

ktuell



- **Salaire social minimum: l'OGBL demande une revalorisation de 10%**
- **Sozialer Mindestlohn: der OGBL verlangt eine Aufwertung von 10%**

Service Information, Conseil et Assistance (SICA)

Comment nous contacter?

Pour un conseil ou une assistance en matière de droit du travail ou de droit social vous pouvez vous adresser au Service Information, Conseil et Assistance (SICA) de l'OGBL en composant le numéro de téléphone unique suivant: (00352) 2 65 43 777 (du lundi au vendredi de 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00).

Pour toutes les autres questions, n'appellez pas ce numéro svp!

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre site internet www.ogbl.lu

Agence/Antenne	Adresse	Permanences	
Luxembourg	B.P. 2031, 31, rue du Fort Neipperg, L-1020 Luxembourg réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Mardi, jeudi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Frontaliers français: Mardi après-midi sur rendez-vous	Fax 48 69 49
Differdange	B.P. 126, 4, rue Emile Mark, L-4620 Differdange	Mardi: 9h00-11h30 Jeudi: 9h00-11h30, 14h00-17h00	Fax 58 34 56
Dudelange	Maison syndicale, 31, avenue G-D Charlotte L-3441 Dudelange	Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous	Fax 51 50 05-529
Esch/Alzette	B.P. 149, 42, rue de la Libération, L-4002 Esch/Alzette réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Lundi: 14h00 - 16h30 Vendredi: 9h00-11h30	Fax 26 54 02 59
Diekirch	14, route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Mardi: 13h00-16h00 Jeudi: 8h30-11h30 Les autres jours sur rendez-vous	Fax 81 97 13
Grevenmacher	4, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher	Lundi: 9h00-11h30 sur rendez-vous Mercredi: 9h00-11h30, 13h00-16h30	
Rodange	72, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange	Mardi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30	Fax 50 44 81
Wiltz	2, rue Michel Rodange, L-9557 Wiltz	Jeudi: 14h00-16h30 Lundi après-midi sur rendez-vous	
Frontaliers français			
Audun-le-Tiche	B.P. 41, 64, rue Maréchal Foch F-57390 Audun-le-Tiche	Mardi, jeudi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 50 32 53
Thionville	32, allée de la Libération, F-57100 Thionville	Lundi: 14h00-17h00, Mercredi: 8h30-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous Permanences spéciales pensions: 1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03
Volmerange	2, avenue de la Liberté, F-57330 Volmerange-les-Mines	2 ^e et 4 ^e mardi du mois: 14h00-17h00 Jeudi: 14h30-17h30 sur rendez-vous	
Longwy	Maison de la Formation CGT, Centre Jean Monnet F-54810 Longlaville	Mercredi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 25 17 69
Frontaliers belges courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu			
Aywaille	22, rue Louis Libert, B-4920 Aywaille (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois: 14h30-17h30	
Bastogne	8a, rue des Brasseurs, B-6600 Bastogne (FGTB)	1 ^{er} samedi du mois: 9h00-11h30 Mardi: 14h00-17h00	Tél. (+32) (0) 61 21 19 87
Habay-la-Neuve	11, rue de l'Hôtel de Ville, B-6720 Habay-la-Neuve (Mutualité Socialiste du Luxembourg)	Jeudi: 9h00-11h30	
Vielsalm	57, rue de la Salm, B-6690 Vielsalm (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois: 14h30-17h30	
Deutsche Grenzgänger			
Bitburg	Brodeneck-Straße 19, D-54634 Bitburg	Mittwoch: 17.00-21.00 Uhr	Tel. (+49) (0) 6561-6049477
Trier	Herzogenbuscher-Straße 52, D-54292 Trier 1. OG links (Ver.di) am Ende des Flurs rechts	Donnerstag: 13.00-17.00 Uhr	
Saarlouis	Karcher-Straße 1A, D-66740 Saarlouis (direkt am Kleinen Markt)	Dienstag: 16.00-20.00 Uhr	Tel. (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax (+49) (0) 6831 76 47 022
Autres Services			
DTH	Département des Travailleurs handicapés B.P. 2031, 31, rue du Fort Neipperg, L-1020 Luxembourg	Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h00-12h00 et 14h00-17h00	Joël Delvaux Tél. 49 60 05 345
Eures	PED – Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat	Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille, Vielsalm, Dudelange	
Stress au travail	Service de consultation	Tél.: (+352) 27494-222	



Aktuell

Sommaire

Editorial 4

Der Tag der Arbeit lebt

Dossiers nationaux 6

Nationalvorstand

Semestre européen

L'évolution des prix au Luxembourg

„Wee mat Jo stëmmt stäerkt Lëtzebuerg insgesamt“

Le secrétariat social vous informe

Nouveau collaborateur de l'OGBL

Du nouveau dans les entreprises 18Banques et Assurances, Chimie, Commerce, Santé,
Services publics, SEW, Transformation sur métaux e.a.**Programme 1er mai** 27**Départements** 44

Jeunes: L'union fait la force

Frontaliers 47

Studienbeihilfen / Bourses d'études

Demande de bourse en France

Europe / International 53

Désignation du nouveau Secrétaire général de la CES

Chambre des salariés 55

Avis plan hospitalier

Formation syndicale 58**Divers** 60

WORKING POOR ZU LETZEBUERG!!



... WAT EN AARMUT!!

Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund
Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“

Herausgeber für den OGBL: André Roeltgen

60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette

Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20

Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: André Roeltgen

Editeur responsable pour la Belgique:

Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. *La rédaction se réserve le droit d'abréger les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.*



André Roeltgen
Präsident des OGBL

Der Tag der Arbeit lebt

1 Mai. Gefei­ert wird ein historischer Kampf­tag der Arbeiter- und Gewerkschaftsbewegung, dessen Ursprung auf die Streiks in der nordamerikanischen Industrie für den Achtstundentag zurückgeht, die am 3. Mai 1886 in Chicago einen blutigen Höhepunkt hatten, als Arbeiterdemonstranten in den Auseinandersetzungen mit der Polizei­gewalt den Tod fanden.

Für die internationale Gewerkschaftsbewegung ist der 1. Mai ein Gedenktag, der eine lebendige Brücke in die Gegenwart und in die Zukunft des Salariats schlägt. Die Arbeit ist nach wie vor die Voraussetzung für unsere materielle Existenz. Der Arbeitslohn, die Arbeitszeit und die Arbeitsbedingungen im allgemeinen sind jene Kernbegriffe, die heute wie gestern für die arbeitenden Menschen eine zentrale Lebensbedeutung haben.

Sie verbinden uns mit den 1886 streikenden Arbeitern des Haymarket in Chicago. Wir führen deren gewerkschaftlichen Kampf fort. Für uns und für unsere Familien.

Neben unserer Forderung für die Aufwertung des gesetzlichen Mindestlohns und unserer Lohnpolitik in den Kollektivverträgen sind die direkten Verhandlungsgespräche, die der OGBL in diesen Monaten mit der luxemburgischen Regierung und dem Patronat führt, ein sehr gutes Beispiel für die Kontinuität unseres gewerkschaftlichen Einsatzes.

In diesen Diskussionen will der OGBL die sozialen und die beruflichen Perspektiven seiner Mitglieder absichern und verbessern. Wir wollen mehr Rechte und Möglichkeiten in der beruflichen Fort- und Weiterbildung. Wir wollen einen stärkeren gesetzlichen Schutz vor Kündigungen aus sogenannten wirtschaftlichen Gründen, um den Arbeitsplatz besser abzusichern. Gesetzliche Reformen bei den Beschäftigungs- und Sozialplänen sowie bei Betriebskonkursen sind ebenfalls notwendig. Das Recht auf den Vorruhestand bei Schichtarbeit muss verbessert und auf andere schwere Arbeitsbedingungen erweitert werden. Für rentenberechtigte Arbeitnehmer muss das Recht auf die selbstgewählte Kombination von Teilrente und Teilzeitarbeit jetzt eingeführt werden. Im Kampf gegen die Präkarisierung der Jugendarbeit drängt sich die gesetzliche Regelung der Betriebspraktika auf.

In der Verhandlung steht auch die PAN-Arbeitszeitgesetzgebung, die fast 20 Jahre alt ist. Dieses Gesetz verhindert

die fortschrittliche Entwicklung der Arbeitszeiten in Luxemburg. Und diese ist seit längerem fällig. In Luxemburg liegt die durchschnittliche jährliche Arbeitszeit eines Vollzeitbeschäftigten um über 100 Stunden über der in der Eurozone gemessenen durchschnittlichen Arbeitszeit. Und das bei einer Arbeitsintensität, die eine der höchsten, wenn nicht sogar die Höchste in Europa ist. Darüber hinaus hat die PAN-Gesetzgebung die Arbeitszeit über das Maß hinaus dereguliert und flexibilisiert.

In den allermeisten Fällen zum einseitigen Vorteil der Arbeitgeber. Unbezahlte oder nicht durch Freizeit ausgeglichene Mehrarbeit und fehlende Planungssicherheit bei der privaten Zeitgestaltung treffen viele Arbeitnehmer hart. Nicht umsonst wird der Ruf nach einer besseren Harmonisierung zwischen der Arbeitszeit und der Nichtarbeitszeit, sprich freien Zeit bzw. Privatleben, immer lauter.

Angesichts dieser Lage sind die Forderungen der Arbeitgeber für eine zusätzliche gesetzliche negative Flexibilisierung der Arbeitszeiten und für die Ausdehnung der sogenannten Referenzperiode absurd und für den OGBL inakzeptabel.

Der Zug muss in die andere Richtung gehen. Mehr freie Zeit, mehr Planungssicherheit bei Arbeits- und freier Zeit, eine neue gesetzliche Definition der Überstunde und eine Reihe weiterer gesetzlicher Bestimmungen, die die Arbeitszeit und die Gesundheit der Arbeitnehmer in der modernen Betriebswelt besser schützen, sind das Gebot der Stunde.

Gleichzeitig fordert der OGBL in diesem Zusammenhang den Gesetzgeber auf, das luxemburgische Kollektivvertragswesen zu unterstützen, weil kollektive Abkommen zwischen Arbeitgebern und Gewerkschaften das beste Mittel für die betriebs- bzw. sektorspezifische Arbeitszeitgestaltung im Interesse beider Seiten sind!

Am 23. April soll zwischen der Regierung, dem Patronat und den Gewerkschaften eine Zwischenbilanz der laufenden Gespräche erfolgen. Es werden bestenfalls erste Teilergebnisse vorliegen. Der OGBL wird sich für die Fortsetzung der Gespräche aussprechen. Die Wiederbelebung des sozialen Dialogs in Luxemburg ist möglich. Diese Chance sollte auch von den Arbeitgebern wahrgenommen werden.

André Roeltgen
Président de l'OGBL

Le jour de la fête du travail est vivant

Le 1^{er} mai. Jour de commémoration d'une journée historique de lutte du mouvement ouvrier et syndical dont les origines remontent aux grèves qui se sont déroulées dans le secteur de l'industrie en Amérique du Nord en faveur de la journée de travail de huit heures, et dont le point d'orgue sanglant fût atteint le 3 mai 1886 lorsque des ouvriers qui manifestaient ont trouvé la mort lors d'affrontements violents avec les forces de police.

Pour le mouvement syndical international le 1^{er} mai est un anniversaire qui jette un pont vivant vers le présent et l'avenir du salariat. Le travail demeure une condition préalable à notre existence matérielle. Le salaire, le temps de travail et les conditions de travail en général sont les maître-mots, qui, aujourd'hui comme hier, ont une signification existentielle pour les gens qui travaillent.

Ils nous relient avec les travailleurs en grève du Haymarket à Chicago en 1886. Nous poursuivons leur lutte syndicale, pour nous et pour nos familles.

À côté de notre revendication pour la revalorisation du salaire social minimum et de notre politique tarifaire dans les conventions collectives de travail, les négociations que mènent actuellement l'OGBL avec le gouvernement luxembourgeois et le patronat sont un très bon exemple de la continuité de notre lutte syndicale.

Dans le cadre de ces discussions, l'OGBL vise à améliorer et assurer les perspectives professionnelles et sociales de ses membres. Nous voulons plus de droits et plus de possibilités au niveau de la formation continue. Nous voulons une meilleure protection légale de l'emploi face aux licenciements motivés soi-disant par des raisons économiques. Des réformes en matière de plans pour l'emploi et de plans sociaux tout comme en matière de faillites sont également nécessaires. Le droit à la préretraite en cas de travail posté doit être amélioré et étendu à d'autres conditions de travail difficiles. Il faut introduire dès à présent, pour les salariés pouvant faire valoir leur droits à la retraite, le droit de choisir eux-mêmes la combinaison entre retraite partielle et travail à temps partiel. Dans la lutte contre la précarisation du travail des jeunes, l'encadrement légal des stages en entreprises s'impose.

La législation PAN qui encadre le temps de travail et qui date de près de 20 ans figure également à l'ordre du jour des négociations. Cette loi empêche une évolution progressiste des

temps de travail au Luxembourg qui s'impose pourtant depuis longtemps. Au Luxembourg, un salarié à plein temps travaille en moyenne 100 heures de plus par an qu'en moyenne dans la zone euro. Ceci vient s'ajouter à une intensité de travail qui est une des plus importantes, sinon la plus importante, d'Europe. Par ailleurs, la législation PAN a mené à une dérégulation et une flexibilisation outre mesure du temps de travail.

Dans la plupart des cas, ceci se produit au bénéfice des employeurs. De nombreux salariés sont durement affectés par des heures de travail supplémentaires non rémunérées et non récupérables en temps libre et par le fait de ne pas pouvoir planifier correctement le temps dévolu à leur vie privée. Ce n'est pas sans raison que l'harmonisation entre temps de travail et temps de loisirs, voir temps privé, est réclamée de plus en plus fortement.

Au regard de cette situation, les revendications des employeurs visant davantage de flexibilité négative en matière d'heures de travail et l'élargissement de la période de référence sont absurdes et inacceptables pour l'OGBL.

L'évolution doit aller en sens inverse. Plus de temps libre, plus de sécurité pour planifier son temps de travail et son temps libre, une nouvelle définition légale de ce qu'est une heure supplémentaire et toute une série d'autres dispositions légales qui protègent mieux le temps de travail et la santé des salariés dans le monde moderne du travail: voilà ce qui doit actuellement être à l'ordre du jour.

En même temps, l'OGBL invite le législateur dans ce contexte à soutenir le système luxembourgeois des conventions collectives. Des conventions collectives conclues entre employeurs et syndicats constituent en effet le meilleur moyen pour organiser le temps de travail, aussi bien au niveau de l'entreprise qu'au niveau d'un secteur d'activités, et cela dans l'intérêt de tous!

Le 23 avril, un bilan intermédiaire des discussions actuellement en cours entre le gouvernement, le patronat et les syndicats doit être dressé. Dans le meilleur des cas, des premiers résultats partiels pourront être présentés. L'OGBL souhaite poursuivre les discussions. La reprise du dialogue social au Luxembourg est possible. Cette occasion devrait également être saisie par les employeurs.

Nationalvorstand

Sozialer Mindestlohn: der OGBL verlangt eine Aufwertung von 10%

Der Nationalvorstand traf sich wieder in der Maison du Peuple in Esch/Alzette am Dienstag, dem 24. März 2015 zu einer Sitzung. Über seine traditionelle Analyse der wirtschaftlichen und sozialen Situation hinaus, hat er eine Zwischenbilanz der Verhandlungen mit Regierung und UEL gezogen und hat zur Reform des „Chèque service-accueil“ Stellung genommen. Der Nationalvorstand hat auch noch beschlossen in den kommenden Wochen, eine Kampagne zur Aufwertung des sozialen Mindestlohns zu starten und nahm die zurzeit bestehenden Probleme im Handels- und Reinigungssektor zur Kenntnis.

Doch ist der Nationalvorstand zu allererst auf die Forderung der griechischen Regierung zurückgekommen, die die Annullierung eines Teiles ihrer öffentlichen Schulden im Rahmen der Verhandlungen fordert, die sie zurzeit immer noch mit den andern Mitgliedstaaten der Eurogruppe führt. Der OGBL bestand in diesem Zusammenhang darauf, daran zu erinnern, dass 1953, auf Anfrage des deutschen Kanzlers, der Verzicht auf einen großen Teil der deutschen Schulden von den anderen westlichen Ländern akzeptiert worden war. Genauso wie heute im Falle Griechenlands, handelte es sich damals um eine reine politische Entscheidung. Die Aufhebung eines Teils der griechischen Schuld würde heute nichts anderes bedeuten, als einen politischen Kurswechsel in Europa, den der Kontinent doch so benötigt. Die aktuelle Behandlung Griechenlands, sowie dessen soziale und wirtschaftliche Situation sind schlicht skandalös. Außerdem wird sicherlich niemand ignorieren, dass dieses Land nie in der Lage sein wird, seine gesamte Schuld zurückzuzahlen. Die Aufrechterhaltung dieser Schuld verschlimmert nur den Krisenzustand mit dem das Land zu kämpfen hat, sowohl auf sozialer – um nicht zu sagen humanitärer – als auch auf wirtschaftlicher Ebene. Der OGBL hat also einen dringenden Appell an die luxemburgische Regierung gerichtet, damit sie sich, in allen Instanzen in denen sie vertreten ist, die legitime Forderung der griechischen Regierung nach einem Teilnachlass ihrer öffentlichen Schulden unterstützt.

Investitionen die der Wirtschaft in entscheidendem Maße fehlen

Anschließend hat der OGBL-Nationalvorstand nochmals unterstrichen, indem er die wirtschaftliche und soziale

Lage der EU betrachtete, dass die Austeritätspolitik, die zurzeit ausgeübt werden, unerbittlich in eine Sackgasse führen werden. Der OGBL hat ebenfalls in diesem Zusammenhang den zwanghaften Versuch angeprangert, die öffentlichen Schulden auf europäischer Ebene unter Kontrolle zu bekommen, mit dem Ergebnis, dass es vorwiegend zu einem allgemeinen sozialen Absturz kommt und zu einem Unsicherheitsgefühl bei der Bevölkerung. Die EU ist zurzeit wahrhaftig mit einem Defizit konfrontiert, doch handelt es sich vorwiegend um ein Defizit, sowohl im Bereich der öffentlichen wie der privaten Investitionen.

Der OGBL hat es demnach nicht verpasst, den wenig ambitionösen „Juncker-Plan“ der europäischen Kommission zu kritisieren, nach dem für drei Jahre 300 Milliarden Euro zur Verfügung gestellt werden, obwohl diese Summe an Investitionen jährlich fehlt. Dieses Manko an Investitionen bedeutet ganz konkret, dass die öffentlichen Dienstleistungen abgebaut werden, und dass die Zukunft der EU schwer belastet wird. Die Investitionen bleiben notwendig, um nicht zu sagen lebenswichtig, auch wenn sie über öffentliche Schulden getätigt werden müssen. Der OGBL betrachtet demnach die Regeln, die in den vergangenen Jahren auf europäischer Ebene aufgestellt wurden, um die öffentlichen Schulden abzubauen, als katastrophal, und fordert ihre Überarbeitung.

Doch die öffentlichen Investitionen sind nicht die einzigen, an denen es mangelt. Die Unternehmen investieren auch nicht genug, obwohl das Geld dafür vorhanden ist. Für den OGBL ist es ziemlich klar, dass dieses Defizit in Verbindung ist mit der miesen Stimmung, die zurzeit vorherrscht, und die von einer mangelnden Nachfrage geprägt ist. Wenn man aber weiß, dass 83% der europäischen Wirtschaft von der Binnennachfrage abhängen (Binnenmarkt), so wird der Weg des Aufschwungs nur über eine Verbesserung der Kaufkraft der Haushalte führen können.

Verhandlungen mit Regierung und Patronat

Der OGBL-Nationalvorstand hat darüber hinaus eine Zwischenbilanz der immer noch laufenden Verhandlungen mit Regierung und Patronat zu unterschiedlichen Themen gezogen.

Was den **Elternurlaub** betrifft, so gibt sich der OGBL offen gegenüber der Lockerung Letzterem, indem ermöglicht wird, sich für die kürzere Fassung zu entscheiden

(4 Monate statt 6), hat jedoch angekündigt, dass er es als unannehmbar betrachten würde, wenn es zu einer Diskriminierung bezüglich der Entschädigung zwischen den Empfängern des Elternurlaubs käme, im Verhältnis zu ihrem Einkommen. Was den **Arbeitsplatzschutz** betrifft, so kann der OGBL die Einstellung des Patronats im Rahmen der laufenden Verhandlungen, die ein Weiterkommen in diesem Dossier verhindern, nur bedauern. Dieses Dossier bräuchte vielmehr dringend eine Reform, die die Gesetzgebung verstärkt, insbesondere um gegen die Arbeitslosigkeit anzukämpfen. Der OGBL betrachtet dann noch als ungenügend die Vorschläge der Regierung zur Reform des **progressiven Vorruhestands**, der die Abschaffung des Solidaritäts-Vorruhestandes kompensieren soll. Was die **Arbeitszeit-organisation** betrifft, obwohl die Diskussionen noch gar nicht begonnen hatten, hat der OGBL erneut bekräftigt, dass er keinerlei negative Flexibilisierung akzeptieren würde. Ganz im Gegenteil. Was anschließend die **berufliche Weiterbildung** betrifft, so besteht der OGBL im Rahmen der aktuellen Verhandlungen darauf, die Rechte der Arbeitnehmer zu erweitern und das Prinzip des Mitbestimmungsrechts bei der Organisation dieser Weiterbildung. Was die **Praktika in Unternehmen** betrifft, so möchte der OGBL, dass die Gesetzgebung dahingehend umgeändert wird, dass die Praktikanten über eine soziale Absicherung verfügen, und dass ihnen ein angemessener Lohn garantiert wird. Schließlich, was die **Sozialversicherung** betrifft, wofür die Gespräche ebensowenig begonnen hatten, so hat sich der OGBL klar für eine Reform der Arbeitsmedizin ausgesprochen, mit dem Ziel, eine einzige Arbeitsmedizinabteilung zu schaffen.

Die Reform des „Chèque service-accueil“ und ihre Problematik

Der OGBL-Nationalvorstand hat sich anschließend mit der angekündigten Reform des „Chèque service-accueil“ befasst, indem er diesbezüglich eine Reihe von Vorbehalten äußerte. Erstens gibt es zurzeit keine Garantie dafür, dass der „Chèque service-accueil“ den gleichen Wert wie bisher behält, was natürlich unannehmbar wäre. Zweitens, um die gebotene Qualität innerhalb der Empfangsstrukturen zu garantieren, besteht der OGBL darauf, dass der SAS-Kollektivvertrag zur allgemeinen Pflicht in all den Strukturen deklariert wird, die in Zukunft vom „Chèque service-accueil“ profitieren wollen, einschließlich der kommerziellen Strukturen, die zurzeit davon befreit sind. Drittens, auch wenn der OGBL das Vorhaben der Regierung begrüßt, den „Chèque service-accueil“ „exportfähig“ zu machen, so befürchtet er jedoch, anhand des Textes, wie er zurzeit diskutiert wird, dass neue Diskriminierungen gegen die Grenzgänger auf künstliche Art und Weise eingeführt würden.

Für eine Aufwertung von 10% des sozialen Mindestlohns

Der OGBL-Nationalvorstand hat schließlich beschlossen, in den kommenden Wochen eine landesweite Kampagne zu starten, die zum Ziel hat, den sozialen Mindestlohn um 10% aufzuwerten. Es ist absolut klar, dass dieser zurzeit viel zu niedrig ist. So kommt es, dass die Arbeitnehmer, die heute in Luxemburg diesen Lohn beziehen, heute nur knapp dem offiziellen Armutrisiko entkommen. Außerdem hat Luxemburg im europäischen Vergleich den höchsten Prozentsatz an „Working Poor“ (Armut trotz Arbeit). Der OGBL kann es nicht akzeptieren, dass wenn ein Mensch der 40 Stunden pro Woche arbeitet, er sich so nahe an der Armutrisikoschwelle befindet.

Ja zum fakultativen Wahlrecht ab 16

Gleichzeitig zur Frage der Zulassung der nichtluxemburgischen Einwohner zu den Wahlen, zu der der OGBL schon Stellung genommen hat, hat der Nationalvorstand am 24. März 2015 beschlossen, sich auch für das fakultative Wahlrecht der Jugendlichen ab 16 beim Referendum vom 7. Juni 2015 auszusprechen. Diese Entscheidung ist hauptsächlich dadurch begründet, dass ein Jugendlicher mit 16 zurzeit das Recht hat zu arbeiten, und demnach Steuern zu zahlen. So versteht es sich also von selbst, dass er auch das Recht hat, am demokratischen Prozess teilzunehmen.



Comité national

Salaire social minimum: l'OGBL demande une revalorisation de 10%

Le Comité national de l'OGBL était à nouveau réuni à la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette le mardi, 24 mars 2015. Outre sa traditionnelle analyse de la situation économique et sociale, l'assemblée a dressé un bilan intermédiaire des négociations avec le gouvernement et l'UEL et a pris position sur le projet de réforme du chèque service-accueil. Le Comité national a en outre décidé d'initier dans les semaines à venir une campagne nationale visant une revalorisation du salaire social minimum et pris acte des problèmes qui se présentent actuellement dans le secteur du commerce et dans celui du nettoyage.

Mais le Comité national est tout d'abord revenu sur la revendication du gouvernement grec qui demande l'annulation d'une partie de sa dette publique dans le cadre des négociations qu'il mène actuellement toujours avec les autres pays membres de l'Eurogroupe. L'OGBL a tenu à rappeler dans ce contexte qu'en 1953, à la demande du chancelier allemand, l'abandon d'une importante partie de la dette allemande avait été accepté par l'ensemble des pays occidentaux. Tout comme dans le cas de la Grèce aujourd'hui, il s'agissait à l'époque d'une décision résolument politique. L'abolition d'une partie de la dette grecque ne signifierait aujourd'hui rien d'autre qu'un changement d'orientation politique en Europe dont le continent a tant besoin. Le traitement actuel de la Grèce, tout comme sa situation sociale et économique, est tout simplement scandaleux. Par ailleurs, nul n'ignore que ce pays ne pourra jamais rembourser l'ensemble de sa dette, dont le maintien ne fait qu'accentuer l'état de crise, aussi bien social – pour ne pas dire humanitaire – qu'économique, auquel il est confronté. L'OGBL a ainsi lancé un appel urgent au gouvernement luxembourgeois pour qu'il s'engage, dans toutes les instances où il est représenté, à appuyer la revendication légitime du gouvernement grec visant l'abandon d'une partie de sa dette publique

Des investissements qui font cruellement défauts à l'économie

Considérant ensuite la situation économique et sociale dans l'Union européenne, le Comité national de l'OGBL a une nouvelle fois souligné que les politiques d'austérité qui y ont cours mènent inexorablement dans un cul de sac. L'OGBL a également dénoncé dans ce contexte la recherche obsessionnelle de maîtrise des déficits publics au niveau européen qui se traduit essentielle-

ment par un déclin social généralisé et un sentiment d'insécurité auprès des populations. L'Union européenne est actuellement bien confrontée à un déficit, mais il s'agit avant tout d'un déficit en matière d'investissements, aussi bien publics que privés.

L'OGBL n'a ainsi pas manqué de critiquer le peu d'ambition de la Commission européenne sur ce terrain qui, par le biais du «plan Juncker», prévoit de débloquer 300 milliards d'euros sur trois ans alors qu'en réalité 300 milliards d'euros d'investissement font défauts annuellement. Un déficit en matière d'investissements publics qui signifie très concrètement un affaiblissement des services publics et qui vient tout simplement hypothéquer l'avenir de l'UE. Les investissements demeurent nécessaires, pour ne pas dire vitaux, même s'ils doivent passer par des déficits publics. L'OGBL juge par conséquent catastrophiques les règles qui ont été inscrites dans le marbre ces dernières années au niveau européen en vue de limiter les déficits publics et il exige leur révision.

Mais les investissements publics ne sont pas les seuls à être en reste. Les entreprises n'investissent pas non plus suffisamment alors que l'argent est pourtant là. Pour l'OGBL, il est relativement évident que ce déficit entretient un lien avec l'atmosphère morose qui prévaut actuellement, marquée par une demande trop faible. Or, sachant que 83% de l'économie européenne dépend de la demande intérieure (marché commun), le chemin de la reprise ne pourra que passer par un renforcement du pouvoir d'achat des ménages.



Négociations avec le gouvernement et le patronat

Le Comité national de l'OGBL a par ailleurs dressé un bilan intermédiaire des négociations qui ont toujours cours avec le gouvernement et le patronat portant sur différents thèmes.

En ce qui concerne le **congé parental**, l'OGBL s'est dit ouvert à un assouplissement de ce dernier permettant notamment d'opter pour une formule plus courte (4 mois au lieu de 6 mois), mais a annoncé qu'il jugerait inacceptable qu'une discrimination en matière d'indemnisation soit introduite entre les bénéficiaires du congé parental en fonction de leur revenu. En matière de **protection de l'emploi**, l'OGBL ne peut que déplorer l'attitude du patronat dans le cadre des négociations qui ne permet pas d'avancer dans ce dossier alors qu'une réforme venant renforcer la législation s'avère urgente, notamment pour lutter contre le chômage. L'OGBL juge ensuite insuffisant les propositions faites par le gouvernement concernant la réforme de la **préretaire progressive** qui doit venir compenser l'abolition de la préretaire solidarité. En matière d'**organisation du temps de travail**, alors que les discussions n'avaient pas encore débutées, l'OGBL a réaffirmé qu'il n'accepterait aucune flexibilisation négative. Bien au contraire. Concernant ensuite la **formation professionnelle continue**, l'OGBL s'attèle dans le cadre des négociations actuelles à étendre les droits des salariés et à introduire un principe de codécision dans l'organisation de celle-ci. Au sujet des **stages en entreprises**, l'OGBL vise à ce que la législation soit révisée afin que les stagiaires puissent enfin bénéficier d'une protection sociale et qu'une rémunération appropriée leur soit garantie. Finalement, en matière de **protection sociale** où les discussions n'avaient pas non plus encore débuté, l'OGBL s'est clairement prononcé en

faveur d'une réforme de la médecine du travail, visant la création d'un service unique de médecine du travail.

La réforme du chèque service-accueil pose problème

Le Comité national de l'OGBL s'est ensuite penché sur la réforme annoncée du chèque service-accueil en émettant une série de réserves à son sujet. Premièrement, il n'y a pour l'instant aucune garantie que le chèque service-accueil conserve la même valeur qu'actuellement, ce qui serait évidemment inacceptable. Deuxièmement, afin de garantir la qualité prestée au sein des structures d'accueil concernées, l'OGBL exige que la convention collective de travail SAS soit déclarée d'obligation générale dans toutes les structures souhaitant bénéficier à l'avenir du chèque service-accueil, y compris les structures commerciales qui en sont actuellement exemptes. Troisièmement, tout en saluant la volonté du gouvernement de rendre le chèque service-accueil «exportable», l'OGBL craint toutefois, sur la base du texte qui est actuellement en discussion, que de nouvelles discriminations à l'encontre des travailleurs frontaliers soient introduites de manière artificielle.

Pour une revalorisation du salaire social minimum à hauteur de 10%

Le Comité national de l'OGBL a enfin décidé d'initier dans les prochaines semaines une campagne nationale visant une revalorisation de 10% du salaire social minimum. De toute évidence, celui-ci est actuellement bien trop faible. Ainsi, les salariés percevant ce salaire au Luxembourg n'échappent aujourd'hui que de justesse au risque de pauvreté officiel. Le Luxembourg affiche en outre sur le plan européen le taux le plus élevé de «working poor» (pauvreté au travail). L'OGBL ne peut pas accepter qu'un individu travaillant 40 heures par semaine se retrouve aussi proche du seuil de risque de pauvreté.



Oui au droit de vote facultatif à partir de 16 ans

Parallèlement à la question de l'ouverture du droit de vote aux résidents non-luxembourgeois sur laquelle l'OGBL a déjà pris position, le Comité national a décidé le 24 mars 2015 de se prononcer également en faveur de l'ouverture du droit de vote facultatif aux jeunes à partir de l'âge de 16 ans lors du référendum du 7 juin 2015. Cette décision est avant tout motivée par le fait qu'un jeune âgé de 16 ans a actuellement le droit de travailler et donc de payer des impôts et que par conséquent, il va de soi qu'il devrait également avoir la possibilité de participer au processus démocratique.

Semestre européen

Des recommandations bruxelloises peu recommandables

Les syndicats représentatifs au niveau national, le gouvernement et l'UEL se sont retrouvés le 30 mars 2015 pour la seconde fois en vue d'échanger leurs points de vue dans le cadre du semestre européen. Pour rappel, le semestre européen constitue le principal outil de coordination et de surveillance des politiques économiques, structurelles, budgétaires et sociales visant à ce que les politiques nationales contribuent à la réalisation des objectifs communs fixés dans l'Union européenne et dans l'Union économique et monétaire. Cette deuxième réunion consultative était placée, tout comme la première, sous l'égide du Conseil économique et social (CES) et portait cette fois-ci davantage sur le volet national.

Le gouvernement y a présenté ses principales priorités et a tenu à souligner que la santé de l'économie luxembourgeoise est relativement bonne, même si des défis persistent (manque d'investissement dans le domaine R&D, progression de la pauvreté et de l'exclusion sociale). En matière d'emploi, le Luxembourg se trouverait sur la bonne trajectoire à en croire le gouvernement. Commentant ensuite les cinq recommandations que le Luxembourg s'est vu adresser, le gouvernement a tenu à défendre son bilan et s'est en partie opposé à l'analyse de la Commission européenne, notamment en ce qui concerne la recommandation visant «à réduire les dépenses liées au vieillissement» et celle préconisant de «revoir le mode de formation des salaires» (index).

De son côté, l'UEL, tout à son habitude, a fait l'éloge de l'analyse réalisée par la Commission européenne sur la situation luxembourgeoise en estimant qu'elle devait être prise au sérieux.

Les syndicats, conduits par l'OGBL, ont pour leur part tenu à souligner, bien loin des recommandations que le Luxembourg se voit adresser chaque année par Bruxelles, que la priorité des priorités devrait être aujourd'hui la lutte contre le chômage, la qualité et le maintien dans l'emploi, ainsi que la lutte contre les inégalités. La relance des investissements devrait quant à elle faire l'objet d'une règle d'or à l'avenir, de sorte que l'investissement public ne soit plus pris en compte dans le calcul des déficits. Les syndicats n'ont pas manqué non plus de critiquer une nouvelle fois la soi-disant «détérioration de la compétitivité-coût» au Luxembourg avancée par la Commission européenne qui se base sur un indicateur erroné (les coûts salariaux nominaux). Selon les syndicats, les salaires doivent être considérés, non pas comme un coût pour les entreprises, mais bien davantage comme du pouvoir d'achat donné aux travailleurs et pouvant dynamiser la demande intérieure.

Tout en saluant le désaccord exprimé par le gouvernement en ce qui concerne la volonté de la Commission européenne de réformer le système d'indexation des salaires, les syndicats ont précisé que s'il ne fallait pas toucher à ce mécanisme, ce n'est pas simplement parce que l'inflation est actuellement faible comme l'avait sous-entendu le gouvernement, mais parce que ce dispositif est en partie garant de la paix sociale dans le pays.

Le front syndical a également fait entendre son désaccord avec l'analyse de la Commission européenne selon laquelle les finances publiques ne seraient pas soutenables à long terme, notamment en raison d'une soi-disant dette implicite liée au futur financement des pensions. Les syndicats ont ainsi dû rappeler que le système des pensions se base sur un régime par répartition (les actifs d'aujourd'hui financent les pensions d'aujourd'hui) et non sur un régime par capitalisation (selon lequel les actifs d'aujourd'hui financeraient leur retraite futur).

Les syndicats sont enfin également revenus sur les questions fiscales, d'une part en s'opposant vivement à l'idée suggérée par la Commission européenne d'augmenter la fiscalité indirecte (socialement injuste), d'autre part en s'étonnant que cette même Commission ne parle nulle part de l'opportunité de renforcer l'impôt sur les sociétés.



Europäisches Semester

Nicht sehr empfehlenswerte Empfehlungen

Die national repräsentativen Gewerkschaften, die Regierung und die UEL haben sich am 30. März 2015 zum zweiten Mal zu einem Gedankenaustausch im Rahmen des Europäischen Semesters getroffen. Zur Erinnerung, das Europäische Semester ist das Hauptinstrument zur Koordinierung und Überwachung der Wirtschafts- und Strukturpolitik sowie der Haushalts- und Sozialpolitik, mit dem Ziel, dass die Nationalpolitik eines jeden Mitgliedstaates dazu beiträgt, dass die gemeinsamen Ziele im Rahmen der Europäischen Union und der Wirtschafts- und Währungsunion erreicht werden. Dieses zweite konsultative Treffen stand unter der Schirmherrschaft des Wirtschafts- und Sozialrates (WSR).

Die Regierung hat hier ihre Hauptprioritäten vorgestellt, und hat dabei unterstrichen, dass die luxemburgische Wirtschaft in relativ guter Verfassung ist, auch wenn noch Herausforderungen bleiben (nicht genügend Investitionen im Bereich R&D, Zunahme der Armut und des sozialen Ausschlusses). Im Rahmen der Beschäftigung befinde sich Luxemburg, wenn man der Regierung Glauben schenkt, auf dem richtigen Weg. Anschließend hat die Regierung die fünf Empfehlungen kommentiert, die sie bekommen hat, und hat darauf bestanden ihre Bilanz zu verteidigen und hat sich teilweise gegen die Analyse der Europäischen Kommission gewehrt, insbesondere wenn es darum geht, „die Ausgaben zu reduzieren, die im Zusammenhang mit dem Älterwerden stehen“ sowie die Empfehlung, „die Lohnbildungsweise zu überarbeiten“. (Index)

Ihrerseits hat die UEL, so wie sie es gewohnt ist, die Analyse der Europäischen Kommission über die Situation in Luxemburg gelobt, mit der Auffassung, dass man diese ernst nehmen sollte.

Die Gewerkschaften, angeführt vom OGBL haben ihrerseits mit Nachdruck unterstrichen, weit entfernt von den Empfehlungen, die Luxemburg jedes Jahr von Brüssel bekommt, dass das Hauptanliegen heute der Kampf gegen die Arbeitslosigkeit sein müsste, die Qualität der Arbeit und die Arbeitserhaltung, sowie der Kampf gegen die Ungerechtigkeiten. Die Wiederbelebung der Investitionen dürfte ihrerseits in Zukunft zur goldenen Regel werden, und zwar so, dass die Investitionen zukünftig nicht mehr zum Defizit hinzugerechnet werden. Die Gewerkschaften haben es einmal mehr nicht verpasst, die sogenannte „Verschlechterung der Wettbewerbsfähigkeit bei den Kosten“ in Luxemburg, die von der

Europäischen Kommission, auf Grund eines falschen Indikators, vorgeschoben wird (die nominalen Lohnkosten). Laut Gewerkschaften müssen die Löhne nicht als Kosten für die Unternehmen berechnet werden, sondern vielmehr als Kaufkraft, die den Arbeitnehmern gegeben wird, damit sie die Binnennachfrage ankurbeln können.

Während die Gewerkschaften die Unstimmigkeit der Regierung gegenüber dem Willen der Europäischen Kommission die Lohnindexierung abzuschaffen begrüßen, haben sie jedoch klargestellt, dass es nicht nur wegen der aktuell niedrigen Inflation sei, so wie die Regierung es habe durchblicken lassen, dass man diesen Mechanismus nicht antasten soll, sondern weil dieses Instrument zum Teil garant für den sozialen Frieden im Land ist.

Die gewerkschaftliche Front hat ebenfalls ihre Missbilligung der Analyse der Europäischen Kommission zum Ausdruck gebracht, nach der die öffentlichen Finanzen langfristig nicht mehr tragbar wären, insbesondere wegen einer sogenannten impliziten Schuld, die an die Finanzierung der zukünftigen Renten gebunden ist. Die Gewerkschaften haben so daran erinnern müssen, dass das Rentensystem auf einem Verteilungssystem fußt (die Arbeitnehmer von heute finanzieren die Renten von heute), und nicht auf einem kapitalgedeckten System (nach dem die Arbeitnehmer von heute die Renten von morgen finanzieren).

Schließlich haben die Gewerkschaften ebenfalls die Steuerfragen aufgeworfen, einerseits, indem sie sich heftig gegen die von der Europäischen Kommission vorgeschlagene Idee wehren, die indirekte Steuerbelastung zu erhöhen (sozial ungerecht), andererseits, indem sie ihr Staunen darüber ausdrücken, dass diese selbe Kommission nirgends von der Zweckmäßigkeit spricht, die Betriebssteuern zu erhöhen.



Allocations d'éducation et de maternité

L'OGBL demande le report de l'abrogation prévue pour le 1^{er} juin 2015

Le 31 mars 2015, le comité directeur de la CNPF a été informé que le dernier délai pour déposer la demande en obtention de l'allocation d'éducation et de maternité serait fixé au 31 mai 2015. Par conséquent, aucune demande ne sera plus acceptée par la CNPF à partir du 1^{er} juin 2015.

Cette mesure relève du plan d'économies baptisé «paquet pour l'avenir» qui énumère 258 mesures et qui a été proclamé par le gouvernement dans le contexte des discussions sur la mise en équilibre du budget de l'État 2015 et des années suivantes.

Qu'est ce qu'on entend par allocation d'éducation? Une allocation d'éducation est accordée à toute personne qui élève dans son foyer un ou plusieurs enfants, dont l'activité principale est donc l'éducation de ses enfants au foyer familial et qui n'exerce pas d'activité professionnelle. Elle est payée jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de deux ans accomplis. En outre, l'allocation peut être octroyée à toute personne qui exerce une ou plusieurs activités professionnelles ou bénéficie d'un revenu de remplacement sous réserve que les revenus dont dispose le ménage ne dépassent pas certains plafonds fixés en fonction du nombre des enfants. Actuellement, le montant de l'allocation d'éducation s'élève à 485,01€ par mois et peut être réduit à 242,50€ par mois.



L'allocation de maternité se définit comme suit: En principe, elle est réservée aux femmes au foyer. Elle est payée pendant la même période comme l'indemnité pécuniaire de maternité pour les femmes qui travaillent, c'est-à-dire huit semaines avant l'accouchement et huit semaines après l'accouchement. À ce jour, le montant de l'allocation de maternité s'élève à 194,02€ par semaine. Le montant maximum total s'élève donc à 3 104,32€, soit 16 x 194,02€.

L'OGBL est d'avis que l'abrogation des allocations en question est prématurée au regard des discussions actuellement en cours entre le gouvernement et les partenaires sociaux au sujet de la réforme du congé parental, du congé pour raisons familiales, du congé de maternité ainsi que du congé d'allaitement. A ce jour, aucun avant-projet de loi n'a encore été présenté à l'OGBL.

En outre, le gouvernement n'a pas encore transposé l'accord signé avec les syndicats le 28 novembre 2014 qui prévoit l'adaptation de l'indemnité du congé parental au montant du salaire social minimum non qualifié.

Par ailleurs, il est envisagé de flexibiliser les périodes du congé parental de manière à ce qu'un salarié ait le choix de prendre le congé parental à temps plein pendant 4 mois au lieu de 6 mois ou à mi-temps pendant 8 mois au lieu de 12 mois tout en percevant le même montant total de l'indemnité du congé parental.

Dans ce contexte, l'OGBL refuse catégoriquement tout traitement inégalitaire en insistant sur le fait que chaque bénéficiaire doit toucher le même montant d'indemnité de congé parental indépendamment de ses revenus.

L'OGBL revendique que les abrogations en question aillent de pair avec la mise en place des réformes invoquées ci-dessus.

L'OGBL tient enfin à rappeler que ces abrogations toucheront surtout les familles à faible revenu et risquent d'augmenter le taux de pauvreté.

L'évolution des prix au Luxembourg

Lors de la réunion du 3 mars de la commission «formation des prix» le rapport «Analyse des prix à la consommation au Luxembourg» du deuxième semestre 2014 a été présenté aux membres de la commission.

Le rapport analyse l'évolution générale de l'inflation, le risque de déflation, les variations de prix les plus importantes et l'évolution des prix administrés (alimentation en eau, collecte des ordures ménagères, reprise des eaux usées, médicaments, services de santé, frais de stationnement, contrôle technique automobile, transport de personnes (Chemin de fer, bus, taxi) services sportifs et récréatifs, théâtres, concerts, musées, bibliothèques, cantines, internats, maison de retraite, crèches,...).

Les prix des leçons de conduite ne font plus partie de cette liste. Suite à la libéralisation des tarifs en juillet 2011, les prix ont augmenté de 32,5%. Une augmentation à méditer par le législateur qui entend libéraliser les prix des taxis.

Le rapport compare également l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins. Le rapport est disponible sur le site internet de l'observatoire de la compétitivité du ministère de l'Économie (www.odc.public.lu).

L'édition 2015 de l'analyse comparative des prix de produits identiques dans les grandes surfaces alimentaires au sein de la Grande Région a également été présentée. Cette analyse comporte cependant beaucoup de limites méthodologiques et la valeur ajoutée de cette analyse est au final assez maigre.



Jean-Claude REDING
Conseiller de l'OGBL et
président de la Chambre des
salariés

Die Preisentwicklung in Luxemburg

Bei der Sitzung vom 3. März der „Preisbildungskommission“ wurde der Bericht „Preisanalyse bezüglich des Konsums in Luxemburg“ des 2. Semesters 2014 den Kommissionsmitgliedern vorgestellt.

Der Bericht analysiert die allgemeine Inflationsentwicklung, das Deflationsrisiko, die bedeutendsten Preisvariationen und die Entwicklung der geregelten Preise (Wasserverbrauch, Müllabfuhr, Aufbereitung des verschmutzten Wassers, Medikamente, Gesundheitsdienstleistungen, Parkgebühren, technische Fahrzeugkontrolle, öffentlicher Personentransport [Zug, Bus, Taxi] Sport- und Freizeitangebote, Theater, Konzerte, Museen, Bibliotheken, Kantinen, Internate, Altenheime, Kindertagesstätten ...).

Die Fahrstundenpreise stehen nicht mehr auf dieser Liste. Nach der Liberalisierung der Preise im Juli 2011

haben die Preise um 32,5% zugenommen. Eine Preiserhöhung die es seitens des Gesetzgebers, der vorhat, die Taxipreise zu liberalisieren, zu bedenken gilt.

Der Bericht vergleicht ebenfalls die Inflation in Luxemburg mit der der Nachbarländer. Der Bericht ist verfügbar auf der Internetseite des „Observatoire de la compétitivité“ des Wirtschaftsministeriums. (www.odc.public.lu).

Die Ausgabe für 2015 der vergleichenden Analyse der gleichen Produkte in den verschiedenen Nahrungsmittelsupermärkten in der Großregion ist auch vorgestellt worden. Die Methodologie dieser Analyse ist jedoch sehr beschränkt und ihr Mehrwert ist im Endeffekt sehr unbedeutend.

VOTING LUXEMBOURG

AWUNNERWAHLRECHT

JO

ZESUMME LIEWEN
ZESUMME WIELEN



D'Awunnerwahlrecht – Firwat?

Wéi gesäit Lëtzebuerg an de lëtzebuerger Modell op dee mir houfreg sinn, an Zukunft aus?

Wéi gutt funktionéieren spéider eis Institutionen, wéi liewe mir an Zukunft zesummen? Demokratescht Zesummeliewen an enger Gesellschaft bedeit Bedeelegung vun de Bierger un den Entscheidungen déi si betreffen. Als Land sollte mir den net-lëtzebuergesche Matbierger déi Dier opmaachen an hinnen – ënner Berécksichtigung vun enger Rei Konditiounen – et an Zukunft méiglech maachen och bei de Chamberwahlen wielen ze goen.

E „Jo“ als Äntwert op di zweet Fro am Referendum vum 7. Juni wär fir eis keng Revolutioun mee e Schrëtt no vir, e Schrëtt an di richteg Richtung vun enger méi breeder Biergerbedeelegung.

Plattform **Migratioun an Integratioun**
Eng Initiativ vun der lëtzebuergescher Zivilgesellschaft.

contact@mintel.lu | www.mintel.lu

 JO Awunnerwahlrecht

D'Fro vum Auslännerwalrecht beim Referendum vum 7. Juni

„Wee mat Jo stëmmt stäerkt Lëtzebuerg insgesamt“

Den OGBL rífft seng Memberen dozou op, de 7. Juni beim Referendum an der zentraler Fro iwwert d'Auslännerwalrecht mat „jo“ ze stëmmen. Firwat eigentlech?

André Roeltgen: Eist Land ass een Immigrationsland, an dat net eréischt zënter gëschter. Haut si méi wéi 45% vun eiser Bevëlkerung vu friemer Nationalitéit. Déi vun hinnen, déi iwwert 10 Joer hei zu Lëtzebuerg liewen, wunnen a schaffen an all déi selwecht Obligatiounen hunn, wéi ee Lëtzeburger, mussen un der national politescher Wëllensbildung deelhuele kënnen. D'Walrecht muss zwangsleefeg fir dee gëllen, deen zu engem Land gehéiert – a si gehéieren zu Lëtzebuerg, si si Bierger vu Lëtzebuerg. D'Walrecht als fundamentaalt demokratescht Recht steet hinnen zou. Den OGBL huet sech schonns op sengem leeschte Kongress am Dezember an dëser Fro positionéiert. An d'Fro wéi se elo gestallt gëtt – fräiwëlleg Participatioun, Mindestopenthaltsdauer vun 10 Joer an eng Kéier un Europa- oder Kommunalwahlen deelgeholl ze hunn – entsprécht dene Kritären, déi mir eis ginn hunn, fir dës Erweiterung vum Walrecht z'ënnerstëtzen. Dofir rífft den OGBL ganz kloer seng Memberen dozou op, an dëser Fro mat JO ze stëmmen.

Wat bedeit dat am Fong, bei dëser Fro mat Jo ze stëmmen?

André Roeltgen: Ween de 7. Juni mat Jo stëmmt, stëmmt géint ee schwéieren demokrateschen Defizit vun eiser Gesellschaft, ween de 7. Juni mat Jo stëmmt stäerkt déi demokratesch Legitimitéit vun de Parla-mentswahlen hei zu Lëtzebuerg, stäerkt Lëtzebuerg



als ee Land vum demokratesche Fortschrëtt a stäerkt Lëtzebuerg als Gesellschaft insgesamt.

Fir den OGBL selwer huet di Fro och eng ganz speziell Bedeitung?

André Roeltgen: Jo, vill vun eise Membere si betrafft, den OGBL insgesamt, d'Gesicht vun eiser Gewerkschaft, dat historiescht, dat vun haut an dat vu muer ass geprägt vun eisen immigréierten Aarbechtskolleginnen an Aarbechtskollegen. Iwwert d'Sozialwahlen, an der Berufskummer, an de Sozialversécherungen an an de Betriber, huelen si um demokratesche Prozess vun der Matbestëmmung scho längst méi wéi just deel. Duerch si ass d'Gewerkschaft gestäerkt ginn, duerch si ass d'Matbestëmmung gestäerkt ginn an dat muss elo och fir déi national politesch Entscheedunge gëllen. De Jo si mir eise Membere schëlleg.





Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale



Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Centre commun de la sécurité sociale

Suppression de l'information concernant l'affiliation du chômeur indemnisé et de l'élève/étudiant

Le 26 mars 2015, le comité directeur a décidé en raison d'un contexte économique difficile de ne plus renseigner diverses catégories d'assurés de leur affiliation auprès du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS).

Les représentants de l'OGBL se sont opposés à cette mesure et lors du vote, ils ont voté ensemble avec les autres représentants des salariés au sein du comité directeur contre la suppression de l'information concernant l'affiliation envoyée au chômeur indemnisé et aux élèves/étudiants. Sachez que l'envoi de ce courrier a servi jusqu'à ce jour comme preuve de transparence concernant l'affiliation de l'assuré ou coassuré. Malheureusement, nous avons été mis en minorité lors de la prise de décision.

En effet, suite à chaque déclaration relative à l'affiliation auprès du CCSS, ce dernier émet un courrier d'information à la personne concernée. Afin d'éviter un double emploi ainsi que de réaliser des économies au niveau des frais administratifs, l'administration du CCSS a soumis au comité directeur la proposition de ne plus envoyer le courrier d'information ni aux chômeurs indemnisés et ni aux élèves/étudiants. Pour les travailleurs intérimaires c'était déjà le cas. Par conséquent, les 2 autres catégories d'assurés seront donc traités sur un pied d'égalité.

Chômeurs indemnisés:

Par chômeur on entend un demandeur d'emploi indemnisé par le Fonds pour l'Emploi.

Dans ce cas, l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) déclare la personne auprès du CCSS. Ensuite, l'ADEM notifie au chômeur l'information qu'il a été affilié par ses soins pendant la durée de son indemnisation. Parallèlement, le CCSS a fait parvenir une information similaire à l'assuré-chômeur indemnisé.

L'administration a conclu que l'envoi dudit courrier serait à considérer comme un double emploi sans rapporter une information supplémentaire à la personne concernée, mais seulement un gaspillage en terme de

frais administratifs. Par conséquent, ce système n'aurait plus de raison d'être.

Élèves/Étudiants:

Par définition dans ce contexte on entend le recrutement d'un élève ou étudiant (âgé entre 15 et 27 ans) par un employeur pendant les vacances scolaires pour un maximum de 2 mois par an. Le jeune doit être inscrit dans un établissement d'enseignement et y suivre de manière régulière un cycle d'enseignement à horaire plein. On assimile à un élève/étudiant également une personne dont l'inscription scolaire a pris fin depuis moins de 4 mois.

Dans ce cas, l'employeur est tenu d'introduire une déclaration d'entrée au CCSS à laquelle il doit annexer une copie du contrat d'engagement. Le jeune est donc couvert par l'assurance contre les accidents dont le paiement de la cotisation est à charge de l'employeur. Il n'y a pourtant pas lieu de l'affilier pour les autres branches comme l'assurance maladie, l'assurance pension ou l'assurance dépendance, comme il bénéficie normalement en tant que membre de la famille de la protection contre les risques de maladie.

L'employeur ainsi que le jeune a jusqu'à ce jour reçu un courrier d'information de la part du CCSS concernant la déclaration d'affiliation de l'employeur. À l'avenir ledit courrier ne sera uniquement envoyé à l'employeur.

Selon l'administration l'envoi de la confirmation de la déclaration d'affiliation aurait toujours induit en erreur les étudiants vu que les informations contenues sur ledit courrier ne correspondaient pas à la situation spécifique du jeune.

Vraisemblablement cette décision va avoir surtout pour conséquence une économie considérable en frais administratifs vu que le CCSS compte environ 80 000 courriers par an.

L'information à l'assuré ainsi que la transparence passe à nouveau en dernière place pour des raisons d'économies.

Nouveau collaborateur de l'OGBL

Rencontre avec Gilles qui a rejoint l'équipe de l'OGBL au cours des derniers mois.

Comment en es-tu venu à vouloir travailler pour l'OGBL?

Gilles SCHAEFER: Je venais de terminer un master en ressources humaines et pour être honnête, déjà au cours de mes dernières années à l'université, j'avais eu l'impression que le métier auquel je me destinais n'était pas forcément quelque chose qui me correspondait totalement. Il y avait en effet pas mal de choses avec lesquelles j'étais en désaccord dans ce que l'on m'enseignait. Et je ne suis par ailleurs pas bien sûr qu'un jour j'aurais été capable de virer quelqu'un, même si mon employeur m'y avait forcé. J'étais donc à la recherche d'un emploi lorsque j'ai vu une annonce passée dans le journal. J'ai sauté dessus sans me faire trop d'illusions, mais en me disant que cela entretenait tout de même une relation avec mes études qui m'avaient apportées des notions par exemple en matière de droit social et droit du travail. Et puis surtout, je me disais qu'humainement, ce type de travail était bien davantage susceptible de me correspondre. J'avais également déjà été en contact avec l'univers syndical dans le cadre de mon mémoire de master qui portait sur l'organisation du travail dans le secteur bancaire. Et je dois dire que le point de vue des représentants du personnel que j'avais rencontré à l'époque m'avait déjà fortement marqué.

Cela fait déjà quelques mois que tu as rejoint l'équipe de l'OGBL. Qu'est-ce qui t'a particulièrement marqué jusqu'à présent?

Gilles SCHAEFER: Je suis arrivé avec pas mal de représentations sur le monde du travail et je dois dire qu'une grosse partie d'entre elles ont vite été balayées lorsque j'ai commencé à travailler pour l'OGBL. Sincèrement, je ne pensais pas que les lois étaient à ce point contournées par un certain nombre d'employeurs, qu'il y avait autant de gens qui pouvaient soudainement se retrouver dans des situations aussi précaires. J'ai été quasiment effrayé de voir qu'il y avait des gens qui n'étaient plus payés depuis des mois par leur patron dans certains secteurs d'activités. Je pensais, peut-être un peu naïvement, que le droit était forcément toujours respecté. Mais c'est évidemment loin d'être le cas.



Gilles Schaefer

Âge: 28 ans

Fonction actuelle à l'OGBL: conseiller au Service Information, Conseil et Assistance (SICA)

Activité antérieure: étudiant en «gestion des ressources humaines»

**Bois, Caoutchouc,
Céramique, Chimie,
Ciment, Papier,
Plastique, Textile et Verre**



Stefano Araujo Raymond Kapuscinsky

Guardian Luxguard II SA

Le dialogue social est au point mort

Les représentants des salariés de Guardian Luxguard II à Dudelange doivent malheureusement constater que la direction ne respecte pas la compétence de décision et de surveillance du comité mixte qui est pourtant un organe de cogestion exigé par loi. Les décisions sont prises sans respecter les procédures prévues par la loi.

Depuis plusieurs mois, l'entreprise souhaite introduire un système de primes pour ses salariés tenant compte des résultats et de différents critères d'appréciation individuels. Cela va sans dire que le système repose sur le principe de «la carotte ou le bâton».

Il est prévu que les employés touchent une somme jusqu'à 5 fois supérieure à celle prévue pour les salariés ouvriers. Luxguard II justifie cette distinction par le fait que les salariés employés contribuent plus au chiffre d'affaires que leurs collègues. Les représentants de la direction ont également reconnu qu'il fallait les récompenser parce qu'ils n'étaient pas rémunérés pour les heures supplémentaires prestées. Ces propos ont choqué les représentants des salariés.

Les représentants salariaux ont demandé à revoir le système afin de le rendre plus juste et plus transparent. La direction a refusé de le revoir et se préserve le droit de le modifier à sa guise. Face au blocage logique et légitime des représentants salariaux, l'entreprise a décidé de verser en cachette une prime aux employés.

Dernier fait en date: lors d'une réunion en présence des membres du comité mixte et de la délégation du personnel, la direction a informé les parties qu'elle était en train de mettre en place plus de moyens et d'outils pour garantir la sécurité des salariés. Ceci fait suite à une série d'accidents du travail depuis le début de l'année. Les représentants salariaux ont de nouveau été mis devant le fait accompli et n'ont pas été impliqués dans ce processus. Le délégué à la sécurité, quant à

lui, n'était même pas au courant et il n'a pas pu être libéré par l'organisation pour assister à la réunion d'information.

Un conflit social inévitable?

L'OGBL ne peut pas tolérer ni accepter cette manière d'agir. Les représentants du personnel assistés par l'OGBL sont donc contraints de saisir les instances compétentes afin de garantir le respect des droits de l'ensemble des salariés. Si l'entreprise n'est pas prête à changer de mentalité, la paix sociale sera mise en cause et un conflit social sera inévitable.

Guardian Luxguard II SA

Sozialdialog im Leerlauf

Die Arbeitnehmervertreter von Guardian Luxguard II in Dödelingen müssen leider feststellen, dass die Betriebsleitung die Entscheidungs- und Überwachungskompetenz des Gemischten Ausschusses, der jedoch vom Gesetz als Mitbestimmungsorgan vorgeschrieben ist, nicht respektiert. Die Entscheidungen werden gefällt, ohne die vom Gesetz vorgesehene Prozedur zu berücksichtigen.

Seit mehreren Monaten will das Unternehmen ein Prämiensystem für seine Arbeitnehmer einführen, das auf Ergebnissen und verschiedenen Einschätzungskriterien basieren soll. Es versteht sich von selbst, dass das System auf dem Prinzip von „Zuckerbrot und Peitsche“ fußt.

Vorgesehen ist, dass die Angestellten eine Summe von bis zu fünf Mal höher bekommen sollen als die Arbeiter. Luxguard II begründet diesen Unterschied damit, dass die Angestellten mehr zum Betriebsumsatz beitragen als ihre Kollegen. Die Betriebsleitung hat ebenfalls eingesehen, dass man sie belohnen muss, da sie für die geleisteten



Überstunden nicht bezahlt würden. Diese Aussagen haben die Arbeitnehmervertreter schockiert.

Die Salariaatsvertreter haben darum gebeten, dieses System zu überarbeiten, um es gerechter und transparenter zu gestalten. Die Betriebsleitung hat dies abgelehnt und behält sich das Recht vor, es nach Belieben zu ändern. Als Reaktion auf die logische Blockade der Salariaatsvertreter, wurde beschlossen, den Angestellten heimlich eine Prämie zu überweisen.

Letztes Vorkommnis: Während einer Sitzung und in Anwesenheit des Gemischten Ausschusses und der Personaldelegation hat die Betriebsführung die Parteien darüber informiert, dass sie gerade dabei ist, sich mehr Mittel zu geben, um die Sicherheit der Arbeitnehmer zu gewährleisten. Dies erfolgt nach einer Reihe von Arbeitsunfällen, die seit Anfang des Jahres geschehen sind. Die Arbeitnehmervertreter wurden wieder vor vollendete Tatsachen gestellt und wurden nicht in den Vorgang mit einbezogen. Was den Sicherheitsdelegierten betrifft, so war der nicht einmal informiert worden, und er konnte nicht von der Organisation befreit werden, um an der Informationssitzung teilzunehmen.

Sozialkonflikt unumgänglich?

Der OGBL kann diese Vorgehensweise weder tolerieren noch akzeptieren. Die Personalvertreter, die vom OGBL unterstützt sind, müssen demnach die kompetenten Instanzen anrufen, um den Respekt der Rechte aller Arbeitnehmer zu garantieren. Sollte die Mentalität in der Firma nicht ändern, so würde der soziale Frieden in Frage gestellt und ein Sozialkonflikt wäre unumgänglich.

Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques



Hernani Gomes

Jean-Luc De Matteis

PMC Construction

34 salariés perdent leur emploi

Le 4 mars 2015, la société de construction et de génie civil PMC Construction sàrl, ayant son siège à Sanem et employant plus de 30 salariés, a été déclarée en faillite.

L'OGBL, en tant que seul syndicat représenté au sein de la délégation du personnel, a organisé le 6 mars 2015 une réunion d'information pour les salariés.

Lors de cette réunion, les représentants de l'OGBL ont expliqué les démarches à suivre aux salariés concernés. Comme lors de toutes les faillites, l'OGBL se chargera de l'élaboration des déclarations de créance et de toutes les démarches nécessaires afin de soutenir les salariés dans cette situation dramatique d'un point de vue socio-économique.

L'OGBL prendra aussi contact avec les fédérations patronales afin que les sociétés du secteur puissent réabsorber le personnel et garantir des emplois aux salariés.

L'OGBL est malheureusement forcé de constater que les outils à la disposition des syndicats ont à nouveau échoué et qu'une réforme de fond s'avère primordiale sous plusieurs angles.

Depuis longtemps et au vu des dernières faillites en date telle que

par exemple Mowo à Bereldange, l'OGBL revendique des moyens légaux forts afin de pouvoir entreprendre une démarche proactive en cas de difficulté et ceci dans le souci de pouvoir éviter des faillites et de sauver des emplois. Il est grand temps de se donner un dispositif préventif afin de pouvoir constater les difficultés et de pouvoir enfin agir.

Il est primordial que les administrations publiques, les assurances sociales parmi d'autres, disposent d'une base de données commune afin que les cas d'impayés en matière de cotisations sociales ou d'impôts soient remarqués et que les partenaires sociaux en soient informés au niveau du comité de conjoncture. La nécessité d'augmenter les effectifs au niveau de ces administrations publiques est évidente afin d'améliorer le suivi des dossiers.

Outre une politique préventive, l'OGBL revendique une meilleure protection des salariés, une procédure plus rapide de recouvrement des arriérés de salaires, un réajustement faisant des salariés les premiers créanciers en rang ainsi qu'une révision à la hausse du montant de l'indemnité dite «super-privilège» qui est actuellement plafonnée à six fois le salaire social minimum. Tout ceci, afin d'éviter aux salariés concernés des pertes financières en cas de faillite de leur employeur.

PMC Construction s.à.r.l.

34 Mitarbeiter verlieren ihre Arbeit

Am 4. März 2015, wurde bei der Bau- und Tiefbaufirma PMC Construction sàrl, mit Sitz in Sanem und bei der mehr als 30 Mitarbeiter beschäftigt sind, das Konkursverfahren eröffnet. Der OGBL, als einzige Gewerkschaft,

die in der Personaldelegation vertreten ist, hat am 6. März 2015 eine Informationsversammlung für die Arbeitnehmer organisiert.

Während dieser Versammlung wurde den betroffenen Arbeitnehmern erklärt, welche Schritte zu unternehmen sind. Wie bei sämtlichen Konkursen wird der OGBL sich der Schuldenforderungen annehmen sowie aller notwendigen Schritte, um den Arbeitnehmern in dieser dramatischen sozio-ökonomischen Situation beizustehen.

Der OGBL wird auch mit den Arbeitgeberverbänden Kontakt aufnehmen, damit die Firmen des Sektors das Personal aufnehmen können, und den Arbeitnehmern eine Stelle garantieren können.

Der OGBL muss leider feststellen, dass die Mittel, die den Gewerkschaften zur Verfügung stehen wiederum erfolglos waren, und dass eine grundsätzliche Reform aus mehreren Perspektiven, vorrangig sein muss.

Seit langer Zeit, und wenn man die letzten Konkurse betrachtet, wie zum Beispiel Mowo in Bereldange, fordert der OGBL starke legale Mittel, um, wenn es zu Schwierigkeiten kommt, proaktive Schritte einleiten zu können, und das im Bemühen Konkurse zu verhindern und Arbeitsplätze zu retten. Es ist höchste Zeit, sich präventive Mittel zu geben, um die Schwierigkeiten

festzustellen und endlich handeln zu können.

Es ist wesentlich, dass die öffentlichen Verwaltungen, die Sozialversicherungen unter anderem, über eine gemeinsame Datenbank verfügen, um die Fälle von ausstehenden Zahlungen bezüglich der Sozialbeiträge oder der Steuern wahrzunehmen, und dass die Sozialpartner darüber im Konjunkturkomitee informiert werden. Die Notwendigkeit, die Zahl der Mitarbeiter in diesen öffentlichen Verwaltungen zu erhöhen ist ersichtlich, um die einzelnen Fälle besser verfolgen zu können.

Außer einer vorbeugenden Politik verlangt der OGBL einen besseren Arbeitnehmerschutz, eine schnellere Prozedur, um die Lohnzahlungsrückstände einzutreiben, eine Anpassung, die aus den Arbeitnehmern die ersten Gläubiger macht, sowie eine Erhöhung der Entschädigungssumme, genannt „Superprivileg“, die zurzeit bei höchstens sechs Mal dem sozialen Mindestlohn liegt. Dies alles, um zu verhindern, dass die Arbeitnehmer, bei Konkurs ihres Arbeitgebers, zu große finanzielle Verluste erfährt.

E-Bat constructions s.à r.l.

18 Arbeitnehmer verlieren ihren Job durch Konkurs

Am 17. März 2015 hat der OGBL eine Informationssitzung organisiert für die Arbeitnehmer des Unternehmens E-Bat constructions s.à r.l., mit Sitz in Bereldingen, dessen Konkurs am Freitag, dem 13. März 2015 angemeldet wurde.

Hierbei handelt es sich um einen weiteren Konkurs im Bau- und Bauhandwerkssektor, Sektor der von mehreren Konkursen in den vergangenen Wochen heimgesucht wurde, wie zum Beispiel dem Konkurs von PM constructions s.à r.l., vor

etwa zwei Wochen, der seinerseits 34 Leute in die Arbeitslosigkeit entlassen hat.

Das OGBL-Bausyndikat hat den betroffenen Arbeitnehmern erklärt, welche Schritte sie unternehmen müssen, und wird die Forderungsanmeldungen formulieren. Es wird die Arbeitnehmer bei sämtlichen Schritten begleiten, die dazu dienen, ihre Schuldforderungen einzuklagen sowie diesem brutalen Einkommensverlust zu begegnen.

Fast sämtliche Arbeitnehmer von E-Bat constructions s.à r.l. haben die vergangenen vier Monate keinen Lohn bekommen und die Prämie zum Jahresende wurde ihnen auch nicht ausbezahlt.

Die Gesetzgebung sieht vor, dass die Arbeitnehmer als „superprivilegierte“ Gläubiger behandelt werden müssen, denn ihre Schuldforderungen sind einer Zahlungsgarantie durch den Fonds pour l'Emploi unterstellt, im Gegenwert von sechs Mal dem sozialen Referenzmindestlohn.

Wenn man jedoch die vier Monate Lohnrückstand zusammenzählt mit der Prämie zum Jahresende die noch ansteht, mit dem Geld von der Kündigungsfrist, die die Arbeitnehmer nur zu 50% bekommen sowie mit der Kündigungsentschädigung, auf die sie bei einer Entlassung Anspruch haben, so wäre das oberste Limit der vom Fonds de l'Emploi ausbezahlten Entschädigung bei weitem überschritten. Die Arbeitnehmer, die Opfer des Konkurses ihrer Firma sind, haben also kaum Anlass dazu, sich zu freuen!

Die Konkurse sind für die Arbeitnehmer in Luxemburg sehr schwer verdaulich, umso mehr die Arbeitnehmer und die Gewerkschaften oft vor vollendete Tatsachen gestellt werden, und das nach Wochen von gegensätzlichen Informationen, die mit falschen Hoffnungen verbunden sind.



Der OGBL wird es also nicht müde werden, sich für eine dringende Reform des Konkursgesetzes einzusetzen. Der OGBL ist der Meinung, dass die Obergrenze der Garantie bezüglich der „superprivilegierten“ Schuldforderungen unbedingt angehoben werden muss. Ein schnelleres Verfahren zum Einkassieren der Lohnzahlungsrückstände muss ebenfalls eingerichtet werden.

Außerdem besteht der OGBL darauf, dass die Herangehensweise an die Firmen in Schwierigkeiten – die also Gefahr laufen, Konkurs anmelden zu müssen – radikal geändert werden muss, mit Hilfe eines Mechanismus, dessen Ziel es ist, rechtzeitig die wahre wirtschaftliche und soziale Situation der Firmen auszumachen sowie den Arbeitsplatzschutz zu verbessern. Dies alles, um Situationen vorzubeugen, die Lohnzahlungsrückstände auslösen sowie den sofortigen Bruch der Verbindung der Arbeitnehmer mit dem Arbeitsmarkt sowie mit ihren Einnahmequellen.

E-Bat constructions s.à r.l.

18 salariés concernés par la faillite

Le 17 mars 2015, l'OGBL a organisé une réunion d'information pour les salariés de l'entreprise E-Bat constructions s.à r.l., avec siège à Bereldange et dont la faillite a été déclarée le vendredi, 13 mars dernier.

Il s'agit ici d'une faillite de plus dans le secteur du Bâtiment et de l'Artisanat du Bâtiment, qui a connu la fermeture de quelques entreprises durant les dernières semaines, dont celle de PMC constructions s.à r.l. il y a près de deux semaines, qui a, de son côté, mis au chômage 34 travailleurs.

Notre syndicat a expliqué aux salariés concernés les démarches à

suivre et se chargera de l'élaboration des déclarations de créance et de toutes les démarches nécessaires afin de soutenir les salariés dans la récupération de leurs créances et à faire face à cette perte brutale de revenus.

La presque totalité des salariés d'E-Bat constructions s.à r.l. ont 4 mois de salaires de retard et la prime de fin d'année ne leur a pas été payée.

La législation prévoit que les salariés soient considérés comme des créanciers «superprivilegiés», car leurs créances bénéficient de la garantie de paiement du Fonds pour l'Emploi d'une valeur égale à 6 fois le salaire social minimum de référence.

Néanmoins, si on fait l'addition des 4 mois de salaires en retard, avec la prime de fin d'année à recevoir, la période de préavis que les salariés affectés ne touchent qu'à 50% et l'indemnité de départ légale à laquelle ils auraient droit en cas de licenciement, le plafond de cette garantie de paiement du Fonds pour l'Emploi sera largement dépassé. Les salariés qui vivent la faillite de leur entreprise n'ont donc pas de quoi se réjouir!

Les faillites sont très difficiles à supporter par les salariés au Luxembourg, d'autant plus que les travailleurs et les syndicats sont souvent mis devant le fait accompli, suite à des semaines pleines d'informations contradictoires, mélangées à de faux espoirs.

L'OGBL ne cessera donc pas de plaider pour une réforme urgente de la loi sur les faillites. Nous considérons que le plafond de la garantie constituant les créances «superprivilegiées» doit absolument être revu à la hausse. Une procédure plus rapide de recouvrement des arriérés de salaires doit aussi être mise en place.



Qui plus est, nous insistons que l'approche concernant les entreprises en difficulté et qui risquent donc la faillite doit changer radicalement, à travers l'introduction de mécanismes qui visent l'identification en temps et en heure de la vraie situation économique et sociale des sociétés et l'amélioration des mesures qui protègent l'emploi, afin de prévenir des situations telles que le retard des salaires et la rupture immédiate du lien des salariés avec le marché du travail et avec les sources de revenu du fait d'une faillite.

Banques et Assurances



Michèle Schrobiltgen Véronique Eischen

Le secteur des assurances se porte à merveille!

Le secteur des assurances se porte à merveille, cependant l'ACA préconise à nouveau un démantèlement total des acquis des salariés conventionnés du secteur des assurances.

À ce jour, malgré les propositions des syndicats, qui reflètent les excellents résultats du secteur, les négociations tentent d'avancer tant bien que mal.

L'ACA s'obstine à n'aborder que son seul projet de refonte du système de rémunération, qu'elle n'a d'ailleurs remis aux syndicats qu'après 3 mois de vaines discussions.

La proposition de l'ACA ne garantit plus aucune visibilité d'évolution de carrière et laisse encore plus de place à l'aspect subjectif de classification dans les groupes de fonction.

Elle s'oppose notamment aux garanties minimales de classification à l'engagement et ne prévoit aucune évolution de carrière pour les salariés concernés.

Aucun mécanisme de codécision, ni de moyen de recours n'est prévu en la matière.

L'ACA s'oppose également à toute reconduction tacite des automatismes (échelons d'ancienneté, de formation, de performance) bref à toute augmentation financière quelconque.

Ne vouloir payer la prime de performance qu'à seulement 25% des salariés, confirme que les représentants de l'ACA n'ont aucune reconnaissance envers le travail qu'effectuent quotidiennement les salariés du secteur.

Le blocage délibéré des négociations confirme la volonté de l'ACA de vouloir amener les syndicats à signer une Convention Collective de Travail au rabais, liée à l'échéancier proche du paiement de la prime de juin.

Etant donné les positions fondamentalement opposées des parties,



un groupe de travail «analyse des fonctions et classification dans les barèmes» vient d'être mis en place.

Les syndicats espèrent que dorénavant de vraies négociations pourront être menées, dans l'intérêt des acquis des salariés du secteur des assurances.

Dem Versicherungssektor geht es prächtig!

Dem Versicherungssektor geht es prächtig, allerdings befürwortet die ACA wiederum die völlige Zerschlagung der Errungenschaften der tarifvertraglich gebundenen Arbeitnehmer aus dem Versicherungssektor.

Bis heute versuchen die Verhandlungen mehr schlecht als recht voranzuschreiten, trotz der Vorschläge der Gewerkschaften, die auf den ausgezeichneten Ergebnissen des Sektors basieren.

Die ACA hält an ihrem einzigen Projekt fest, und zwar an der Änderung ihres Vergütungssystems, das sie den Gewerkschaften übrigens erst nach drei Monaten nutzloser Diskussionen überbracht hat.

Der Vorschlag der ACA garantiert überhaupt keine Übersicht mehr über die Karriereentwicklung, und überlässt der Subjektivität der Einstufung in unterschiedliche Funktionsgruppen mehr Platz.

Sie ist insbesondere gegen Minimalgarantien bei der Einstufung und sieht keine Karriereentwicklung für die betroffenen Arbeitnehmer vor.

Weder der geringste Mitbestimmungsmechanismus, noch irgendwelches Rechtsmittel ist in diesem Zusammenhang vorgesehen.

Die ACA ist ebenfalls gegen jegliche stillschweigende Verlängerung der Automatismen (Betriebszugehörigkeitsgrade, Ausbildungs- und Leis-

tungsniveaus) kurz gesagt, gegen jegliche finanzielle Besserung.

Die Tatsache, dass sie nur 25% der Angestellten die Leistungsprämie zahlen will, bestätigt, dass die ACA der von den Arbeitnehmern des Sektors täglich geleisteten Arbeit, keine Bedeutung beimisst.

Die bewusste Blockierung der Verhandlungen bestätigt den Willen der ACA, die Gewerkschaften zur Unterzeichnung eines unterwertigen Kollektivvertrags zu bringen, und das im Zusammenhang mit der kommenden Auszahlung der Juni-prämie.

Da die Positionen der Verhandlungspartner gegensätzlich sind, ist vor kurzem eine Arbeitsgruppe „Analyse der Funktionen und Klassifizierung der Einstufungen“ geschaffen worden.

Die Gewerkschaften hoffen, dass in Zukunft richtige Verhandlungen geführt werden können, und das im Interesse der Errungenschaften der Arbeitnehmer aus dem Versicherungssektor.

Transformation sur métaux



Raymond Kapuscinsky

Robert Wolff

SISTO Armaturen S.A.

Erneuerung des Kollektivvertrags

Am 10. März 2015 wurde nach kurzen und fairen Verhandlungen die Erneuerung des Kollektivvertrags für die Arbeitnehmer von Sisto Armaturen in Echternach von der federführenden Gewerkschaft OGBL und vom LCGB einerseits



sowie von der Betriebsführung andererseits für die Dauer von zwei Jahren abgeschlossen.

Zu den wesentlichen Punkten des ausgehandelten Abschlusses gehören:

Dauer des Kollektivvertrags vom 1. Januar 2015 bis zum 31. Dezember 2016;

Erhöhung der Stundenlöhne ab dem 1. Januar 2015 um 0,28€/St

Erhöhung der Stundenlöhne ab dem 1. Januar 2016 um 0,23€/St

Erhöhung der Monatslöhne ab dem 1. Januar 2015 um 48€/Monat

Erhöhung der Monatslöhne ab dem 1. Januar 2016 um 40€/Monat

Erhöhung der Nachtschichtzulage von derzeit 25% auf 30%.

Sisto Armaturen S.A. beschäftigt ± 150 Arbeitnehmer und fertigt anspruchsvolle Armaturen für Anwendungen in der Gebäude-, der Industrie- und der sterilen Verfahrenstechnik.

SISTO Armaturen S.A.

Renouvellement de la convention collective de travail

Le 10 mars 2015, après de brèves négociations équitables, la convention collective de travail renouvelée pour les salariés de Sisto Armaturen d'Echternach a été signée par

l'OGBL, syndicat majoritaire et le LCGB, d'un côté, et par la direction de l'autre, et cela pour une durée de deux ans.

Parmi les points principaux négociés de l'accord figurent:

La durée de la convention collective de travail du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016.

Augmentation du salaire horaire à partir du 1^{er} janvier 2015 de 0,28€/heure

Augmentation du salaire horaire à partir du 1^{er} janvier 2016 de 0,23€/heure

Augmentation du salaire mensuel à partir du 1^{er} janvier 2015 de 48€/mois

Augmentation du salaire mensuel à partir du 1^{er} janvier 2016 de 40€/mois

Augmentation de l'indemnisation pour service de nuit de 25% actuellement à 30%.

Sisto Armaturen S.A. emploie ±150 salariés et fabrique de prestigieuses armatures pour l'immotique, le génie industriel et pour la technologie stérile.

Ludec s.à r.l. Holzem
(Groupe Rotarex)

Renouvellement de la convention collective

Le 6 mars 2015, le syndicat OGBL a signé une nouvelle convention

collective de travail pour les salariés de la société Ludec s.à r.l. de Holzem.

Celle-ci a une durée de deux ans et couvre la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015.

Parmi les principales améliorations, on peut noter:

Salaires

Augmentations des salaires horaires

Au 1^{er} janvier 2014, les salaires horaires de tous les salariés sont augmentés de 0,10 €/heure.

Augmentations des traitements mensuels

Au 1^{er} janvier 2014, les traitements mensuels de tous les salariés sont augmentés de 17,30 €.

Heures médicales

6 heures d'absence payées pour raison de visite médicale sont allouées au personnel de la Ludec s.à r.l.

Prime d'ancienneté

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la prime d'ancienneté a augmenté de 12 € à 14 € par année d'ancienneté.

Indemnités de lavage des vêtements de travail

Depuis le mois d'avril 2014, une indemnité de lavage des vêtements de travail est d'application sous forme d'un montant brut de 4,50€ / mois. Une régularisation, sous forme d'un montant brut, est d'application depuis le mois d'avril 2014, pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2014.



Ludec s.à r.l. Holzem
(Groupe Rotarex)

Erneuerung des Kollektivvertrags

Am 6. März 2015 hat der OGBL einen neuen Kollektivvertrag für die Arbeitnehmer der Firma Ludec s.à r.l. in Holzem unterzeichnet.

Dieser Kollektivvertrag ist für zwei Jahre gültig, und zwar für die Periode vom 1. Januar 2014 bis zum 31. Dezember 2015.

Unter den Hauptverbesserungen sind folgende hervorzuheben:

Löhne

Erhöhung der Stundenlöhne

Am 1. Januar 2014 wurde der Stundenlohn von sämtlichen Arbeitnehmern um 0,10€/St. erhöht.

Erhöhung der Monatsgehälter

Am 1. Januar 2014 wurde das Monatsgehalt von sämtlichen Arbeitnehmern um 17,30€ erhöht.

Stunden für Arztbesuche

6 bezahlte Stunden Abwesenheit für Arztbesuche werden den Arbeitnehmern von Ludec s.à r.l. gewährt.

Betriebszugehörigkeitsprämie

Seit dem 1. Januar 2014 wurde die Betriebszugehörigkeitsprämie von 12€ auf 14€ angehoben.

Abfindungssumme für die Reinigung der Arbeitskleidung

Seit April 2014 gibt es eine Abfindungssumme für die Reinigung der Arbeitskleidung, in Form einer Bruttosumme von monatlich 4,50€.

Es gibt eine Normalisierung in Form einer Bruttosumme seit April 2014, und zwar für die Zeitspanne vom 1. Januar 2012 bis zum 31. März 2014.



José Gonçalves



Christophe Rewenig



André Sowa

Commerce

Sonntägliche Ladenöffnung in der Stadt Luxemburg

Die Arbeitsbedingungen werden einigen wenigen Geschäftsinteressen geopfert

Eine Delegation des OGBL-Syndikats Handel wurde am 17. März 2015 von Francine Closener, Staatssekretärin im Wirtschaftsministerium, empfangen, und zwar im Rahmen ihres kürzlich gefassten Beschlusses, über die Sondergenehmigung für die Geschäftsleute und Handwerker, die in der Oberstadt und im Bahnhofsviertel ansässig sind, dass diese im Jahr 2015 jeden Sonntag und jeden Feiertag bis 19 Uhr öffnen dürfen.

Das OGBL-Syndikat Handel hat der Staatssekretärin gegenüber seine

Unzufriedenheit sehr klar zum Ausdruck gebracht. Es bemängelt in erster Linie die negativen Auswirkungen, die dieser Entschluss auf die Arbeitsbedingungen des betroffenen Personals haben wird. Außer einer ungerechten Verlängerung der Arbeitswoche dieser Arbeitnehmer, die einen zusätzlichen Teil ihrer Freizeit beschneiden wird, bringt die sonntägliche Öffnung eine Reihe von zusätzlichen Unannehmlichkeiten (weniger öffentlicher Transport als unter der Woche, Aufnahmestrukturen für Kinder sind geschlossen, usw.). Der OGBL ist der Meinung, dass die Arbeits- und – Existenzbedingungen – der Arbeitnehmer einfach nur einigen wenigen Geschäftsinteressen geopfert werden.

In diesem Zusammenhang hat der OGBL es auch nicht verpasst zu bemerken, dass es absurd sei zu glauben, dass die erweiterten sonntäglichen Öffnungszeiten der Geschäfte in der Stadt Luxemburg, den Umsatz dieser selben steigern würde. In der Tat wird die Kaufkraft der Haushalte identisch bleiben, und so wird es bestenfalls zu einer Verschiebung der Einkäufe kommen, die sowieso während der sechs anderen Wochentage getätigt worden wären. Demnach würde dies nicht den geringsten Mehrwert für die Geschäftsleute erbringen.

Der OGBL hat ebenfalls mit Nachdruck gefordert, dass die Staats-



sekretärin jetzt nicht der Versuchung unterliegen möge, diese Art von Sondergenehmigung auch noch auf andere Gemeinden im Land auszuweiten, auf Druck von Geschäftsverbänden, die sich plötzlich nach diesem Präzedenzfall bemerkbar machen.

Für den OGBL bietet die jetzige – 2012 überarbeitete – Gesetzgebung, den Geschäftsleuten genügend Möglichkeiten bezüglich der Ladenöffnungszeiten. Freiräume, die von den Geschäftsleuten nicht nur nicht ganz ausgeschöpft werden und noch darüber hinaus viel weiter gehen als in den Nachbarländern, lassen so das Argument des Mangels an Wettbewerbsfähigkeit hier nicht gelten.

Die Staatssekretärin hat ihren Willen bekräftigt, demnächst im Detail die aktuellen Vorkehrungen bezüglich der Ladensöffnungszeiten auszuwerten, um gegebenenfalls die bestehende Gesetzgebung umzuändern. Zuerst möchte das Wirtschaftsministerium in Kürze eine Studie in Auftrag geben, die sowohl auf soziologischer und organisatorischer Ebene als auch in puncto Arbeitsbedingungen der Arbeitnehmer, die zurzeit von einer Sonderregelung in Bezug auf die vorgeschriebenen Schließungszeiten betroffen sind, durchgeführt wird. Die Staatssekretärin hat in diesem Kontext dem OGBL angeboten, sich an der Ausarbeitung dieser Studie zu beteiligen.

Das OGBL-Syndikat Handel, als Vertreter der Arbeitnehmer des Sektors und demnach auch als größter Kenner der Situation und der Arbeitsbedingungen des Personals aus dem Handel, hat sich natürlich dazu bereiterklärt, an dieser Studie mitzuarbeiten. Es hat nichtsdestotrotz die Herangehensweise der Regierung kritisiert, die darin besteht, zuerst neue Initiativen zu ergreifen, und dann erst zur Auswertung der Situation überzugehen.

Ouverture dominicale des magasins à Luxembourg

Des conditions de travail sacrifiées sur l'autel de quelques intérêts commerciaux

Une délégation du syndicat Commerce de l'OGBL a été reçue le 17 mars 2015 par la secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener, dans le cadre de sa récente décision, par dérogation, d'autoriser les commerçants et les artisans, situés dans la Ville Haute et dans le quartier de la gare à Luxembourg, à ouvrir tous les dimanches et jours fériés jusqu'à 19h au cours de l'année 2015.

Le syndicat Commerce de l'OGBL a clairement fait part de son mécontentement à la secrétaire d'État, dénonçant tout particulièrement les répercussions négatives que cette décision aura sur les conditions de travail du personnel concerné. Outre un allongement injuste de la semaine de travail de ces salariés venant amputer une partie supplémentaire de leur temps de loisirs, cette «ouverture dominicale élargie» va venir confronter ces derniers à une série de désagréments additionnels (transports en commun moins réguliers qu'en semaine, structures d'accueil pour enfants fermées, etc). Pour l'OGBL, les conditions de travail – et d'existence – des salariés sont purement et simplement sacrifiées sur l'autel de quelques intérêts commerciaux.

Dans ce contexte, l'OGBL n'a pas manqué non plus de faire remarquer qu'il serait absurde d'imaginer que l'«ouverture dominicale élargie» des magasins à Luxembourg vienne doper le chiffre d'affaires de ces commerces. En effet, le pouvoir d'achat des ménages restera, lui, borné et on assistera par conséquent, au mieux, à un transfert des achats qui auraient de toute façon eu lieu au cours des six autres jours

de la semaine, n'entraînant ainsi absolument aucune plus-value pour les commerçants.

L'OGBL a également insisté auprès de la secrétaire d'État pour qu'elle ne cède pas à la tentation d'octroyer désormais ce type d'autorisation à d'autres communes du pays, sous la pression d'unions commerciales locales se manifestant soudainement suite à ce précédent.

Pour l'OGBL, la législation actuelle – révisée en 2012 – offre déjà largement assez de possibilités aux commerçants en matière d'heures d'ouverture. Des marges de manœuvres qui, non seulement ne sont aujourd'hui pas totalement exploitées par les commerçants et qui plus est, vont bien au-delà de ce qui existe dans les pays voisins, invalidant ainsi l'argument d'un soi-disant manque de «compétitivité» sur ce terrain.

La secrétaire d'État a de son côté confirmé sa volonté d'évaluer prochainement en profondeur les dispositions actuelles en matière de réglementation des heures d'ouverture dans le secteur du commerce pour, le cas échéant, réviser la législation actuelle. Dans une première étape, le ministère de l'Économie souhaite lancer sous peu une étude inventoriant notamment la sociologie, l'organisation et les conditions de travail des salariés concernés actuellement par une dérogation aux heures de fermetures obligatoires. La secrétaire



d'État a dans ce contexte proposé à l'OGBL de s'associer à l'élaboration de celle-ci.

Le syndicat Commerce de l'OGBL, en tant que représentant des salariés du secteur et donc également en tant que plus grand connaisseur de la situation et des conditions de travail du personnel travaillant dans le commerce, s'est évidemment dit disposé à collaborer à celle-ci. Il a néanmoins sévèrement critiqué l'approche du gouvernement, consistant d'abord à prendre de nouvelles initiatives et à n'entreprendre une évaluation de la situation que dans un second temps.



Christian Sikorski

**Services
publics**

Commune d'Esch

Le dialogue social interrompu par la FGFC nuît aux intérêts des agents communaux

Suite à la démission des représentants du personnel des salariés de la commune d'Esch/Alzette, l'OGBL précise les points suivants.

À l'origine de la décision des représentants OGBL des salariés de démissionner également est avant tout la répartition des sièges au sein de la représentation du personnel des salariés. Comme l'OGBL ne détient qu'un siège effectif et un siège de remplaçant au sein de la représentation des salariés, les représentants OGBL ne se permettaient pas de passer outre la volonté des électeurs et ne pensaient pas être capables de faire le travail syndical légitime seuls pour les agents communaux d'Esch.

Les représentants OGBL qualifient la façon d'agir des représentants de la FGFC d'incorrecte, de non-solidaire et de non-collégiale. Les représentants OGBL ont été convoqués spontanément et sans préparation à une réunion des délégués. Sans aucune clarification, ils ont été confrontés aux faits. En plus, ils n'ont pas été suffisamment informés par le président de la délégation des salariés.

Une capitulation syndicale ne résout pas les problèmes des agents eschois!

L'OGBL ne comprend et ne partage pas la décision du président de la FGFC, à savoir d'appeler les délégués à démissionner. Le programme syndical est bien fourni à Esch comme également dans d'autres communes. Les syndicats disposent de toute une série d'instruments syndicaux pour pouvoir défendre les intérêts du personnel avec succès. Les instruments les plus importants sont des négociations avec succès, un dialogue social responsable, la mise en place de rapports de force positifs pour la défense des intérêts du personnel et pour leur mobilisation. Ces moyens n'ont ni été épuisés ni utilisés suffisamment par la FGFC.

Avec la dissolution de la délégation des salariés et avec sa capitulation, la FGFC se prive des moyens élémentaires pour son action syndicale. Par sa façon d'agir, la FGFC met en danger le dialogue social qui est important dans la commune d'Esch/Alzette.

Le résultat de cette action est un coup d'éclat médiatique avant les élections à la chambre des salariés, et cela au dépens de la défense des intérêts des agents communaux.

La solution des problèmes du dossier mentionné a maintenant priorité absolue!

Ce qui est important pour l'OGBL,

ce sont les intérêts du personnel. L'OGBL exige de la part du conseil échevinal le traitement le plus rapide possible de tous les dossiers importants. Les représentants du personnel de l'OGBL apportent des propositions de solutions. L'OGBL exige de la part de l'échevin responsable du personnel, un dialogue social équitable, constructif et conséquent. L'OGBL va mesurer la qualité du dialogue social aux résultats concrets de négociations et non pas à des promesses vides, et cela dans l'intérêt de tous les agents communaux!

Le travail syndical avec succès des représentants OGBL des salariés dans d'autres communes ainsi que la coopération syndicale avec les collègues du FNCTTFEL/Landesverband auprès du TICE et dans la Ville de Luxembourg démontrent qu'une action permanente et pertinente profite finalement au personnel.

Le fait qu'un travail syndical engagé porte ses fruits est démontré par la délégation des salariés à Esch, qui, en travaillant durement, lutte tous les jours pour le dialogue social.

L'OGBL va lutter de toutes ses forces en faveur de tout le personnel communal de la Ville d'Esch! Une fin peut être un nouveau début. Abandonner ne vaut jamais la peine!

Gemeinde Esch

Abgebrochener Sozialdialog der FGFC schadet den Inter- essen der kommunalen Bediensteten

Anlässlich der Mandatsniederlegung der Personalvertreter der Beamten der Gemeinde Esch/Alzette, stellt der OGBL folgendes klar.

Ausschlaggebend für die Entscheidung der Beamtenpersonalvertreter



OGB·L

1 MAI

neimënster
Luxembourg-Grund

**Fête du travail
et des cultures**

Entrée libre - Eintritt frei



André Roeltgen
Präsident des OGBL

Unser neuer 1. Mai feiert sein 10-jähriges Bestehen

Als der OGBL im Jahre 2006 zum ersten Mal auf seinen traditionsreichen 1. Mai-Umzug verzichtete, und ihn durch eine neue Formel ersetzte, gab es in den Reihen unserer Gewerkschaft nicht nur Zustimmung, sondern auch Kritik.

Vor allem in den Reihen der langjährigen, verdienstvollen Gewerkschaftler, die seit der Gründung des OGBL im Jahre 1979 und schon vorher zu LAV-Zeiten aktiv an den 1. Mai-Umzügen teilnahmen, gab es nicht wenige, die diesen Bruch bemängelten.

Ihre Haltung gründete nicht in einer nostalgischen Rückbesinnung an jene vergangenen Zeiten, als noch tausende und abertausende von Gewerkschaftlern am 1. Mai-Umzug und an seiner politischen Kundgebung teilnahmen. Nein, sie befürchteten, dass der 1. Mai des OGBL an seiner gewerkschaftspolitischen Substanz verlieren würde. Dass die neue 1. Mai-Formel des OGBL dem politischen und historischen Charakter des Fest- und Kampftages der Arbeiter- und Gewerkschaftsbewegung nicht mehr gerecht werden würde.

Ihre Sorgen waren die Sorgen von engagierten und aufrichtigen Gewerkschaftlern, die sich um die Zukunft ihrer Organisation kümmerten.

10 Jahre sind seitdem vergangen. Der 1. Mai des OGBL lebt, und wie!

Die gewerkschaftliche Standortbestimmung des OGBL in Bezug auf die wesentlichen sozialen, wirtschaftlichen und politischen Fragen findet seit 2006 im Rahmen einer großen Saalkundgebung statt, die Jahr für Jahr hunderte von gewerkschaftlichen Mandatsträgern des OGBL und politische Persönlichkeiten zusammenführt. Dieses Jahr wird diese Manifestation am 29. April in Mondorf stattfinden.

Und am Tag des 1. Mai 2015 wird unser Fest der Arbeit und der Kulturen sein 10-jähriges Bestehen feiern. Dieses Fest, das in neimënster in Luxemburg/Grund stattfindet und das wir gemeinsam mit neimënster, der ASTI und der ASTM organisieren, ist von Anfang an eine Erfolgsgeschichte.

Tausende von Menschen, Spiegelbild aller Bevölkerungsschichten, Nationalitäten und Kulturen Luxemburgs werden sich auch dieses Jahr wieder begegnen, um sich in einer sehr angenehmen Atmosphäre miteinander auszutauschen, international Kulinarisches zu genießen und ein reichhaltiges kulturelles und musikalisches Programm für Jung und Alt zu erleben.

Und dabei wird niemand vergessen, welcher Tag gefeiert wird.

Es lebe der 1. Mai., Tag der Arbeit und Festtag der internationalen Gewerkschaftsbewegung.

André Roeltgen
Président de l'OGBL

Notre nouveau 1^{er} mai célèbre ses dix ans d'existence

Lorsqu'en 2006 l'OGBL a renoncé pour la première fois à son traditionnel défilé du 1^{er} mai, et l'a remplacé par une nouvelle formule, il n'y a pas eu qu'approbation au sein de notre syndicat, mais également des critiques.

Avant tout dans les rangs des syndicalistes méritants de longue date qui ont participé activement aux cortèges du 1^{er} mai depuis la fondation de l'OGBL en 1979, et déjà auparavant à l'époque du LAV, nombreux étaient ceux qui ont critiqué cette rupture.

Leur attitude ne renvoyait pas à une quelconque nostalgie, à des temps passés lorsque des milliers et des milliers de syndicalistes participaient encore aux défilés du 1^{er} mai et à sa manifestation politique. Non, ils craignaient que le 1^{er} mai de l'OGBL perde de sa substance politique. Ils craignaient que la nouvelle formule de 1^{er} mai de l'OGBL ne soit plus à la hauteur du caractère politique et historique que recouvre la journée de fête et de lutte du mouvement ouvrier et syndical.

Leurs inquiétudes étaient celles de syndicalistes engagés et sincères, qui se préoccupaient de l'avenir de leur organisation.

10 ans déjà ont passé. Le 1^{er} mai de l'OGBL vit, et comment!

La prise de position syndicale de l'OGBL en lien avec les questions sociales, économiques et politiques essentielles a lieu depuis 2006 dans le cadre d'une grande

manifestation en salle, qui rassemble chaque année des centaines d'élus syndicaux ainsi que des personnalités politiques. Cette année la manifestation se déroulera le 29 avril à Mondorf-les-Bains.

Et le jour même, le 1^{er} mai 2015, nous fêterons la 10^e édition de notre fête du travail et des cultures. Cette fête qui a lieu à neimënster à Luxembourg/Grund, et que nous organisons ensemble avec neimënster, l'ASTI et l'ASTM, a été, dès le début, un grand succès.

Des milliers de femmes et d'hommes, reflétant toutes les couches de la population, toutes les nationalités et les cultures du Luxembourg vont à nouveau se retrouver cette année pour échanger dans une atmosphère très agréable, pour déguster des spécialités culinaires internationales et pour vivre un programme culturel et musical riche pour jeunes et moins jeunes.

Et personne n'oubliera à cette occasion quel jour est célébré.

Vive le 1^{er} mai, jour de la fête du travail et du mouvement syndical international.





*Ainhoa Achutegui
Directrice générale de
neimënster*

Comme le temps passe! Voilà 10 ans déjà que nous fêtons le travail, les cultures et le dialogue à neimënster, 125 ans que le 1^{er} mai, journée des travailleurs, est commémoré un peu partout dans le monde. Deux anniversaires significatifs pour l'OGBL, neimënster, l'ASTI et l'ASTM, organisateurs de cette grande fête populaire qui attire désormais chaque année plus de 3000 personnes à neimënster.

En 125 ans, les syndicats ont su se faire entendre et ont gagné beaucoup de batailles. Malheureusement, ces dernières années, la crise économique mondiale devient l'excuse pour remettre en question des acquis pour lesquels nos grands-parents et arrière-grands-parents sont montés sur les barricades. Une poignée de personnes détiennent la moitié de la richesse mondiale alors que la précarité économique, les jobs à 1€/h, les licenciements de masse, la pauvreté extrême, et ce même dans nos pays et l'exploitation systématique des ouvriers (ouvrières), agriculteurs(trices), salarié(e)s dans des pays aux syndicats plus faibles ne cessent de croître. Le 1^{er} mai rappelle au monde que la force

première de l'économie reste la main-d'oeuvre et le capital intellectuel des salarié(e)s.

Mais la fête du 1^{er} mai, fête du travail, du dialogue et des cultures au Grund est aussi, comme son nom l'indique, une fête! À neimënster nous invitons la population à des spectacles, des concerts, des ateliers pour enfants et à la dégustation de spécialités gastronomiques internationales.

Quelle joie de pouvoir célébrer à nouveau cette merveilleuse fête dans un des plus beaux lieux du pays.

Au plaisir de vous accueillir.



Wie die Zeit vergeht! Seit 10 Jahren feiern wir bereits die Arbeit, die Kulturen und den Dialog in neimënster, und seit 125 Jahren wird dem 1. Mai, dem Tag der Arbeit, weltweit gedacht.

In diesen 125 Jahren haben sich die Gewerkschaften Gehör verschafft und viele Schlachten gewonnen. Leider scheint in den letzten Jahren die weltweite Wirtschaftskrise ein Vorwand dafür zu sein, die Errungenschaften, für die unsere Großeltern und Urgroßeltern auf die Barrikaden gestiegen sind, in Frage zu stellen. Weltweit sind es nur wenige Menschen und Großunternehmen, die sich die Hälfte des Reichtums teilen, während die wirtschaftliche Unsicherheit, die Ein-Euro-Jobs, Massenentlassungen, extreme Armut selbst in unseren Ländern und die systematische Ausbeutung der Arbeiter(innen), Landwirte (Landwirtinnen) und Angestellten in Ländern mit weniger starken Gewerkschaften auf der Tagesordnung stehen. Der 1. Mai soll die Welt daran erinnern,

dass die größte Stärke der Wirtschaft die Arbeitskräfte und das intellektuelle Kapital der Arbeitnehmer(innen) ist.

Aber das Fest zum 1. Mai, das Fest der Arbeit, des Dialogs und der Kulturen im Grund ist auch eine Feier. Und dazu laden wir Sie alle zu uns nach neimënster ein. Theaterstücke, Konzerte, Workshops für Kinder und kulinarische Spezialitäten aus aller Welt stehen auf dem Programm.

Wir freuen uns schon sehr auf dieses Fest an diesem wunderschönen, einzigartigen Ort und hoffen, Sie zahlreich bei uns begrüßen zu dürfen.

Ainhoa Achutegui
Generaldirektorin des neimënster



© Eric Chenal

Fête du travail Meeting de l'OGBL

La réunion traditionnelle du Comité national élargi de l'OGBL, ouverte à toutes et tous nos militant(e)s, aura lieu

le mercredi, 29 avril 2015 à 18h00

au Centre sportif Roll Delles, avenue des Villes Jumelées, à Mondorf-les-Bains

Lors de cet événement, le président de l'OGBL prendra position sur les grands thèmes de l'actualité sociale au Luxembourg.

Le meeting sera suivi d'une réception.



Fest der Arbeit Meeting des OGBL

Die traditionelle Sitzung des erweiterten Nationalvorstandes des OGBL, zu der alle Militantinnen und Militanten eingeladen sind, findet statt am

Mittwoch, dem 29. April 2015 um 18:00 Uhr

im Sportzentrum Roll Delles in Bad Mondorf, avenue des Villes jumelées

Der Nationalpräsident des OGBL wird während dieser Veranstaltung zu den wichtigen Themen der sozialen Aktualität Luxemburgs Stellung nehmen.

Empfang zum Abschluss.



Parkings gratuits disponibles pour le 29 avril 2015

Kostenlose, zur Verfügung stehende Parkplätze am 29. April 2015

Parking public, Avenue des Villes jumelées, 50 m

Parking couvert Biergerkulturhaus, Place des Villes jumelées, 50 m

Parking du Casino 2000, Rue Flammang, 500 m

Parking public Domaine thermal, Avenue des Bains, 800 m

Avant-fêtes du 1^{er} mai

Section de Schifflange + Foyer de la femme + LSAP

Samedi 25 avril 2015

A partir de 14.00 hrs, Pétaboule (rue de Hédange)

Section d'Esch/Alzette

Journée de la Sécurité et de la Santé

Mardi 28 avril 2015, 18h00 au cimetière Saint-Joseph
Monument de l'OGBL

Sections de Kayl et Tétange

«Schortgenfeier»

Jeudi 30 avril 2015, 17h30 au cimetière de Tétange

Monument Schortgen

Orateur: Mars Di Bartolomeo, Président de la chambre
des députés

Sections Belvaux-Sanem + LCGB

Jeudi 30 avril 2015, 18h30 auprès de la commune à
Belvaux

de	Ouverture officielle	à
10:45	1 Big Music Band 2001 - la bienvenue «musicale»	11:00
11:00	1 Ouverture officielle: discours	11:15
11:15	1 Big Music Band 2001	11:30
Apéro's Jazz		
11:30	2 Jean-Marc Robin - DWO	13:00
Concerts Rock - Pop - Reggae - World music - Indie-Pop ...		
13:00	3 Présentation du programme par Tammy Reichling	13:05
13:15	3 Acoustic Fight	13:55
14:15	3 Cassandra Lobo	15:00
15:20	3 The Tame and the Wild	16:05
16:00	4 when 'airy met fairy	16:45
16:30	3 Serge Tonnar & Legotrip	18:00
Entractes		
1 3	Black Djembé - Adai	
1 3	Salsa & Danse cubaine - Ahinama	
1 3	Sculptures de ballons	
1 3	Bellydance - Danielle	
Magie		
14:00		14:40
17:15	4 David Goldrake	18:00
Cabaret - Théâtre - Lectures - Musique/Pantomime		
14:00	6 D'Gëlle Fraen	14:50
14:30	7 Revue de presse - Roland Gelhausen	15:15
15:00	4 Sans Papiers au Luxembourg	15:30
15:15	5 Mythologie - Emmanuelle Lévy	15:45
15:30	7 Une vie de merde - Tri2pattes	16:30
16:45	6 D'Gëlle Fraen	17:30
17:00	5 Mythologie - Emmanuelle Lévy	17:30
17:00	7 Lëtzebuerg net nëmnen de Lëtzebuurger - Pierre Puth & Paul Dahm	17:45
Pour enfants Ateliers - Musique - Contes - Théâtre d'objets - Lectures		
10:45	11 Château gonflable	18:00
13:00	11 Atelier de peinture sur papier avec Nelson Neves - Cap Vert	17:00
13:00	1 Atelier de bijoux avec Patricia Soliz - Bolivie	17:00
14:00	1 3 Sculpture de ballons	17:00
14:00	1 Face-painting	17:00
14:00	1 Atelier de pompons rigolos mam Florence Hoffmann - Luxembourg	18:00
14:00	1 Atelier de mosaïque avec Noémie Salas - Pérou	18:00
14:00	11 Atelier de modelage avec Kingsley Ogwara - Niger	18:00
14:00	6 D'Gëlle Fraen	14:50
14:15	5 Ronderëm eng Téitaass - Luisa Bevilacqua	14:45
15:15	5 Mythologie - Emmanuelle Lévy	15:45
15:30	6 Oh Flütt - Skersas	16:15
16:15	5 Ronderëm eng Téitaass - Luisa Bevilacqua	16:45
16:45	6 D'Gëlle Fraen	17:30
17:00	5 Mythologie - Emmanuelle Lévy	17:30

Stands info-vente - Séance de signature

OGBL, neimënster, Editpress, Plateforme Migrations & Intégration, CSL, forum, Ultimomondo, OGBL Solidarité syndicale, Cercle de coopération des associations laïques, Pharmaciens sans frontières, Claude Frisoni signe «Lettre d'Amour au peuple qui ne connaissait pas le verbe aimer»

3 1



Expositions Ausstellungen 1 9 10

Lucien Wercollier
Luxembourg Sans Papiers – 100 parcours
Mois de la photographie au Luxembourg
Breaking the Silence

Catering 3 11

OGBL Sections de Bonnevoie et de Luxembourg: *boissons, grillades, frites*

ASTI: *cocktails*

Association Ami Kunhos: *Cachupa, Pastel de atún, Haricots à la capverdienne, Lapin grillé, Donette, Grogue, Ponche*

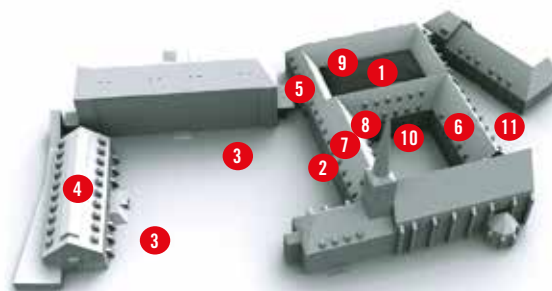
União Centro Cooperativo: *Chouriço assado, Porco no espeto, Sardines grillées, Pastéis de bacalhau, Rissóis de camarão, Pastéis de nata, Vins portugais, Porto*

Associazione Regionale Campani: *Arançini, Polpetta, Lasagne, Parmigiana, Salade de pâtes, Salade de riz, Pizza, Dégustation de charcuterie et fromage de Campagna, Zeppole, Gâteaux napolitains, Limoncello, Espresso*

Amitié Tunisie Luxembourg: *Couscous, Merguez poulet, Merguez agneau, Plat végétarien, Sandwich kebab, Sandwich merguez, Brochette poulet, Pâtisserie tunisienne, Thé à la menthe, Café turc*

Pilipinas Poverty Peace Education: *Rouleau de printemps sauce aigre douce, Curry aux légumes et riz, Asian noodles*

Profitez de cette offre culinaire internationale!



En partenariat



Entrée gratuite
Navettes gratuites
P&R Bouillon et Gare

Vendredi 1^{er} mai 2015 de 11h00 à 18h00 / Freitag, den 1. Mai 2014 von 11.00 bis 18.00 Uhr

Entrée libre - Eintritt frei

Agora Marcel Jullian

10.45-11.00 et 11.15-11.30

BIG MUSIC BAND 2001 OGBL

An enger Combobesetzung vu 14 Musiker(innen) spillt d'Band bekannte Stécker am Swing, Rock a Latin.



Brasserie 11.30-13.00

JEAN-MARC ROBIN – DWO

Apéro's Jazz – dans le cadre de la Journée Internationale du Jazz (UNESCO)

«Le projet ‚Dwo‘ est, comme son nom l'indique, si tant est que l'on soit sensible à la musicalité de la phonétique, la cristallisation de la complicité de deux musiciens: Jean-Marc Robin, le batteur, et Jean-Yves Jung, le claviériste... un duo donc.

‚Dwo‘ n'est cependant pas qu'un duo, même s'il en est la forme essentielle, puisqu'il invite d'autres artistes, venus d'ici et d'ailleurs, à se risquer dans l'improvisation pure ou à servir des compositions écrites pour l'occasion. Le jazz est omniprésent, aux quatre coins des mesures qui s'égrènent à nos oreilles, mais il se colore ici au gré du toucher des pinceaux si identifiés de chacun des convives. De l'île de la Réunion – dont le titre ‚Dwo‘ s'inspire de son créole – aux rues de New-York, en passant par ici, la musique se révèle à nos sens: belle, énergique et libérée.» Vincent Oudot, Fondateur de Teranga Festival
Jean-Marc Robin: batterie Jean-Yves Jung: clavier Co-organisation: JAIL



(c) Gérard Beckers

Parvis - scène extérieure 12.50-13.00 et 16.15-16.30

DANIELLE – BELLY DANCER

Loosst Iech entfëieren an eng Welt aus 1001 Nuecht. Bewonnert mam Danielle den Orientaleschen Danz an all senge Facetten a Faarwen...

D'Danielle huet Bühnenerfahrung vu ronn 20 Joer, war an Ausbildungen bei bekannten Choréographen (z.B. Momo Kadous) a kann op international Optrëtter an Tunesien, der Türkei, Holland, der Belge an Däitschland zréckblécken.



Parvis - scène extérieure 13.05-13.15 et 13.55-14.15

LE BLACK DJEMBÉ

Le Black Djembé est un groupe de percussions basé au Luxembourg depuis 7 ans. Un mélange d'artistes de différents pays qui séduit par son répertoire riche des rythmes de toute l'Afrique.

Parvis - scène extérieure 15.00-15.20 et 16.05-16.15

AHINAMA

Salsa und andere lateinamerikanische Tänze sind die Leidenschaft der Gruppe Ahinama, die sich vor fast 10 Jahren gründete. Mit den heißen kubanischen Rhythmen wollen sie nun das Publikum in neimënster bewegen.



© Jennifer Fey



Parvis - scène extérieure à partir de 13.00

PRÉSENTATION PAR TAMMY REICHLING

Tammy Reichling moderiert im 5. Jahr in Folge die Festivitäten des 1. Mai in neimënster und freut sich nicht nur auf der Bühne mit den Besuchern über die künstlerische Vielfalt im Programm.

Parvis - scène extérieure 13.15-13.55

ACOUSTIC FIGHT

Eine Band kämpft gegen miese Songs, schlechte Laune und fiese Schurken. Mit ihrem genialen Mix aus Musik, Protest und Ironie überzeugen Acoustic Fight nachhaltig ihr Publikum und sorgen so flächendeckend für Bewegung in Kopf und Beinen. Stilistisch verwurzelt zwischen Rock, Reggae und Pop, macht die Band Weltmusik im besten Sinne.

Keine Chance für schlechte Laune! Im Kampf gegen „fiese Schurken“ unterstützen Acoustic Fight mit ihrer Musik weltweit auch immer wieder gerne NGOs, attac, Gewerkschaften und ähnliche kritische Organisationen.

Pouya Nemati: Gesang, Schlagzeug - Thomas Burckhardt: Gitarre, Gesang - Steffen Witt: Cajon, Bass, Gesang



Parvis - scène extérieure 14.15-15.00

CASSANDRA LOBO

Un groupe de *World Music* du Luxembourg, composé de musiciens de grande expérience musicale en provenance de plusieurs pays.

Leur symbiose d'influences et concepts musicaux donne à tous les originaux de Cassandra Lobo Group un fort élan des années 70 dans le style Afro-Zulu - jazz / rock. Défini par le raffinement des mélodies chantées en créole et ses orchestrations musicales, on peut aujourd'hui affirmer que Cassandra Lobo est sûrement l'ambassadrice de la *World Music* au Luxembourg et un symbole d'élégance, de dextérité, de musicalité...

Cassandra Lobo: voix – Joaquim Rodrigues «Jack»: guitare, basse et voix
Bebe Serra: batterie, percussion

Parvis - scène extérieure 15.20-16.05

THE TAME AND THE WILD

The Tame and the Wild is a new five-member, indie-folk-pop band based in Luxembourg. Its music drives with vocals exploring human emotions among the natural world, sea and stars, youth and age, resiliency and love, boldness and resignation, honesty and memory. The songs urge one to touch those personal situations that are set in and often so tightly bound to nature.

The sound is layered in sonic details combining melodic lyricism with expansive instrumental sections. It seeks to soothe and move you. The Tame and the Wild performs with lead and backing vocals, guitar, organ, keyboards, bass and drums.



© Tom Wagner

Parvis - scène extérieure 16.30-18.00

SERGE TONNAR & LEGOTRIP

De Serge Tonnar a säin Orchester Legotrip bewiese mat grousser Erfolg, dass et wichteg ass, Geschichten vun hei an elo an der Sprooch vun hei an elo ze zielen. *Dem Eenheitsbräi fir et am Ausland ze packen* gi si aus de Féiss a sichen ëmmer nees nei Weeër, fir de Publikum op ongewinnte Plazen, mat ongewéinleche Kläng z'iwwerraschen. Mam leschten Album *Hämmelsmarsch* kommen si dem Ländche kräfteg de Marsch blosen, mat engem lëschteg-makaberen Ofgesank, dee vum Marsch iwwert déi balkanesch Kläng aus dem ëstlechen Uelzechtall bis bei den Cha Cha Cha geet.

Serge Tonnar: Gitar, Gesank – Eric Falchero: Keyboard, Gesank – Rom Christnach: Bass, Gesank – Misch Feinen: Batterie, Gesank

Salle Robert Krieps 16.00-16.45

WHEN 'AIRY MET FAIRY

While Thorunn was touring the biggest concert halls in Germany with the other top ten contestants of the third season of *The Voice of Germany*, she asked Jeff Herr, Julian Langer and Johannes Still to record with her the songs that she had started writing a year earlier.

The lyrics are profound; every word is carefully chosen - many of the songs are undulating, others are refreshingly upbeat. The sound of *when 'airy met fairy* is colored by humming backing vocals and unpretentious instruments such as the melodica or the mini piano. Let the four musicians crawl under your skin and take you down deep on May 1st.



Salle Robert Krieps 14.00-14.40 et 17.15-18.00

DAVID GOLDRAKE

Wer hat noch nicht geträumt zu fliegen, sich zu verwandeln, zu verschwinden oder das Unmögliche möglich zu machen? Magie verbindet Menschen, Magie ist universal! David Goldrake bringt alte Traditionen der Zauberkunst mit seinem modernen Stil zusammen und versetzt damit das Publikum in Staunen und Begeisterung. Vor ausverkauften Sälen genauso wie im Fernsehen fasziniert er mit spektakulären Shows und tritt regelmäßig im Magic Castle in Hollywood auf. 2010 bekam der luxemburgische Magier den Mandrake d'Or Award (den Oscar der Magie) verliehen, mit dem schon David Copperfield and Siegfried & Roy ausgezeichnet wurden.

Salle Robert Krieps 15.00-15.30

SANS PAPIERS AU LUXEMBOURG

A travers le témoignage de migrants s'étant retrouvés en situation irrégulière au Luxembourg et ayant pour la plupart bénéficié de la campagne de régularisation du gouvernement en 2013, le public pourra découvrir les origines et les motifs du départ du pays d'origine, les parcours migratoires, difficultés et opportunités rencontrées au Luxembourg avant et après la régularisation.

Les témoignages de 2 ex-sans-papiers sont mis en scène par Carole Lorang et Mani Muller. L'actrice Sophie Langevin fera sur scène un lien entre ces témoignages et la réalité vécue par d'autres sans papiers.



Salle José Ensch 14.30-15.15

ROLAND GELHAUSEN

De Roland Gelhausen riskéiert e Bléck op de Mount. Awer net op dee Mound, deen iwwert eis um Himmel steet, mä op dee Mount deen hannert eis läit. Op de Mount Abrëll. Kommt a lauschtert wéi hien all einzelnen Dag vum Abrëll erlieft huet. An dat wat en zielt ass net aus der Loft gegräff mä hien huet et esou erlieft. D'Noriichten déi e kommentéiert si reell. Heiansdo ass awer sécherlech seng Fantasie mat em duerchgaangen a seng satieresch a sarkastesch Oder huet sech geleeëntlech och alt emol breet gemaach. De Paul Dahm dréckt dës kabarettistescher Liesung säi musikalesche Stempel op.

Salle José Ensch 15.30-16.30

UNE VIE DE MERDE

Vu Pechvullen an anere komesche Kauzen

A wann een sech och nach sou dru gétt, et wëll einfach net ëmmer alles riicht goen am Liewen. Pechvullen begéint een schliisslech iwwerall. Mee eigentlech kann et jiddereen am Alldag treffen. Bestëmmt kéint och dir ee Liddchen sängen vun der enger oder anerer peinlecher Situatioun, wou dir iech am léifsten ënner den Äerdbuedem verkroch hätt. Selwer driwwer laachen kann ee meeschtens réischt vill méi spéit, wann iwwerhaapt.

Abee, den Trio Tri-2-Pattes invitéiert op eng kabarettistesche biographesche Retrospektiv mat skurrile Situatiounen, aus deene mir alleguer eppes kënne léieren, an zwar: kommt mir huelen eis dach emol net sou eesch.



© Lis Dahm



Salle José Ensch 17.00-17.45

LËTZEBUERG NET NËMMEN DE LËTZEBUERGER

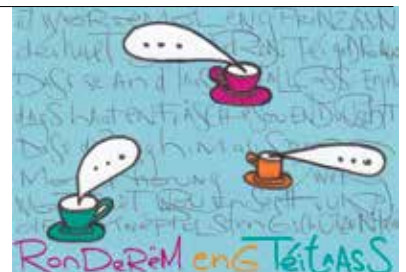
De Pierre Puth (Text) an de Paul Dahm (Saxophon & Piano) presentéieren nei Variatiounen a majeur an a mineur iwwer eis Lëtzebuurger Identitéit.

Chapelle 14.15-14.45 et 16.15-16.45

RONDERËM ENG TÉITAASS

Geschichten, Téi & Kichelcher

Wat ass an enger Téitaass? Téi! Nët nëmmen... Komm sëtzt dech bei mech a wuel eng Taass aus déi dier gefällt. Looss ons zesummen den Téi an d'Geschicht schmaachen, déi sech an denger Taass verstoppt. 10 Téitaassen - 10 Geschichten, lauschter gutt no! Eng kleng poetesche Paus fir den Alldag besser ze genëssen. Ee Concept vum a mam Luisa Bevilacqua.



Chapelle 15.15-15.45 et 17.00-17.30

MYTHOLOGIE

Pour enfants à partir de 7-8 ans.

Tentative de conférence mythologique, héroïque et bordélique, spectacle olympien de sons et objets, en 3D, en couleur et en plastique! Venez, sans complexe d'Œdipe, réviser vos classiques, vous en ressortirez comme nés de la cuisse de Jupiter. Tout ce que vous avez toujours rêvé de savoir sur dieux et déesses, cyclopes, nymphes, faunes et autres sirènes, monstres sous-marins, centaures et créatures ailées ...sans jamais oser le demander (Prière de préparer ses questions!)

Idée originale et interprétation: Emmanuelle Lévy. Regards extérieurs et conseils artistiques: Fred Ladoué de la Cie Volpinex et Garance Guierre de la Cie Furiosa.



© Véronique Kolber



Salle Edmond Dune 14.00-14.50 et 16.45-17.30

D'GËLLE FRAEN

Mir maachen lech Feier ënnert dem Hënner...

PSST ...! Loscht op wëll Musik aus den 20er-Joeren – vu Walzer iwwer Ragtime bis hin zum Charleston – gutt Laun, Slapstick, Pantomime an domm Binetten, wéi een se aus den uerege Stommfilmer kennt? Iddi op onerwaarte Geschichten, eng jett Iwwerraschungen a Spillereien, déi zum Matmaache verleeden?

Nadine Kauffmann: Saxophon – Lynn Orazi: Piano – Nancy Schlammes: Percussion – Martine Conzemius: Pantomime a Slapstick

Salle Edmond Dune 15.30-16.15

OH FLÜTT! MUSEK DUERCH SPILLER A BILLER

Wien huet Loscht mam Skersas-Mobil an d'Noutegeschicht an a Klangwelten ze fléien? Hei entdecker mir Musek aus ville Länner, maachen d'Bekanntschaf mat Komponisten, eroden d'Musek vun den Déieren an héiere berühmte Melodien. Eng Welt voll vu Stärren an Dreem. Weess du schonns, wéi eng Querflütt kléngt? A seng butzeg Schwëster, de Piccolo, oder d'Altflütt, déi grouss Schwëster? Hues du e bëssi Muskelen, léiers du och déi déif Bassflütt kennen. Loosst lech iwwerraschen a flitt mam Querflütten-Ensemble „Skersas“ an eng wonnerschéi Musekswelt. Eng musikalesch Geschicht duerch Spiller a Biller.



© Jacques Schneider



Agora Marcel Jullian, cour d'entrée

ATELIERS CRÉATIFS POUR ENFANTS

13.00-17.00 Atelier de peinture (papier) - Nelson Neves (Cap-Vert)

13.00-17.00 Bijoux avec semences, bois et pierres - Patrica Soliz (Bolivie)

14.00-18.00 Atelier de mosaïque - Noémi Salas (Pérou)

14.00-18.00 Atelier de modelage (argile) - Kingsley Ogwara (Niger)

14.00-18.00 Atelier «pompons rigolos» de Florence Hoffmann

Foyer d'accueil neimënster exposition SANS PAPIERS AU LUXEMBOURG – 100 PARCOURS

L'exposition Sans Papiers au Luxembourg – 100 parcours est un projet réalisé dans le cadre des 35 ans de l'Asti – Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés. Elle parle du parcours des personnes ayant été sans-papiers au Luxembourg. En donnant la parole à dix personnes des quatre coins du monde, ayant réussi à régulariser leur situation de séjour au Luxembourg, elle témoigne à travers 12 roll-ups des conditions de vie de ces personnes dans leur pays d'origine, des motifs de leur départ, de leurs peurs, craintes et espoirs comme sans papiers au Luxembourg et de ce qui a changé depuis la régularisation de leur séjour.

Ce projet bénéficie d'un financement du Ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire et du soutien de l'OGBL. Il a été réalisé grâce au soutien bénévole de Julie Heyart, de Sarah Bolliri et de l'équipe du Guichet Info Migrants de l'Asti.



© Martyna Mroczek

Agora Marcel Jullian - Parvis exposition

MEMORY LAB

Réfléchir à l'impact de l'image dans la société contemporaine et montrer à quel point sa production et sa diffusion ont été affectées par les changements technologiques, tel a été dès ses débuts l'objectif du *Mois européen de la photographie* à Paris lancé en 2004 et décliné par Café-Crème, association avec laquelle neimënster collabore depuis les débuts de l'aventure.

Dans le cadre de la 5^e édition du *Mois européen de la photographie* au Luxembourg, Café-Crème asbl présente sous le thème Memory Lab: *Photography Challenges History* un ensemble d'artistes qui travaillent sur le thème de la mémoire et de l'histoire. Quelques-unes de leurs images seront présentées en format géant à neimënster.

© Andreas Mühe



© Andrés Lejona, Marguy Conzémus



Salles voûtées exposition

MÉMOIRES EN TRANSITIONS

Photographies d'Andrés Lejona

Ce projet explore la mémoire collective du secteur primaire du Luxembourg pour y extraire et en préserver les histoires extraordinaires que certaines fermes ont générées et que leurs habitants y ont vécues. Des interprétations nouvelles de ces histoires – à travers des œuvres photographiques et des narrations orales – offrent des opportunités pluridisciplinaires, artistiques et non-conventionnelles à la sauvegarde et à la propagation du patrimoine socio-culturel des familles agricoles. *Mémoires en transitions* s'articule autour d'une large palette de sujets tels que la migration, les deux guerres mondiales, la vie quotidienne à la ferme, le rôle de la femme dans le monde agricole et d'autres encore à découvrir.

Un projet de Marguy Conzémus et Andrés Lejona, en collaboration avec l'artiste-conteuse Betsy Dentzer. Organisation: neimënster, Café-Crème Luxembourg

Salles voûtées exposition

BREAKING THE SILENCE

Fondée en 2004, *Breaking the Silence* est une association unique d'anciens combattants ayant servi dans l'armée israélienne depuis le début de la deuxième Intifada. Ses membres ont choisi de témoigner des méthodes utilisées par l'armée israélienne pour assurer le maintien de l'ordre dans les Territoires occupés. *Breaking the Silence* s'efforce ainsi de stimuler le débat public sur le prix payé pour une réalité dans laquelle de jeunes soldats font face chaque jour à une population civile dont ils contrôlent la vie quotidienne. Leurs témoignages décrivent une image différente et beaucoup plus sombre de l'occupation que celle connue par la société israélienne. Les cas d'abus de pouvoir ne sont pas des exceptions, mais font bel et bien partie du processus d'occupation au nom de la sécurité d'Israël. L'exposition présente des interviews et une centaine de photographies prises par les soldats dans l'exercice de leur fonction au sein des forces armées israéliennes. Lors de la conférence d'ouverture, d'anciens soldats israéliens aborderont les questions suivantes:

Que ressent-on à 18 ans lorsque l'on est catapulté en territoire occupé, investi d'un pouvoir absolu sur un peuple opprimé, et encouragé à user de ce pouvoir? Quels sont les dommages psychologiques de cet abus de pouvoir institutionnalisé? D'autre part, quels sont les dommages psychologiques collectifs sur la population opprimée et humiliée? Comment la paix est-elle possible dans ce contexte de guerre psychologique et ce système d'occupation qui se perpétue?

Organisation: CPJPO, Collaboration: neimënster



Déambulateur exposition

LUCIEN WERCOLLIER

Pierre, bronze, marbre, albâtre, verre, l'œuvre de Lucien Wercollier est inscrite dans ces matériaux divers que tour à tour il découvrira et ne quittera plus. Une œuvre à (re)découvrir à l'Abbaye de Neumünster où, à l'occasion du centenaire de la naissance de l'artiste, la collection privée de la famille Wercollier est réinstallée dans le déambulateur de l'Abbaye, dans une scénographie spécialement conçue pour le lieu. Si les sculptures de Wercollier sont présentes en de nombreuses collections et de nombreux musées publics au Luxembourg et à l'étranger (Musée d'Art Moderne de Paris, Israel Museum de Jerusalem, Musée Olympique de Lausanne, Olympic Sculptures Parc de Séoul, Palais de l'Europe à Strasbourg...) cette exposition permanente est le seul ensemble qui documente la vie et l'œuvre de l'un des grands artistes du XX^e siècle. Organisation: neimënster

Réception

D'KONTSCHKËSCHT

neimënster est partenaire du réseau transfrontalier de diffusion d'art vidéo d'Konschkëscht. Chaque partenaire du réseau a installé une Konschkëscht (boîte à image) dans un lieu public en Grande Région, p. ex. dans une mairie, une maison de jeunes ou une institution culturelle. Chaque mois, la vidéo d'un artiste est présentée dans ces boîtes et sur www.konschkeschst.eu. D'Konschkëscht promeut l'art vidéo et les vidéastes par des actions diverses: les Konschkëscht, un festival d'art vidéo annuel et des workshops d'initiation à l'art vidéo. Organisation: CIGS Archipel.



Navette gratuite - gratis Pendelbus

toutes les 20 minutes / alle 20 Minuten

Arrêts/Haltestellen: P&R Bouillon - Gare centrale - Plâteau du Saint-Esprit

Premier ALLER à 10h10 / Dernier RETOUR à 19h25

Erste HINFAHRT um 10.10 Uhr / Letzte RÜCKFAHRT um 19.25 Uhr



Accès en voiture - Anfahrt mit dem Auto

Parking Saint-Esprit - Ascenseur / Aufzug Saint-Esprit->Grund - traverser le petit pont en face et prendre à gauche, rue Münster / kleine Brücke überqueren und links der rue Münster folgen





des OGBL, ihr Mandat ebenfalls niederzulegen, ist hauptsächlich die Sitzverteilung in der Beamtenpersonalvertretung. Da der OGBL nur über ein Effektiv- und ein Ersatz-Mandat in der Beamtenvertretung verfügt, maßten sich die OGBL-Vertreter nicht an, den Wählerwillen zu übergehen und eine rechtmäßige und handlungsfähige gewerkschaftliche Arbeit für die kommunalen Bediensteten der Gemeinde Esch alleine gestalten zu können.

Als nicht korrekt, unsolidarisch und unkollegial beurteilen die OGBL-Vertreter die Vorgehensweise der FGFC-Personalvertreter. Die OGBL-Vertreter sind völlig unvorbereitet und ganz spontan zu einer Delegiertenversammlung bestellt worden. Ohne vorherige Abklärung wurden sie mit der Sachlage konfrontiert. Sie sind des Weiteren vom Präsidenten der Beamtenvertretung unzureichend informiert worden.

Gewerkschaftliche Kapitulation löst die Probleme der Escher Bediensteten nicht!

Der OGBL versteht und teilt die Entscheidung des FGFC-Präsidenten, die Delegierten zur Mandatsniederlegung aufzurufen, nicht. Die gewerkschaftliche Tagesordnung ist in Esch/Alzette, wie auch in anderen Gemeinden, gut gefüllt. Die Gewerkschaften verfügen über eine ganze Reihe von gewerkschaftlichen Instrumenten, um die Interessen des

Personals erfolgreich zu verteidigen. Die wichtigsten Instrumente dabei sind erfolgreiche Verhandlungen, ein verantwortungsvoller Sozialdialog, das Aufbauen eines positiven Kräfteverhältnisses im Sinne der Verteidigung der Interessen sowie der Mobilisierung des Personals. Diese Mittel wurden von der FGFC weder ausgeschöpft noch ausreichend angewendet.

Mit der Auflösung der Beamtenpersonalvertretung und der Kapitulation beraubt sich der FGFC der elementaren Mittel zum gewerkschaftlichen Handeln. Durch ihre Vorgehensweise setzt der FGFC den wichtigen Sozialdialog in der Gemeinde Esch/Alzette aufs Spiel.

Das Resultat dieser Aktion sind Neuwahlen und ein medienwirksamer Paukenschlag vor den Beamtenkammerwahlen auf Kosten der Verteidigung der Interessen der kommunalen Bediensteten.

Die Lösung der angesprochenen Dossiers hat jetzt absolute Priorität!

Relevant für den OGBL sind die Belange des Personals. Der OGBL verlangt vom Schöffenrat eine schnellstmögliche Aufbereitung aller wichtigen Dossiers. Lösungsvorschläge seitens der OGBL-Personalvertreter gibt es. Vom Personalschöffen fordert der OGBL einen fairen, konstruktiven und konsequenten Sozialdialog. Der OGBL wird

die Qualität des Sozialdialogs an konkreten Verhandlungsergebnissen und nicht an leeren Ankündigungen messen. Dies im Interesse aller kommunalen Bediensteten!

Die erfolgreiche Gewerkschaftsarbeit der OGBL-Beamtenvertreter in anderen Gemeinden, wie z.B. in Düdelingen, wie auch die gemeinsame gewerkschaftliche Zusammenarbeit mit den KollegInnen des FNCTTFEL/Landesverband beim TICE und in der Stadt Luxemburg beweisen, dass ein stetiges, sachbezogenes Handeln schlussendlich dem Personal zugute kommt.

Dass engagierte Gewerkschaftsarbeit sich lohnt, beweist die Arbeitnehmerdelegation in Esch, die sich den Sozialdialog durch hartnäckige Arbeit jeden Tag erkämpft.

Der OGBL wird sich mit ganzer Kraft für das gesamte Gemeindepersonal der Stadt Esch einsetzen! Ein Ende kann ein neuer Anfang sein. Aufgeben lohnt sich nie!

Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach Nora Back

Unterredung zwischen Arbeitnehmern der ONGDs und dem OGBL

Im Februar 2015 gab es eine Unterredung zwischen den Arbeitnehmern der ONGDs und Carole Steinbach, der stellvertretenden Zentralsekretärin, verantwortlich für den sozio-educativen Sektor des OGBL. Bei dem Treffen ging es um die unterschiedlichen Probleme, mit denen die Arbeitnehmer der ONGDs

konfrontiert sind in Bezug auf ihre Arbeits- und Lohnbedingungen und der Möglichkeit, eine Sektion für diese Kategorie von Arbeitnehmern innerhalb des Berufssyndikats Gesundheit und Sozialwesen des OGBL zu gründen.

Tatsächlich gibt es bis heute keine organisierte Vertretung der ONGD-Arbeitnehmer in Luxemburg, obwohl dieser Sektor über die vergangenen Jahre hinweg sich in ständigem Wachstum befindet und heute einige Hunderte Arbeitnehmer beschäftigt. Die Arbeitnehmer der ONGDs verwalten Entwicklungshilfeprojekte in den Partnerländern und setzen sich für eine solidarische Welt ein, sind jedoch selbst manchmal mit Schwierigkeiten bezüglich ihrer eigenen Arbeits- und Lohnbedingungen konfrontiert.

Die Initiatoren dieser Initiative, eine ONGD-Sektion beim OGBL zu gründen, glauben, dass es an der Zeit ist, nicht nur solidarisch mit den Entwicklungsländern zu sein, sondern auch mit sich selbst und sich zu organisieren, um den Arbeitnehmern aus diesem Sektor Gehör zu verschaffen, und ihre Interessen zusammen mit einer starken Gewerkschaft zu verteidigen.

Der OGBL, als unabhängige und repräsentativste Gewerkschaft in Luxemburg hat sich dazu

verpflichtet, die Interessen der ONGD-Arbeitnehmer zu verteidigen.

Um eine ONGD-Sektion beim OGBL zu gründen, müssten sämtliche Arbeitnehmer sich solidarisch zeigen, und Mitglied beim OGBL werden.

Entrevue entre les salariés des ONGD et l'OGBL

En février 2015 a eu lieu une entrevue entre les salariés des ONGD et Carole Steinbach, secrétaire centrale adjointe et responsable du secteur socio-éducatif de l'OGBL. Objets de la rencontre étaient les différents problèmes que connaissent les salariés des ONGD concernant leurs conditions de travail et de salaire et la possibilité de créer une section pour cette catégorie de salariés au sein du syndicat professionnel Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL.

En effet, il n'existe à ce jour aucune représentation organisée des salariés des ONGD au Luxembourg, bien que ce secteur ait grandi tout au long des dernières années et emploie aujourd'hui quelques centaines de salariés. Les salariés des ONGD gèrent des projets d'aide au développement dans les pays partenaires et œuvrent pour un

monde solidaire, mais rencontrent parfois eux-mêmes des difficultés concernant leurs propres conditions de travail et de salaire.

Les initiateurs de cette démarche de création d'une section ONGD auprès de l'OGBL estiment qu'il est grand temps que les salariés des ONGD se solidarisent non seulement avec les pays en voie de développement mais également entre eux et s'organisent afin de donner une visibilité aux salariés occupés dans ce secteur et de défendre leurs intérêts ensemble avec un syndicat fort.

L'OGBL, en tant que syndicat indépendant et le plus représentatif au Luxembourg, s'est engagé à défendre les intérêts des salariés des ONGD.

Pour pouvoir créer une section ONGD au sein de l'OGBL, il faudra que les salariés du secteur soient tous solidaires en adhérant à l'OGBL.

Pour la revalorisation des carrières dans la CCT FHL sans délai!

La réforme de la fonction publique, ainsi que l'accord salarial ont été votés le 24 mars à la Chambre des députés. Ainsi seront enfin revalorisées après des dizaines d'années, les carrières de l'infirmier, de l'éducateur, et de l'éducateur gradué au niveau de l'État.

Quelles conséquences est-ce que ce vote aura maintenant sur la CCT FHL?

La CCT FHL est liée par son article 28 à la fonction publique, et donc les conditions de travail et de salaire évoluent parallèlement à celles des fonctionnaires.

Concrètement, les partenaires sociaux de la CCT FHL (employeurs et syndicats) doivent se réunir afin de déterminer l'enveloppe résultant



de la réforme et de l'accord salarial auprès de la fonction publique et de négocier sa transposition dans la CCT FHL.

Or, lors de la réunion de négociation du 18 mars 2015, la Fédération des Hôpitaux a clairement refusé de continuer les travaux de la commission paritaire et a décidé unilatéralement de déléguer ces calculs extrêmement importants à des instances publiques. Ainsi les représentants patronaux n'assument pas leur responsabilité et ne respectent pas les dispositions de l'article 28 de la CCT FHL.

Pour l'OGBL, le parallélisme entre Fonction publique et CCT FHL constitue le pilier de cette CCT car il nous garantit nos conditions de travail et de salaire dans ce secteur public et non marchand.

Pour le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL il est primordial que la revalorisation des professions de santé et socio-éducatives, pour laquelle nous avons lutté pendant des décennies avec les salariés des professions concernées, ait enfin lieu dans la CCT FHL. Nous appelons la FHL à respecter les dispositions de l'article 28 et de s'engager lors des négociations imminentes pour les carrières des salariés du secteur hospitalier.

Für die sofortige Aufwertung der Laufbahnen im FHL-Kollektivvertrag

Am 24. März wurde die Gehälterreform beim Staat, sowie das daran gekoppelte Gehälterabkommen, im Parlament verabschiedet. Somit werden beim Staat die Laufbahnen des Krankenpflegers, des Erziehers und der Sozialpädagogen nach Jahrzehnten endlich aufgewertet.

Was bedeutet die Abstimmung

dieses Abkommens nun für den FHL-Kollektivvertrag?

Der FHL-Kollektivvertrag ist durch seinen Artikel 28 an den öffentlichen Dienst gebunden, sodass sich die Löhne und Arbeitsbedingungen immer parallel zu denen der Staatsbeamten entwickeln.

Konkret bedeutet dies, dass die Sozialpartner des FHL-Kollektivvertrags (Arbeitgeber und Gewerkschaften) gemeinsam die Auswirkungen der Reform und des Gehälterabkommens beim Staat auf den FHL-Kollektivvertrag berechnen und übertragen müssen.

Leider hat sich die FHL bei der letzten Verhandlung am 18. März 2015 geweigert die Berechnungen der paritätischen Kommission fortzuführen und einseitig beschlossen diese für uns fundamental wichtigen Berechnungen an staatliche Instanzen zu delegieren. Damit entzieht sich die FHL ihrer Verantwortung und missachtet die Vorgaben des Artikel 28 des FHL-Kollektivvertrags.

Für den OGBL ist der Parallelismus zwischen der Entwicklung beim Staat und dem FHL-Kollektivvertrag der Grundpfeiler des Kollektivvertrags, sichert er doch unsere Arbeits- und Lohnbedingungen in diesem öffentlichen und nicht kommerziellen Dienstleistungssektor ab.

Für das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL muss nun auch endlich eine Aufwertung der Gesundheits- und Sozialberufe im FHL-Kollektivvertrag stattfinden, für die wir jahrzehntelang mit den Beschäftigten der betroffenen Berufsgruppen gekämpft haben. Wir fordern die FHL auf den Artikel 28 zu respektieren und sich in den anstehenden Verhandlungen für die Aufwertung der Laufbahnen im Krankenhaussektor einzusetzen.

SAS-Kollektivvertrag

Abstimmung der Gehälterreform beim öffentlichen Dienst

Was bedeutet das nun für den SAS-Kollektivvertrag?

Am 24. März wurde über die Gehälterreform beim Staat, sowie das daran gekoppelte Gehälterabkommen, im Parlament abgestimmt. Somit wurden beim Staat die Laufbahnen des Erziehers, Sozialpädagogen und Krankenpflegers nach Jahrzehnten endlich aufgewertet. Allerdings gibt es hier Unterschiede zwischen den neu eingestellten Gesundheits- und Sozialberuflern und den Beamten, die schon im Dienst sind.

Was bedeutet die Abstimmung dieses Abkommens nun für den SAS-Kollektivvertrag?

Der SAS-Kollektivvertrag ist durch seinen Artikel 28 an den öffentlichen Dienst gebunden, und somit entwickeln sich die Löhne und Arbeitsbedingungen immer parallel zu denen der Staatsbeamten.

Konkret bedeutet dies nun, dass die paritätische Kommission des ASFT-Gesetzes (Zusammensetzung: Vertreter der Regierung, der Patronatsverbände und der Gewerkschaften) zusammenkommen muss, um die Auswirkungen der Reform und des Gehälterabkommens beim Staat auf den SAS-Kollektivvertrag berechnen zu können. Der OGBL fordert, dass dies schnellstmöglich geschieht, um die sicherlich nicht einfachen Berechnungen endlich aufnehmen zu können.

Erst wenn diese Arbeit beendet ist, können wir mit den Patronatsverbänden des SAS-Kollektivvertrags über die Umsetzung der berechneten Maßnahmen verhandeln.

Für das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL muss nun auch endlich eine **Aufwertung der Gesundheits- und Sozialberufe im**

SAS-Sektor stattfinden, für die wir jahrzehntelang mit den Beschäftigten der betroffenen Berufsgruppen gekämpft haben, und zwar auf eine gerechte Art und Weise für die bereits im Sektor Beschäftigten und die neu Eingestellten.

Diese Forderung gilt es nun durchzusetzen, wenn nötig auch mit gewerkschaftlichen Aktionen!

Haltet Euch bereit, wir zählen auf Eure Unterstützung!

Convention collective SAS

Vote de la réforme de la fonction publique:

Quelles conséquences pour la CCT SAS?

La réforme de la fonction publique, ainsi que l'accord salarial ont été votés le 24 mars à la Chambre des députés. Ainsi ont enfin été revalorisées après des dizaines d'années, les carrières d'éducateur, d'éducateur gradué et d'infirmier au niveau de l'État. Or cette revalorisation sera différente pour les fonctionnaires en service par rapport aux nouveaux engagés.

Quelles conséquences est-ce que ce vote aura maintenant sur la CCT SAS?

La CCT SAS est liée par son article 28 à la fonction publique, et donc les conditions de travail et de salaire évoluent parallèlement à celles des fonctionnaires.

Concrètement, la commission paritaire de la loi ASFT (composition: représentants du gouvernement, des ententes patronales et des syndicats) doit se réunir afin de déterminer l'enveloppe résultant de la réforme et de l'accord salarial auprès de la fonction publique sur la CCT SAS. L'OGBL revendique qu'elle se réunisse dans les plus brefs délais afin de pouvoir entamer ces calculs sûrement compliqués.

Uniquement après la conclusion de ces travaux de calcul nous pouvons entamer les négociations avec les ententes patronales sur la transposition des mesures dans la CCT SAS.

Pour le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL il est primordial que la **revalorisation des professions de santé et socio-éducatives**, pour laquelle nous avons lutté pendant des décennies avec les salariés des professions concernées, ait enfin lieu dans la CCT SAS. Elle doit se faire de manière équitable pour les salariés déjà employés et les nouveaux engagés.

Il s'agit maintenant de faire aboutir cette revendication, si nécessaire avec des actions syndicales!

Tenez-vous prêts, nous comptons sur votre soutien!



Frédéric Krier



Sonja Delli Zotti



Danièle Nieves

Éducation et Sciences

Epreuves communes - Leaks

„Herr Meisch, übernehmen Sie Verantwortung!“

Schaffen Sie sofort diese sinnlose Form der Orientierungs-Prozedur ab!“

Kein Tag vergeht seit der Veröffentlichung des Skandals (18.03.2015) um die Epreuves-Communes-Fragen, ohne dass neue Gerüchte in Bezug auf die „Missetäter“ und die

neusten diesbezüglichen ministeriellen Beschlüsse auftauchen.

Der aktuelle Skandal zeigt deutlich, dass, auch aus der Sicht des Erziehungsministers, aus der vielschichtigen, kostspieligen Orientierungsprozedur nun endgültig wieder ein Examen entstanden ist. Aus den „épreuves standardisées“, die ursprünglich als Feedback an den Lehrer gedacht waren, damit er das Leistungsniveau seiner Klasse mit einer nationalen Streuung der Schülerleistungen vergleichen kann, ist ein nationales Examen geworden das die Schüler in einem nationalen Leistungsvergleich in drei Gruppen aufgeteilt.

Dass bei dieser Orientierungsprozedur, die 1997 nach der Abschaffung des Aufnahmeexamens eingeführt wurde, die Leistungen der Schüler über den gesamten 4. Zyklus berücksichtigt werden sollen, dass eine psychologische Beratung angeboten wird und dass ein Gremium bestehend aus dem Klassenlehrer, dem Inspektor und zwei Sekundarlehrern schließlich zu einem ausgewogenen Urteil über die bestmöglichen Eingliederungschancen der Schüler in die verschiedenen Klassen des Sekundarunterrichts befinden soll, davon geht keine Rede mehr.

Die fehlende Aussagekraft der aktuellen „bilans intermédiaires“ und „bilans de fin de cycle“, hat in einem verstärkten Maße dazu beigetragen, dass die „épreuves communes“ aus der Sicht der Eltern und Kinder, und leider auch aus der Sicht des Bildungsministers, de facto den Rang eines Aufnahmeexamens erlangen konnte.

Die aktuelle Diskussion lenkt zudem von der wichtigen Frage nach der tatsächlichen Aussagekraft der „épreuves communes“ ab. Sie verfolgen sowohl das Ziel, objektive Aussagen über die schulische Leistungsfähigkeit des einzelnen Schülers zu liefern, als auch Aussagen

über das Bildungssystem zu liefern, sozusagen die Leistungsfähigkeit der Grundschule zu messen. Wissenschaftler sind sich einig, dass beide Ziele nicht in einem einzigen Testverfahren vereinigt werden können. Somit ist die Frage nach der Aussagekraft der „épreuves communes“ im Hinblick auf die Orientierungsprozedur der Schüler mehr als relevant. Nur diese Aussagen interessieren schließlich die Eltern, Schüler und Lehrer.

Bildungspolitische Muskelspiele und Machtbekundungen in Form von Drohungen gegenüber den vermeintlich Schuldigen, Misstrauensbekundungen gegenüber der ganzen Lehrerschaft, Ausüben von Druck auf Schüler (und Eltern) durch drei zusätzliche Tests sind nur einige der verzweifelten Reaktionen eines Bildungsministers, der sich der weitreichenden Konsequenzen seiner Handlungen nicht bewusst zu sein scheint.

Es drängt sich die Frage auf, wieso das Bildungsministerium mit allen Mitteln an dieser Prozedur festhält. Deutlich ist, dass die Bildungspolitik die Prozedur zu Selektions- und Steuerungszwecken benutzt, es jedoch tunlichst vermeidet, diese wenig populäre Absicht ins Schaufenster zu stellen.

Offiziell wird die objektive, individuelle Orientierung eines jeden Schülers als Legitimierung für die Prozedur und die damit verbundenen standardisierten landesweiten Tests angegeben.

Schüler, Eltern und Lehrer stellen hier einen krassen Widerspruch fest:

Wieso wird der Schüler auf nationaler Ebene mit allen anderen Sechstklässlern verglichen, wo doch genau das Abschaffen dieses Vergleichs der Schüler untereinander mit der formativen Bewertung der Schüler eines der Hauptelemente des Schulgesetzes von 2009 war?

Das Bildungsministerium will die

vorliegenden Resultate trotzdem statistisch auswerten und den Lehrern zukommen lassen. Dabei liegt es auf der Hand, dass eine nationale Rangordnung der Schüler, die die Tests liefern sollten, in der aktuellen Situation auf keinen Fall reale Werte liefern wird und auf keinen Fall berücksichtigt werden darf.

Wie fühlen sich Schüler, die auf ehrliche Art und Weise die bisherigen 8 (!!!) Tests geschrieben haben und nun nicht nur ungerecht mit allen (Schummel)schülern verglichen werden, sondern nun auch noch 3 zusätzliche Tests in der Woche nach den wohlverdienten Osterferien schreiben dürfen?

Welchen Belastungen sind die C4.2 Klassenlehrer jetzt ausgesetzt: sie müssen als brave Beamten die Anweisungen ihres Ministers befolgen, obwohl sie um die Unsinnigkeit der Anweisungen wissen. Aufgrund der Anfechtbarkeit jedes Orientierungsbeschlusses seitens der Eltern verlieren diese Lehrer ihre pädagogische Autorität. Von ihrem Bildungsauftrag, etwa alle Schüler auf ihrem Weg zu mündigen Bürgern zu unterstützen und ihnen, sowie ihren Eltern die bestmögliche Schulform anzuraten, sind sie weit entfernt.

Aber damit nicht genug: mit einem Entschuldigungsbrief an die Schüler, dessen Scheinheiligkeit von Schülern, Eltern und Lehrern entlarvt wurde, verspricht der Minister, die Schuldigen zu finden, rechtfertigt die 3 zusätzlichen Tests und entschuldigt sich aufrichtig (?) für den Druck und die Mehrarbeit, denen die Schüler deswegen ausgesetzt sind. Er bittet die Schüler um Verständnis für sein Handeln und Entscheiden so als hätte es dazu keine Alternativen gegeben.

Und jetzt kommt – passend zur Osterzeit – die Frohe Botschaft:

Nein, diese zusätzlichen Tests werden

nicht national von den kostspieligen Statistik-Experten des MENJE ausgewertet. Nein, es gibt keine statistischen Rückmeldungen dazu an die Lehrer, Schüler oder Eltern. Anhand der Verbesserungsbögen soll der Lehrer während der Elterngespräche zeigen, welche Fragen der Schüler richtig, falsch oder nicht beantwortet hat. Nichts desto trotz sollen diesmal absolute Examenbedingungen geschaffen werden, aus jeder Schule muss ein Lehrer, der nicht Titular einer C4.2 Klasse ist die Fragen am Vortag zwischen 15 und 18.30 Uhr an einer zentralen Verteilerstelle abholen, um sie dann am darauffolgenden Tag morgens um 7.30 Uhr an die Titulare der C4.2 Klassen weiterzuleiten. Frei nach dem Motto, je größer der prozedurale Aufwand, desto unanfechtbarer die Orientierungsentscheidung.

Und genau das ist ein weiterer Skandal:

Der Bildungsminister gaukelt Schülern und Eltern Professionalität seitens des MENJE vor und degradiert die Lehrer zu Handlangern, die diese Machenschaften aufgrund ihres Beamtenstatuts nicht nur mittragen, sondern auch ausführen müssen.

Das SEW/OGBL fordert den Bildungsminister auf:

- Vertrauen Sie dem Urteilsvermögen der Orientierungsgremien, die auch ohne „épreuves standardisées“ eine Orientierung treffen können, im Zweifelsfalle indem sie den Orientierungswunsch des Schülers und seiner Eltern respektieren.
- Verzichten Sie darauf, die 3 Zusatztests durchführen zu lassen!
- Überarbeiten Sie die gesamte Orientierungsprozedur, indem Sie erfahrene Lehrer und auch Eltern, deren Kinder in den letzten Jahren orientiert wurden, zu Rate ziehen!



Taina Bofferding
Responsable du
Département des Jeunes
de l'OGBL

L'union fait la force

Lors d'une première conférence de presse de l'OGBL-Jeunes, le nouveau président César Dinis a présenté le comité OGBL-Jeunes qui a pour but de défendre activement les intérêts des jeunes salariés, des étudiants et des jeunes en voie de qualification professionnelle. Le Département des Jeunes et son comité sont une composante de l'OGBL. Sur la base d'un règlement d'ordre intérieur, adopté par le comité national de l'OGBL le 18 novembre 2014, il défend les revendications syndicales, politiques et sociales de la jeunesse.

L'OGBL-Jeunes est à considérer comme un lieu d'échanges entre jeunes syndicalistes qui définissent des programmes d'action et participent également à l'orientation de l'OGBL. L'objectif est de permettre aux jeunes d'exprimer leurs opinions sur des expériences communes et de s'organiser au sein de l'OGBL.

Le président a souligné que tous les jeunes ont intérêt à s'affilier, car qui d'autre que le syndicat s'engage pour eux en tant que salariés ou futurs salariés et a les moyens d'organiser la pression nécessaire pour s'opposer fermement à cette tendance croissante chez les employeurs à offrir aux jeunes salariés que des contrats de travail précaires et mal rémunérés.

Ce qui aujourd'hui semble évident pour les salariés ne va pas de soi et n'a pu être obtenu qu'après de longues luttes. Ce sont en effet les syndicats qui se sont battus pour obtenir le congé payé, le versement des heures supplémentaires, les délais de préavis en cas de licenciement ou les avantages extra-légaux.

Le président a lancé un appel aux jeunes en soulignant que chacun d'entre eux peut trouver sa place et s'investir dans les structures de l'OGBL. Ensemble, les jeunes sont plus forts et unis ils peuvent faire bouger les choses.

Catherine Molitor, nouvelle vice-présidente a présenté la prise de position relative aux stages que le comité des jeunes a élaborés. Jean-Luc De Matteis, membre du bureau exécutif (GEVO) a souligné que l'OGBL soutient les jeunes dans leurs arguments et défend leurs revendications dans les différents commissions et conseils où le syndicat est membre.

De même Luc Kalmes, nouveau vice-président a marqué le désaccord des jeunes quant à une détérioration de l'accès au salaire social minimum qualifié pour les détenteurs d'un CCP/CCM. Aussi a-t-il fait savoir que les jeunes sont favorables à l'abaissement de l'âge légal du droit de vote.



Die Gewerkschaftsjugend hat kein Verständnis für eine Verschlechterung des Rechts auf den qualifizierten Mindestlohn!



Luc Kalmes
Vice-président
de l'OGBL-Jeunes

Eine hochwertige und zukunftsorientierte Berufsausbildung stellt die Grundlage für ein selbstbestimmtes Leben dar. Niedrigqualifiziert bedeutet für die OGBL-Jugend nicht unqualifiziert. Die OGBL-Jugend kritisiert die Bestrebungen dahingehend, dass künftig Inhaber eines Berufsbefähigungszeugnisses (CCP) oder eines Zeugnisses über die praktisch-handwerkliche Befähigung (CCM), nicht mehr eine mindestens zweijährige Berufspraxis in dem Beruf nachweisen müssen, für den das Diplom ausgestellt wurde, sondern eine Berufspraxis von sieben Jahren.

Die OGBL-Jugend weist darauf hin, dass Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer mit einem CCP/CCM ihre dreijährige Ausbildung erfolgreich abgeschlossen haben und daher nicht als unqualifiziert betrachtet werden dürfen.

Die die bereits am Ende der Lohnskala abgehängt sind, müssten mit der Neureglung zwei oder fünf Jahre Lohnverzicht hinnehmen, da sie erst später Recht auf den qualifizierten Mindestlohn haben. Bei einem Arbeitnehmer mit CCP würde der Arbeitgeber etwa 23.000€ einsparen, da er erst nach 7 Jahren statt nach 2 Jahren Praxiserfahrung die Auszahlung des sozialen Mindestlohns um 20% anheben muss.

Angesichts der Bedeutung des lebenslangen Lernens, die eine wichtige Strategie zur Sicherung von Beschäftigungsfähigkeit darstellt, wäre die Regierung besser beraten, in die Nachqualifizierung von Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmern zu investieren anstatt eine Abwertung der Diplome in Erwägung zu ziehen!

„Loosst och déi Jonk matbestëmmen - a gitt hinnen eng Stëmm!“

Die OGBL-Jugend setzt sich für das Wahlrecht ab 16 Jahren ein und fordert die Mitglieder des OGBL auf, am 7. Juni die Frage zur Herabsetzung des aktiven Wahlalters mit einem klaren „JA“ zu beantworten.

Die OGBL-Jugend ist der Auffassung, dass eine Absenkung des Wahlalters dem heutigen Reifegrad Jugendlicher entspricht und ihnen dadurch das Recht demokratischer Teilhabe ermöglicht werden sollte. Die Erfahrungen aus dem Ausland zeigen, dass Jugendliche weit mehr an Wahlen interessiert sind, als andere Altersgruppen. Auch wählen sie weder grundsätzlich extremistisch noch ziellos. Vielmehr fordern sie von der Politik ein glaubhaftes Bekenntnis zur eigenen Jugendpolitik.

Für die Gewerkschaftsjugend ist es unverständlich, einerseits ein Desinteresse der Jugend an der Politik zu beklagen, sie aber andererseits von jeder politischen Mitentscheidung fernzuhalten und betont mit aller Deutlichkeit, dass mit diesem Recht niemandem etwas weggenommen wird. Im Gegenteil unsere Demokratie wird gestärkt werden, denn eine der wichtigsten Charakteristika einer Demokratie ist die Beteiligung am politischen Leben. Sie lebt vom Mitmachen, und Jugendliche haben eigene Rechte auf Selbstbestimmung und Beteiligung.

Wenn junge Menschen sich beteiligen wollen, sollten sie sich auch beteiligen dürfen, und deshalb ruft die OGBL-Jugend nicht nur die Gewerkschaftsmitglieder sich ihnen anzuschließen, sondern alle Wählerinnen und Wähler sich für das fakultative Wahlrecht ab 16 Jahren auszusprechen.

- *Pour plus d'infos – le blog des jeunes sur <http://www.ogbl.lu/jeunes>*
- *[facebook.com/OGBLJeunes](https://www.facebook.com/OGBLJeunes)* 
- *contact: jeunes@ogbl.lu*

- *Für weitere Informationen – der Blog der Jugendlichen auf <http://www.ogbl.lu/jeunes>*
- *[facebook.com/OGBLJeunes](https://www.facebook.com/OGBLJeunes)* 
- *Kontakt: jeunes@ogbl.lu*



Catherine Molitor
Vice-présidente
de l'OGBL-Jeunes

Sois «stage» et tais-toi!

Prise de position de l'OGBL par rapport aux stages hors cursus d'études en entreprise d'au moins 4 semaines en continue effectués par un jeune.

Les stages doivent donner des opportunités aux jeunes afin qu'ils acquièrent des compétences, mettent en pratique leur formation, testent leur projet professionnel et affinent leurs choix d'orientation.

L'OGBL préconise des stages de qualité et des conditions de travail correctes. Le travail à prester dans le cadre d'un stage doit avoir un caractère essentiellement éducatif. En outre, ils ne devraient pas être une solution à bon marché pour remplacer des emplois à part entière.

Le stage, un élément de formation et pas un premier emploi!

Présenter les stages comme une alternative au chômage, paraît à première vue intéressant, l'OGBL dénonce par contre cette approche qui permet une forme d'exploitation moderne au profit des entreprises qui emploient des personnes qualifiées pour un coût minimum.

En effet, certaines entreprises ont parfois un recours abusif aux stages en utilisant des stagiaires en substitution à des salariés ou en leur imposant des conditions d'activité défavorables par rapport à celles qui s'appliquent aux salariés, en termes de durée de présence notamment.

Renforcer le statut et les droits des stagiaires!

L'OGBL déplore que les stages ne soient pas réglementés en détail. Ainsi la rémunération des stagiaires n'est pas obligatoire, mais dépend de la volonté de l'employeur. L'OGBL rappelle que trop souvent, les périodes de stages demeurent comme une phase intermédiaire avant d'entrer dans la vie active et conduisent à la précarisation des jeunes.

Pour prévenir tout abus, il est nécessaire d'établir un cadre légal pour les stages non-conventionnés définissant des normes de qualité et des directives précises:

1. Renforcer l'objectif pédagogique du stage;
2. Distinction des stages et des emplois réguliers: aucun stage ne peut être conclu pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent;
3. Obligations contractuelles dans le cadre d'un stage
4. Encadrement assuré pour le stagiaire: réalisé sous le contrôle d'un superviseur compétent;
5. Reconnaissance appropriée des stages: une attestation d'accomplissement de stage, les connaissances, les qualifications et les compétences acquises par le stagiaire;
6. Protection sociale et rémunération appropriées du stagiaire;
7. Durée raisonnable: les stages non-conventionnés ne devraient pas dépasser une période de 3 mois et introduire un nombre limité de stagiaires en fonction des effectifs salariés adapté à la taille des entreprises;
8. Limitation des stages après études: il faut faire en sorte que les entreprises n'abusent pas des stagiaires déjà diplômés au lieu de les embaucher;
9. Transparence des informations: les droits et obligations du stagiaire, de l'employeur et, de l'établissement d'enseignement doivent être transparents et clairs pour l'ensemble des parties.

L'OGBL demande au gouvernement de redéfinir le statut du stagiaire et d'établir un cadre de qualité obligatoire, qui soit aussi applicable aux stages qui relèvent d'un cursus de l'enseignement professionnel ou universitaire. Les stagiaires ont le droit de vivre une expérience professionnelle de qualité, dans des conditions de travail sûres et équitables.

Studienbeihilfen

Ein wahrer Hindernislauf für Antragsteller

Am 20. März 2015 traf sich eine OGBL-Delegation, bestehend aus Jean-Claude Bernardini, Christian Simon-Lacroix, Jacques Delacollette, Patrick Freichel und Yasmine Lorang mit Vertretern des CEDIES, angeführt von Jerry Lenert, Koordinator im CEDIES, in Begleitung eines Vertreters des Ministeriums für Hochschulwesen und Forschung.

Jerry Lenert hat den Funktionsmechanismus der Studienbörsen erklärt, und insbesondere die Umsetzung des Mechanismus, der die Häufung verhindern soll mit den Beihilfen und anderen finanziellen Vorteilen, die der Student in seinem Wohnsitzland erhält. Der Anti-Häufungs-Mechanismus, so Jerry Lenert, muss als Zusatzkompensationsmechanismus mit den Beihilfen und Vorteilen angesehen werden, die nicht residierende Studenten in ihrem Wohnsitzland beziehen.

Für den OGBL, der das Gesetzesprojekt schon bei seiner Ausarbeitung kritisiert hat, bleibt es bei einem Gefühl der Ungerechtigkeit für die Grenzgänger, insbesondere für die, die in Frankreich wohnen, denen man die in Frankreich bezogenen Zuschüsse, wie die APL, von der in Luxemburg gewährten Finanzhilfe abrechnet, und die feststellen, dass die ausländischen Studenten (Luxemburger, Belgier und Deutsche), die in Frankreich studieren, Zuschüsse wie die APL bekommen, ohne dass sie von den Studienbörsen aus Luxemburg abgezogen werden, da Frankreich nicht ihr Wohnsitzland ist.

In diesem Zusammenhang führt der OGBL, der von den Grenzgängern zu diesen Fragen angesprochen wurde, eine juristische Studie über die diskriminierenden Aspekte (Anti-Häufungsregeln, Regeln zur finanziellen Kompensierung, usw.) des neuen Gesetzes durch, die der geltenden europäischen Gesetzgebung nicht entsprechen würden, und das anhand von einigen Paradebeispielen.

Bei dem Treffen wurden andere Probleme angesprochen, wie zum Beispiel die verwaltungstechnische Verspätung der Bearbeitung der Unterlagen des Wintersemesters. Jerry Lenert hat die OGBL-Delegation darüber informiert, dass die 27.000 Winterbeihilfenanträge, darunter etwa 10.000 Grenzgänger, endlich behandelt wurden. Jerry Lenert hat erklärt, dass die Bearbeitung der Unterlagen, unter Berücksichtigung der neuen Gesetzgebung, eine Beihilfe nach unterschiedlichen Modulen beinhaltet, mehr Zeit in Anspruch nimmt, da dies ein Plus an Über-

prüfungen erforderlich macht. Im Allgemeinen sind etwa 20% der Anträge unvollständig, was die Bearbeitungszeit wiederum verlängert. Darüber hinaus, so Jerry Lehnert, sind 20% aller Anträge in der letzten Abgabewoche Ende November eingegangen, was im Nachhinein wiederum den Bearbeitungsprozess verzögert. Außerdem, was jene betrifft, die ihren Wohnsitz nicht in Luxemburg haben, brauchen die Mitarbeiter des CEDIES die definitiven Unterlagen vom CROUS in Frankreich oder vom BAföG aus Deutschland, die jedoch manchmal etwas länger brauchen, um diese einzureichen. Bei den französischen Antragstellern läge der Prozentsatz der wegen dieses Dokumentes unvollständigen Unterlagen bei 60%. Hierbei handelt es sich um eine verwaltungstechnische Schickane für die Antragsteller, deren Unterlagen in einem ersten Anlauf als nicht gemäß erklärt werden, was die Bearbeitungsdauer noch weiter verzögert.

Darüber hinaus fordert das CEDIES vom Studenten die endgültige Entscheidung vom CROUS. In der Tat, die verwaltungstechnische Prozedur, die vom Studenten verlangt, dass er mehrere Wünsche äußert, bekommt in einer ersten Phase eine individualisierte Beihilfezusage, die bestimmt, ob der Student das Recht auf die Beihilfe hat oder nicht, und zwar abhängig von den vom Studenten geäußerten Wünschen. Wenn der endgültige Wunsch des Studenten für gültig erklärt ist, dann wird die dementsprechende Beihilfe ausbezahlt. Manchmal ist die verwaltungstechnische Prozedur zu einer endgültigen Entscheidung schwierig, auch wenn der Student, der sich für eine Art von Studium entscheidet, und das in seinen Beihilfeantragsunterlagen vermerkt ist, kein wirklich bedeutsames Zusatzelement bringt. Nach dem Eingreifen des OGBL ist das CEDIES dazu bereit, die Möglichkeit mit den französischen Amtskollegen zu prüfen, um die provisorische Entscheidung des CROUS als Nachweis für den Antrag in Luxemburg zu akzeptieren.

Andrerseits wurde auch das Anerkennungsproblem verschiedener Diplome in Frankreich angesprochen. Das CEDIES hat auch klargestellt, dass die Ausbildungen, dessen einzige Anerkennung der Eintrag in das nationale Register der Beruflichen Qualifizierungen (RNCP) in Frankreich nicht ausreichend ist, um die Voraussetzungen zu erfüllen, und dass man überprüfen muss, dass der Studiengang offiziell Teil des Hochschulsys-



Patrick FREICHEL
Zentralsekretär
zuständig für die
deutschen Grenzgänger

tems des Landes ist, in dem das Studium durchgeführt wird, und dass das Diplom, das am Ende des erfolgreichen Studium ausgehändigt wird, dies im Namen einer kompetenten Autorität bezüglich des staatlichen Hochschulunterrichts (Bachelor, Master, Doktorat, usw.) wird. Das CEDIES stellt klar, dass man sich hier auf die Broschüre „zuschussfähige Studien“ berufen soll, die auf der Internetseite des CEDIES zu finden ist, und die Land für Land zusätzliche Details anbietet.

Es wurde ebenfalls erwähnt, dass einige Grenzgänger eine Anfrage für zusätzliche Informationen erhalten haben, die Informationen erbat, die schon beim ersten Einreichen der Unterlagen mitgeliefert wurden. Daraufhin hat Jerry Lenert geantwortet, dass es sich hierbei nur um punktuelle materielle Irrtümer handeln kann, und dass das CEDIES, das sich mit einem neuen Modularsystem konfrontiert sieht, trotz einer geringen Personalaufstockung, sich in der Eingewöhnungsphase befindet, um sämtliche Anträge zu bearbeiten und um sämtliche notwendigen Überprüfungen durchzuführen. Das CEDIES stellt klar, dass es am Ende dieses Schuljahres die Schlussfolgerungen ziehen werde, um die Bearbeitung und die Betreuung der Unterlagen zu verbessern. In diesem Zusammenhang setzt sich der OGBL für bessere Information der Antragsteller ein, die es manchmal schwierig haben, sich zurechtzufinden und die Ursachen einer Ablehnung oder einer Frage nach Zusatzunterlagen zu verstehen.

Bezüglich der Anfrage nach einem Steuerbeleg für die Nichteinwohner, die von der luxemburgischen Steuerverwaltung ausgeht, erinnert der OGBL daran, dass bestimmte Grenzgänger dies nicht tun können, oder nicht dazu verpflichtet sind, eine Steuererklärung in Luxemburg zu machen, da die Steuergesetze in den verschiedenen angrenzenden Ländern unterschiedlich sind (insbesondere im Zusammenhang mit der Globalisierung der Löhne). Hier stellt sich der OGBL die Frage über Sinn und Zweck, in verschiedenen Situationen Steuerbelege beim Steueramt zu beantragen, über den Lohnbeleg hinaus, der vom Arbeitgeber ausgehändigt wird und der Kopie der Steuererklärung, die der Grenzgänger in seinem Heimatland gemacht hat. Das CEDIES wird diesen Punkt mit dem Steueramt klären.

Bei dem Treffen wurde auch das Thema der Differentialberechnung zwischen der CEDIES-Beihilfe und dem deutschen BAföG angesprochen. Jeder deutsche Student, der eine luxemburgische Beihilfe beantragt,

muss zuerst das BAföG in seinem Wohnsitzland beantragen, und muss dann den diesbezüglichen Beleg bei seinem Antrag in Luxemburg dazulegen. Das CEDIES berücksichtigt den hier empfangenen Betrag, und zieht diesen dann von der luxemburgischen Beihilfe ab.

Anschließend muss der deutsche Student dem Bafögamt die luxemburgische Beihilfe mitteilen, das dann seinerseits diese zusätzlichen Beihilfen in Betracht ziehen wird, und nach neuem Beschluss, die BAföG-Beihilfe ebenfalls reduzieren wird. Die überschüssigen Beträge werden dann vom Studenten zurückverlangt, und können, je nach Fällen mehrere Hundert Euro betragen.

Das CEDIES lehnt es jedoch seinerseits ab, den Betrag der luxemburgischen Beihilfe neu zu berechnen, der normalerweise höher ausfallen müsste. Der OGBL prangert diese Verwaltungspraktiken an, von denen der betroffene Student das Opfer ist.

Darüber hinaus fordert das CEDIES vom Studenten den endgültigen Beschluss des BAföG. Die verwaltungstechnische Prozedur hierfür ist sehr lang, und oft weiß man von Anfang an, dass ob des Einkommens der Eltern kein Recht darauf besteht. Doch eröffnet die deutsche Gesetzgebung die Möglichkeit, einen Vorabentscheid zu treffen, um festzulegen, ob der Student überhaupt Recht auf Beihilfe hat oder nicht. Diese Anfrage ist viel einfacher und schneller für alle Betroffenen. Auf den Vorschlag des OGBL hin, ist das CEDIES schließlich dazu bereit, mit seinen deutschen Amtskollegen, die Möglichkeit zu erwägen, den provisorischen Entschluss des BAföG als Beleg für den Antrag in Luxemburg anzuerkennen.

Schließlich, wenn es um den besonderen Fall einer Beendigung des Arbeitsvertrags während des Schul- bzw. Studentenjahres des Schülers oder Studenten geht, hat das CEDIES angekündigt, dass es die Situationen Fall für Fall studieren werde, indem es das Datum des Beihilfeantrags berücksichtigen werde.

Der OGBL, der die unterschiedlichen Gesetze zu den „Studienbeihilfen“, die seit 2010 ausgearbeitet wurden angeprangert hat, ist an mehreren laufenden Gerichtsverhandlungen beteiligt, wird sich weiterhin für eine gerechte Behandlung aller Antragsteller einsetzen und wird alle seine Mitglieder über sämtliche zukünftigen Entwicklungen in dieser Beziehung informieren, die juristischen Entwicklungen eingeschlossen.

Bourses d'études

Un véritable parcours du combattant pour certains demandeurs

Le 20 mars 2015, une délégation de l'OGBL composée de Jean-Claude Bernardini, Christian Simon-Lacroix, Jacques Delacollette, Patrick Freichel et Yasmine Lorang a rencontré les représentants du CEDIES emmenés par Jerry Lenert, coordinateur du CEDIES accompagnés d'un représentant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Jerry Lenert a expliqué le mécanisme de fonctionnement des bourses d'études et notamment l'application du mécanisme d'anti-cumul avec les bourses et autres avantages financiers perçus dans le pays de résidence de l'étudiant. Le mécanisme d'anti-cumul doit être vu selon Jerry Lenert comme un mécanisme complémentaire de compensation avec les bourses et avantages perçus dans leurs pays de résidence par les étudiants non résidents.

Reste que pour l'OGBL qui a critiqué le projet de loi lors de son élaboration, il existe un réel sentiment d'injustice pour les frontaliers et notamment les résidents français qui voient les aides perçues en France comme l'APL retranchées de l'aide financière qui leur est accordée par le Luxembourg et qui constatent que les étudiants étrangers (luxembourgeois, belges ou allemands), qui étudient en France, perçoivent les aides en France comme l'APL sans être déduites du montant des bourses luxembourgeoises puisque la France n'est pas leur pays de résidence.

Dans ce contexte, l'OGBL qui a été saisi par des frontaliers sur ces questions réalise une étude juridique de la situation sur les aspects discriminatoires (règles d'anti-cumuls, règles de compensation financière, etc.) de la nouvelle loi qui seraient non conformes par rapport à la législation et la réglementation européenne en vigueur, sur base de quelques situations emblématiques.

Lors de la réunion, d'autres problèmes ont été abordés tels que le retard administratif pour le traitement des dossiers du semestre d'hiver. Jerry Lenert a informé la délégation de l'OGBL que les 27 000 demandes de bourses d'hiver dont environ 10 000 frontaliers ont enfin été traitées. Jerry Lenert a expliqué que le traitement des dossiers de bourses sous la nouvelle loi qui comprend une aide structurée en différents modules prend du temps car cela implique plus de vérification à effectuer. De manière générale, environ 20% des demandes sont incomplètes ce qui rallonge le temps de traitement. De plus, Jerry Lenert a expliqué que 20% de la totalité des

demandes sont arrivées la dernière semaine de dépôt fin novembre, ce qui a ralenti le processus de traitement par la suite. D'autre part, en ce qui concerne les non-résidents, les agents du CEDIES ont besoin de documents définitifs que le CROUS en France ou le BAföG en Allemagne mettent parfois un peu de temps à fournir. Chez les demandeurs Français, le nombre de dossiers incomplets en raison de ce document serait de 60%. C'est une source de tracasserie administrative pour les demandeurs qui voient leurs dossiers déclarés non conformes dans un premier temps, ce qui allonge encore les délais de traitement.

Par ailleurs, le CEDIES réclame à l'étudiant la décision définitive du CROUS. En effet, la procédure administrative qui demande à l'étudiant d'indiquer plusieurs souhaits le cas échéant reçoit dans un premier temps une acceptation de bourses individualisée qui détermine si l'étudiant a le droit ou non à la bourse en fonction des différents choix exprimés par l'étudiant. Quand le choix définitif de l'étudiant est validé, la bourse correspondante sera versée. Parfois la procédure administrative pour avoir une décision définitive est difficile, alors que l'étudiant en optant pour un type d'étude figurant dans son dossier de demande de bourse, n'apporte pas d'élément supplémentaire réellement significatif. Suite à l'intervention de l'OGBL, le CEDIES est prêt à étudier la possibilité avec les homologues français d'accepter la décision provisoire du CROUS comme justificatif pour la demande au Luxembourg.

D'autre part, il a été également évoqué les problèmes d'acceptation de certains diplômes en France. Le CEDIES a précisé que les formations dont l'unique reconnaissance est l'inscription au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) en France ne suffit pas pour être éligible et qu'il faut s'assurer que le cycle d'études fait officiellement partie du système d'enseignement supérieur du pays où se déroulent les études et que le diplôme sanctionnant le cycle d'études doit être délivré par ou au nom d'une autorité compétente en matière d'enseignement supérieur de l'État en question (niveau Bachelor, master, doctorat, etc.). Le CEDIES précise qu'il faut se référer à la brochure «études supérieures éligibles», disponible sur le site du CEDIES pour avoir plus de précisions pays par pays.

Il a été évoqué également le fait que certains frontaliers ont reçu une demande de renseignements complé-



Christian SIMON-LACROIX

*Secrétaire central
responsable pour les
frontaliers français*



Jacques DELACOLLETTE

*Secrétaire central
responsable pour les
frontaliers belges*

mentaires qui incluait également parfois les mêmes documents que ceux déjà fournis lors de l'envoi initial. Jerry Lenert a précisé qu'il ne peut s'agir que d'erreurs matérielles ponctuelles et que le CEDIES qui a dû faire face à la mise en place d'un nouveau système modulaire et, malgré le renfort de quelques personnes supplémentaires, est en phase de rodage pour traiter l'ensemble des demandes et pour établir l'ensemble des vérifications nécessaires. Le CEDIES précise qu'à la fin de cette année scolaire, il en tirera des conclusions pour améliorer le traitement et le suivi des dossiers. Dans ce contexte, l'OGBL plaide pour une meilleure information des demandeurs qui parfois ont du mal à s'y retrouver et à comprendre les raisons d'un refus ou bien d'une demande de documents complémentaires.

Concernant la demande de certificat d'imposition pour les non résidents provenant de l'administration fiscale luxembourgeoise, l'OGBL a rappelé que certains types de frontaliers ne peuvent pas, ou bien, n'ont pas l'obligation déclarative au Luxembourg, les règles fiscales étant différentes entre les différents pays frontaliers (notamment dans le cadre de la mondialisation des revenus). Dans ce contexte, l'OGBL s'interroge sur la pertinence, dans certaines situations, de demander un certificat de l'administration fiscale en plus d'un certificat de rémunération fourni par l'employeur et la copie de la déclaration fiscale faite dans le pays de résidence du frontalier. Le CEDIES examinera ce point avec l'administration des contributions directes.

Lors de la réunion, il a été abordé également le sujet du calcul du différentiel entre la bourse du CEDIES et la bourse allemande, «le Bafög». Tout étudiant allemand qui demande une aide luxembourgeoise doit préalablement demander «le Bafög» dans son pays de résidence et joindre le justificatif y relatif à sa demande au Luxembourg. Le CEDIES prend en compte le montant perçu pour calculer l'aide luxembourgeoise, qui est réduite de ce montant.

Ensuite, l'étudiant allemand doit signaler la bourse luxembourgeoise au «Bafögamt» allemand, qui va de son côté tenir compte de ces ressources supplémentaires et établit une nouvelle décision, avec le résultat que le droit au Bafög est réduit. Les montants perçus de trop sont réclamés directement à l'étudiant et peuvent selon les cas atteindre plusieurs centaines d'Euros.

Le CEDIES de son côté refuse cependant de recalculer le montant de l'aide luxembourgeoise qui normalement devait être revu à la hausse. L'OGBL critique cette pratique administrative dont l'étudiant concerné subit les frais.

Par ailleurs, le CEDIES réclame à l'étudiant la décision définitive du Bafög. La procédure administrative pour faire cette demande est longue et souvent on sait dès le début qu'aucun droit n'existe vu le revenu des parents. Or, la loi allemande sur les bourses d'études ouvre la possibilité d'établir une décision provisoire (Vorabentscheid) pour déterminer si l'étudiant a droit ou non à une bourse. Cette demande est beaucoup plus simple et rapide pour tous les concernés. Suite à la proposition de l'OGBL, le CEDIES est prêt à étudier avec son homologue allemand la possibilité d'accepter la décision provisoire du Bafög comme justificatif pour la demande au Luxembourg.

Enfin, concernant le cas très particulier des cessations de contrats pour les frontaliers en cours d'année scolaire de l'étudiant, le CEDIES a indiqué qu'il étudierait favorablement les situations éventuelles au cas par cas en prenant en compte la date de la demande de bourse.

L'OGBL qui a contesté les différentes lois sur les «bourses d'études» élaborées depuis 2010 et est engagé dans les contentieux juridiques en cours, continuera à se battre dans l'intérêt d'un traitement équitable de tous les demandeurs et informera ses membres sur les développements y compris juridiques à venir.

Fermeture exceptionnelle du bureau de Thionville:

Il n'y aura pas de permanences retraite le vendredi 1^{er} mai 2015 et le vendredi 15 mai 2015, pour cause de jours fériés. La permanence retraite est déplacée au vendredi 29 mai 2015, l'après-midi.

Les vendredis 15 et 22 mai 2015 toute la journée.

Le lundi 25 mai 2015 (férié): il n'y aura pas de permanence SICA, ce jour-là.

Fermeture exceptionnelle du bureau de Volmerange-les-Mines:

Le jeudi 14 mai 2015 l'après-midi (férié) et le jeudi 28 mai 2015 l'après-midi, il n'y aura pas de permanence sur rendez-vous.

Pas de permanence à Longwy les mercredi 22 et 29 avril.

L'antenne Audun-le-Tiche sera fermée la semaine du 20 au 26 avril.

Une conférence en France sur le système de sécurité sociale au Luxembourg



Depuis 2011, le système de sécurité sociale au Luxembourg a profondément évolué. Après la réforme de l'Assurance Accident et la réforme des pensions, le gouvernement luxembourgeois a récemment déposé un projet de loi pour réformer le reclassement professionnel.

C'est pourquoi la section des frontaliers français de l'OGBL de Volmerange en coopération avec la municipalité organise une conférence d'information et débat sur le système de sécurité sociale au Luxembourg,

Ville	Date et heure	Lieu
Volmerange	jeudi 19 mai 2015 à 19h00	Salle des fêtes, Rue des Écoles, F-57330 Volmerange-les-Mines

Cette réunion sera animée par Carlos Pereira, membre du bureau exécutif de l'OGBL et responsable pour le suivi de la politique de la sécurité sociale, de la lutte contre l'exclusion et pour l'intégration. À ce titre, il représente l'OGBL dans la Quadripartite et il est responsable de la coordination et l'orientation des activités de l'OGBL et de ses représentants dans les différentes institutions de la sécurité sociale au Luxembourg.

Au cours de cette conférence après une brève présentation des différentes institutions de sécurité sociale au Luxembourg seront abordés les thèmes suivants:

1) La Caisse Nationale de Santé

Dans quel cas ai-je droit à l'indemnité pécuniaire? Est-elle limitée dans le temps? Quelles sont mes obligations en incapacité de travail? Est-ce que les contrôles vont être renforcés avec la convention franco-luxembourgeoise?

2) L'assurance Accident

Qu'est-ce qui a changé depuis la réforme de 2011? Est-ce que les accidents de trajets sont mieux pris en compte? Qu'est-ce que la rente pour préjudice extra-patrimoniaux?

3) Le système de pension au Luxembourg

Qu'est-ce qui a changé avec la réforme de 2012? Devrais-je travailler plus longtemps? Est-ce que ma retraite va baisser? Quand pourrais-je partir en retraite? Est-ce qu'il y a une nouvelle réforme qui se prépare?

4) L'invalidité

Qu'est-ce que l'invalidité au Luxembourg? Puis-je encore travailler? Quelles sont les conséquences de la réforme sur les retraites sur la pension d'invalidité? Puis-je l'exporter en France?

5) Le reclassement professionnel

Où en est le projet de loi? Qu'est-ce qui va changer? Qui pourra demander le reclassement professionnel? Qu'est-ce que le reclassement interne ou externe?

6) Les allocations familiales/chèque-service accueil

Est-ce que certaines prestations vont être réduites? Quels sont les grands changements à attendre au niveau du congé parental et la réforme sur la réforme qui introduirait l'exportabilité du chèque-service accueil aux frontaliers?

7) La dépendance

Qu'est-ce que la dépendance? Puis-je en bénéficier si je suis frontalier?

La conférence sera suivie d'un débat où les participants pourront poser des questions à l'intervenant.

Cette réunion d'information est ouverte au grand public.



N'oubliez pas de faire votre demande de bourse en France avant le 30 avril 2015!

Dans le cadre des demandes d'aide financière de l'État luxembourgeois pour les études supérieures accessibles aux travailleurs frontaliers depuis l'année scolaire 2013/2014, nous vous rappelons que pour obtenir une bourse d'étude au Luxembourg, il faut impérativement faire une demande de bourse d'études en France. La réponse française, positive ou négative, devra être jointe à votre dossier de demande au Luxembourg.

En France, les dossiers de demande de bourses et autres aides au CNOUS pour l'année académique 2015/2016 sont impérativement à faire entre le 15 janvier et le 30 avril 2015. Étudiants et élèves de terminale préparez

dès maintenant votre dossier social étudiant (DSE). «Dossier social étudiant» est le nom officiel de la procédure par laquelle on demande une bourse et aussi un logement universitaire en France.

Cette demande se fait par internet. L'étudiant ou l'élève de terminale s'adresse au CROUS de l'académie dont dépend l'établissement où il poursuit ses études.

Pour plus d'information, voici le site internet du CNOUS: <http://www.cnous.fr/bourses/>

Fiches de retenue d'impôt 2015 – dérogation temporaire pour contribuables non résidents

Suite à des problèmes techniques, l'émission des fiches de retenue d'impôt 2015 pour salariés et pensionnés non résidents a pris un certain retard.

En cas de non-remise de la fiche de retenue d'impôt 2015 d'un contribuable non résident, l'employeur ou la caisse de pension sont invités à opérer la retenue d'impôt selon la fiche de retenue d'impôt de l'année 2014 et de ne pas appliquer la retenue d'impôt d'après les dispositions tarifaires les plus onéreuses au taux de 33%. Cette dérogation vaut jusqu'au 31 mai 2015 et uniquement pour les contribuables non résidents.

Afin d'émettre les fiches 2015 dans les meilleurs délais, les contribuables sont priés de ne pas contacter le bureau RTS émetteur dans la mesure du possible.

Steuerkarten 2015 – vorübergehende Aussetzung für nicht ansässige Steuerpflichtige

Durch technische Probleme ist es bei der Ausstellung der Steuerkarten 2015 für nicht ansässige Lohn- und Renteneempfänger zu Verzögerungen gekommen.

Sollte ein nicht ansässiger Lohn- oder Renteneempfänger die Steuerkarte 2015 nicht abgeben, ist der Arbeitgeber oder die Rentenkasse gebeten, die Quellensteuer gemäß der Steuerkarten 2014 zu verrechnen und nicht den Höchstsatz von 33% zu erheben. Diese Übergangsregel gilt bis zum 31. Mai 2015 und betrifft ausschließlich nicht ansässige Steuerpflichtige.

Um eine rasche Ausstellung der Steuerkarten 2015 zu gewährleisten, sind nicht ansässige Steuerpflichtige gebeten, das RTS Ausstellungsbüro wenn möglich nicht zu kontaktieren.

Comité exécutif de la CES

Désignation du nouveau Secrétaire général de la CES

Le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui s'est tenu les 10 et 11 mars à Bruxelles, a été marqué par la désignation de son prochain Secrétaire général. Le Comité exécutif a élu Luca Visentini, l'actuel Secrétaire confédéral de la CES, comme «Secrétaire général désigné». S'il est confirmé par le Congrès de la CES, qui se tiendra du 29 septembre au 2 octobre à Paris, Luca Visentini entrera en fonction à Bruxelles en octobre 2015. Le Congrès élira également ses deux Secrétaires généraux adjoints et ses quatre Secrétaires confédéraux. Luca Visentini est membre du syndicat italien UIL depuis 1989 au sein duquel il a travaillé aux niveaux local, régional, national et international.

Parmi les autres sujets à l'ordre du jour, le Comité exécutif a adopté une résolution importante sur l'après-élections en Grèce. Les changements politiques intervenus en Grèce constituent une opportunité non seulement pour ce pays mais aussi pour les autres États-membres, permettant une réévaluation et une révision fondamentale des politiques économiques et sociales de l'UE qui sont actuellement axées sur une austérité et des réformes structurelles du marché du travail.

Le contexte aérien et la menace en Europe de la négociation collective par les compagnies aériennes à bas prix, ont également fait l'objet de discussions. Le Comité exécutif de la CES a exprimé ses vives inquiétudes face à l'évolution dans le secteur du transport aérien en Europe et à la course vers le bas concernant les conditions de travail et les salaires que l'on constate aujourd'hui. Cette évolution négative qui prévaut dans certains segments du secteur du transport aérien pourrait devenir bientôt réalité dans de nombreux autres secteurs également, tant privés que publics. Le Comité exécutif de la CES exige dès lors des autorités européennes la révision immédiate des règlements actuels du secteur aérien en étroite collaboration avec les partenaires sociaux représentatifs.

En ce qui concerne la consultation toujours en cours sur la révision de la directive Temps de Travail, lancée par la Commission en décembre 2014, le Comité exécutif préconise de ne pas procéder à la révision de la directive, notamment du fait que l'option de révision est formulée en termes de simplifications, de dérogations et en référence à REFIT, le programme de simplification de la législation européenne de la Commission. Par ailleurs, la CES a rappelé ses demandes comme notamment la fin de la clause de renonciation individuelle à la durée hebdomadaire maximale de travail de 48 heures, le maintien des périodes de référence actuelles en vigueur ou encore la codification de la jurisprudence de la Cour de justice européenne (CJ) relative au temps de garde sur le lieu de travail.

Les syndicalistes européens ont également plaidé pour davantage de justice fiscale et ont réclamé de nouvelles actions nationales et européennes pour mettre fin à la fraude et à l'évasion fiscales, aux paradis fiscaux et à la planification fiscale agressive.

La problématique du travail frontalier a elle aussi été abordée lors de ce Comité exécutif, qui a adressé ses recommandations aux Gouvernements nationaux et à l'UE afin d'éliminer les obstacles à la libre circulation des travailleurs frontaliers, tout particulièrement dans quatre domaines: la sécurité sociale et les prestations sociales; la fiscalité directe et les avantages fiscaux; la législation du travail; les réglementations concernant l'entrée et le séjour de travailleurs frontaliers de pays tiers.

Le Luxembourg était représenté au Comité exécutif de la CES par André Roeltgen, président de l'OGBL, Véronique Eischen, membre du bureau exécutif de l'OGBL, Jean-Claude Reding, conseiller de l'OGBL, le LCGB et par Lena Batal, chargée de mission du Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB Asbl.

Le Comité économique et social de la Grande Région a commencé ses travaux sous présidence wallonne

Depuis le début de l'année les institutions de la Grande Région, à savoir le sommet des Exécutifs, le Conseil parlementaire interrégional et le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) sont présidés par la Wallonie. La présidence wallonne du Sommet pendant les années 2015 et 2016 s'est donnée comme thématique «l'innovation et la créativité dans la Grande Région».

Lors de son assemblée plénière du 12 mars à Libramont le CESGR a fixé son programme de travail dans le cadre des priorités de la présidence wallonne et de la déclaration commune du 14^e Sommet de la Grande Région ainsi que dans la continuité des travaux antérieurs du CESGR.

Les travaux du CESGR s'articuleront autour des thèmes suivants:

- Le suivi de la situation économique de la Grande Région, le développement durable et le développement endogène. Dans ce cadre le CESGR se penchera notamment sur les potentialités des énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et l'emploi dans la Grande Région.
- Le suivi de l'évolution de l'emploi (chômage, évolution des qualifications recherchées, évolution des conditions de travail et d'emploi,...), la coopération en matière de formation professionnelle et de formation continue.

- Le transport (infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, aéroportuaires d'un point de vue transrégional dans le cadre du développement démographique et économique; transports en commun, mobilité du futur et mobilité en milieu rural).
- La coopération transfrontalière dans le domaine de la santé, le développement de la mobilité professionnelle transfrontalière pour rencontrer la problématique de l'emploi en favorisant les échanges entre les établissements d'enseignement dans les professions de la santé, les soins dans les zones rurales, l'innovation autour du potentiel lié à la Silver Economy (économie liée au vieillissement de la population).

Ces sujets seront traités dans le cadre de groupes de travail qui rassemblent les membres du comité et des experts.

Pour plus de renseignements sur la coopération institutionnelle dans la Grande Région et les travaux du CESGR vous pouvez consulter le site internet de la Grande Région www.granderegion.net

Jean-Claude Reding

REJOIGNEZ L'OGBL SUR FACEBOOK !

FACEBOOK.COM/OGBL.LU



Analyse critique de la CSL d'une étude non pertinente du FMI sur l'indexation et le salaire minimum



Lors de sa récente rencontre avec le Fonds Monétaire International (FMI) en date du 13 mars 2015, la CSL a présenté aux représentants de cette institution, sa contreanalyse concernant une étude¹ dans laquelle le FMI avait accusé l'indexation et la revalorisation biennale du salaire social minimum d'être les responsables de la soudaine sur-inflation au Luxembourg entre 2000 et 2013.

L'étude de la CSL remet en question les conclusions de l'étude du FMI et permet de conclure que ni l'indexation ni la revalorisation biennale du salaire social minimum ne peuvent être accusées d'avoir été à l'origine de l'inflation au Luxembourg. Le FMI n'a pu que prendre en considération les arguments avancés par la CSL. Par conséquent, l'opprobre jeté par le FMI à propos de la nocivité de l'indexation et de l'ajustement biennal du salaire social minimum au niveau de l'inflation et de sa persistance au Luxembourg est totalement infondé.

En effet, tout d'abord du point de vue statistique, la CSL a démontré qu'il existe des imperfections qui remettent en question la validité et la pertinence des résultats obtenus.

Ainsi, les conclusions du FMI à propos du fait que le différentiel d'inflation du Luxembourg s'explique à la

fois par l'indexation et l'ajustement biennal du salaire social minimum ne sont d'un point de vue de la méthode pas validées et donc incorrectes.

Ensuite sur le fond, la CSL a prouvé que le FMI n'utilise pas une série représentative de l'inflation domestique au Luxembourg car il utilise l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) dans lequel certains produits (tabac, alcool, carburants) achetés souvent par les non-résidents sur le territoire luxembourgeois sont de ce fait très fortement pondérés et ont un impact sur le mesurage de l'inflation. Il est de ce fait reconnu, notamment par le Statec, que l'IPCH ne reflète pas correctement l'inflation au Luxembourg.

Par conséquent, si l'on réestime comme l'a fait la CSL, le modèle du FMI avec une série qui exclue tabac et alcool, il n'y a alors plus aucune incidence significative de l'indexation ou des ajustements biennaux du salaire social minimum sur l'inflation ou le différentiel d'inflation avec la zone euro.

On observe bien ici que si le FMI avait effectué son travail de manière à prendre en considération les spécificités de notre économie, il n'aurait pas pu stigmatiser l'indexation et l'ajustement biennal du salaire social minimum comme étant les responsables du différentiel d'inflation du Luxembourg avec la zone euro (qui d'ailleurs n'existe plus!).

¹ Piyabha Kongsamut, Shengzu Wang, and Mamoru Yanase; Luxembourg - Selected Issues - FMI; April 18, 2014.

Avis plan hospitalier

Un dispositif géré exclusivement par des mesures de réduction des dépenses au détriment du patient

La Chambre des salariés vient d'émettre son avis relatif au projet de règlement grand-ducal établissant le plan hospitalier et déterminant les missions et la composition minimales des structures d'évaluation et d'assurance qualité des prestations hospitalières et les modalités de coordination nationale de ces structures.

A titre liminaire, la CSL critique tout d'abord le fait que le plan hospitalier au lieu d'être réglé par la loi fait

l'objet d'un règlement grand-ducal échappant au vote du parlement, ceci d'autant plus que le plan hospitalier constitue une composante importante de la politique nationale de santé et est financé jusqu'à concurrence de 80% par l'Etat. Dans le même ordre d'idées, elle soulève l'absence de chiffres actualisés et vérifiables dans le projet de texte ainsi que les conséquences qui en résultent.



La réduction de la dotation maximale de lits: contreproductive et au détriment du patient!

En ce qui concerne la réduction du nombre de lits programmée, la CSL est d'avis que compte tenu d'une augmentation des cas d'hospitalisation due à un accroissement et un vieillissement de la population et l'augmentation de pathologies notamment liées au stress, une telle initiative est contreproductive, ceci d'autant plus qu'il est fait abstraction des flux de patients en provenance de la Grande Région qui peuvent générer, en raison des fermetures récentes ou à venir de certains hôpitaux outre-frontière, des goulots compromettant l'accessibilité et la qualité des soins hospitaliers au Luxembourg.

En vue de générer des réductions de dépenses qui ne se font pas sur le dos des patients, la CSL tient à signaler qu'une meilleure planification hospitalière implique une meilleure utilisation dans le temps et dans l'espace des établissements et équipements. Ainsi la CSL propose en vue de réduire les dépenses hospitalières que les hôpitaux et laboratoires se mutualisent davantage en vue de réaliser leurs achats communs d'équipements médicaux et de médicaments. De même est-elle d'avis qu'un des obstacles majeurs pour une meilleure planification hospitalière est la médecine libérale, sujet qui n'est même pas abordé dans le plan hospitalier.

La médecine libérale: un obstacle pour une meilleure organisation au sein des hôpitaux et une réduction des dépenses!

La soumission générale des médecins dans les hôpitaux au statut de salarié entraînerait une meilleure coordination entre activités régulières et médecine d'urgence, mais surtout entre médecins et le personnel médical et paramédical au niveau de l'organisation du travail et aurait également un effet bénéfique sur les dépenses hospitalières dans la mesure où cesseraient la tarification à l'acte et, par là, l'intérêt purement financier des médecins à multiplier les actes médicaux et ergo la pratique de la surenchère de l'offre entre établissements hospitaliers laquelle, jusqu'à présent, a attisé plutôt une concurrence malsaine qu'une collaboration fructueuse et dynamique au bénéfice du patient.

La création de centres de compétences: plus de questions que de réponses!

En ce qui concerne la création de centres de compétences – entités organisationnelles qui rassemblent à l'intérieur d'un ou de plusieurs établissements hospi-

taliers des ressources d'un ou de plusieurs services assurant une prise en charge interdisciplinaire intégrée de patients présentant une pathologie ou un groupe de pathologie – la CSL craint qu'elle ne reste lettre morte alors qu'il est peu probable qu'au niveau de la Fédération des hôpitaux luxembourgeois on arrive à un consensus pour introduire de telles demandes. Puis, elle redoute que les services d'urgence ne soient plus assurés en fonction des besoins sanitaires du pays et risquent encore davantage d'aggraver le déséquilibre entre régions en ce qui concerne l'accès universel aux services d'urgence et le maintien de la qualité des prestations.

Le virage ambulatoire: remise en question de l'accès universel aux soins hospitaliers et de l'encadrement médical des patients!

En ce qui concerne les soins ambulatoires et l'hospitalisation de jour, la CSL ne peut vérifier le bien-fondé des chiffres dont se prévaut le législateur ceci d'autant plus qu'aucune conclusion n'est tirée de ces chiffres à les supposer exacts. Aussi est-il plus qu'étonnant que le Gouvernement élabore un plan hospitalier en faisant abstraction des décideurs et des infrastructures de la Grande Région.

La CSL craint qu'avec la réduction du nombre de lits non justifiée par des considérations médicales, le nombre de chambres individuelles en 1^{ère} classe risque d'augmenter et d'accentuer le goulot au niveau de l'accès universel des patients aux prestations hospitalières.

Concernant le virage ambulatoire, la CSL tient à considérer qu'un tel projet quitte à réduire dans un premier temps les dépenses du budget de chaque établissement hospitalier risque d'augmenter à moyen et à long terme les dépenses de l'assurance maladie en l'absence de structures capables de prendre en charge l'encadrement postopératoire des patients.

Le Comité d'évaluation et d'assurance qualité des prestations hospitalières: juge et partie à la fois!

Concernant le comité chargé de l'évaluation et de l'assurance de la qualité des prestations hospitalières, la CSL a de sérieuses réserves quant à l'impartialité et l'objectivité de cet organe alors que celui-ci est présidé par le directeur de l'établissement hospitalier qui désigne tant le coordinateur qualité que le représentant du conseil médical.

L'avis de la CSL se trouve sur www.csl.lu

Panorama Social 2015

La Chambre des salariés vient de publier son Panorama social 2015 venant ainsi offrir une nouvelle fois une vision panoramique de la situation socioéconomique au Luxembourg. Il en ressort notamment une détérioration persistante de la situation des ménages luxembourgeois.

Si le Grand-Duché est l'un des pays les plus développés au monde, sa richesse se trouve toutefois de plus en plus inégalement répartie au sein de la population. D'ailleurs, le taux de risque de pauvreté au Luxembourg ne cesse de croître depuis une quinzaine d'années.

En outre, si la création d'emplois connaît depuis plusieurs années une évolution favorable, le chômage, lui, progresse de façon relativement rapide dans le pays. Ceci est d'autant plus préoccupant que ce phénomène se conjugue avec une augmentation du nombre de chômeurs de longue durée.

Qui plus est, le travail ne protège pas forcément de la pauvreté. En effet, en comparaison européenne, les travailleurs du Luxembourg comptent parmi les plus exposés au risque de pauvreté.

Ces constats sont le fruit des analyses présentées dans cette publication, regroupées en trois grands thèmes: (1) les inégalités et la pauvreté, (2) le chômage et l'emploi, (3) les conditions et la qualité de l'emploi.

Le Panorama social 2015 est téléchargeable gratuitement sur le site de la CSL (<http://www.csl.lu/>) à la rubrique «Publications». Il peut également être retiré gratuitement sur les deux sites de la CSL (18 rue Auguste Lumière; L-1950 Luxembourg ou 13 rue de Bragance; L-1255 Luxembourg).



LA CHAMBRE DES SALARIÉS

a le plaisir de vous inviter à la

CONFÉRENCE

LA FINANCE AIME-T-ELLE L'ENTREPRISE ? AVEC THOMAS DALLERY

jeudi 7 mai 2015 à 18h30

Lieu : Hôtel Parc Belair | 111 avenue du x Septembre | L-2551 Luxembourg

PROGRAMME : 18H30 - 20H00

- Accueil des participants
- Mot de bienvenue de Jean-Claude REDING, Président de la Chambre des salariés
- Intervention de Thomas DALLERY
- Questions-Réponses
- Réception

COUPON-RÉPONSE

CONFÉRENCE du jeudi 7 mai 2015

Nom et prénom :

Société :

E-mail :

participera à la conférence, accompagné(e) de personne(s)

assistera au cocktail

ne participera pas à la conférence

Merci de nous retourner ce coupon-réponse par courrier ou par courriel avant le 4 mai 2015.

Chambre des salariés :
18 rue Auguste Lumière | L-1950 Luxembourg | T 27 494 200 | csl@csl.lu | www.csl.lu



Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date *Geburtsdatum*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Femme *Weiblich* Homme *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*

Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur/*Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.*

Un congé de formation a été demandé par mon employeur/*Ein Weiterbildungsurlaub wurde von meinem Arbeitgeber beantragt*

Je souhaite loger au CEFOS.
Ich möchte im CEFOS übernachten.

● Ma fonction au sein de la délégation du personnel/*Meine Funktion in der Personalvertretung*

Délégué effectif
Effectiver Delegierter

Délégué suppléant
Ersatzdelegierter

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*

Temps plein *Vollzeit* Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Signature *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatique.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 63, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 63 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxemburg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.

Calendrier Formations générales

Avril à juillet 2015 (pour les délégués déjà mandatés avant novembre 2013)

Référence	Titre	Début	Fin	Langue	Lieu
OG 2015 6 106	Cas pratiques en matière de droit du travail	23/04/15	23/04/15	luxbgeois	CEFOS
OG 2015 6 107	L'organisation du temps de travail	24/04/15	24/04/15	français	CEFOS
OG 2015 6 201	Le régime de la sécurité sociale	27/04/15	28/04/15	luxbgeois	CEFOS
OG 2015 6 203	Cas pratiques en matière de droit social	27/04/15	28/04/15	luxbgeois	CEFOS
OG 2015 7 101	La santé au travail au Luxembourg	11/05/15	11/05/15	français	CEFOS
OG 2015 7 203	Analyser et comprendre un accident de travail	13/05/15	13/05/15	français	CEFOS
OG 2015 7 502	Bien s'alimenter au travail	18/05/15	18/05/15	français	CEFOS
OG 2015 7 401	Stress, harcèlement, burnout: diagnostiquer et prévenir la souffrance au travail (niveau 1)	18/05/15	19/05/15	luxbgeois	CEFOS
OG 2015 7 202	Participer activement aux différents plans de prévention de l'entreprise (niveau 2) ATTENTION CHANGEMENT DE DATE	25/06/15	26/06/15	français	CEFOS
OG 2015 5 002	Découvrir les clés pour relier l'économique et le social	29/06/15	30/06/15	français	CEFOS
OG 2015 7 402	Stress, harcèlement, burnout: mettre en place un plan de prévention sur les risques psychosociaux en entreprise (niveau 2)	29/06/15	29/06/15	luxbgeois	CEFOS
OG 2015 2 003	Les «15-30 ans» d'aujourd'hui: mieux comprendre la génération «Y» pour mieux les mobiliser	30/06/15	30/06/15	français	CEFOS
OG 2015 2 002	Recruter de nouveaux membres	01/07/15	01/07/15	luxbgeois	CEFOS
OG 2015 1 006	Accueil des nouveaux syndiqués	02/07/15	02/07/15	français	CEFOS
OG 2015 3 002	Connaître son syndicat	06/07/15	06/07/15	luxbgeois	CEFOS
OG 2015 3 001	Savoir organiser une délégation du personnel	08/07/15	09/07/15	français	CEFOS
OG 2015 3 003	Être délégué syndical au quotidien	09/07/15	10/07/15	français	CEFOS
OG 2015 1 006	Accueil des nouveaux syndiqués	02/07/15	02/07/15	français	CEFOS
OG 2015 3 002	Connaître son syndicat	06/07/15	06/07/15	luxbgeois	CEFOS
OG 2015 3 001	Savoir organiser une délégation du personnel	08/07/15	09/07/15	français	CEFOS
OG 2015 3 003	Être délégué syndical au quotidien	09/07/15	10/07/15	français	CEFOS

Gewerkschaftlicher Bildungskalender

April bis Juli 2015

Referenz	Titel	Anfang	Ende	Sprache	Ort
OG 2015 6 106	Praktische Fälle aus dem Arbeitsrecht	23/04/15	23/04/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 6 201	Das Sozialversicherungssystem	27/04/15	28/04/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 6 203	Praktischer Fall im Sozialrecht	27/04/15	28/04/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 7 401	Stress, Mobbing, burnout: Diagnose und Prävention	18/05/15	19/05/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 7 402	Stress, Mobbing, burnout: Einen Verhütungsplan bezüglich der psychosozialen Risiken im Betrieb aufstellen	29/06/15	29/06/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 2 002	Neue Mitglieder werben	01/07/15	01/07/15	Lux.	CEFOS
OG 2015 3 002	Seine Gewerkschaft kennen	06/07/15	06/07/15	Lux.	CEFOS



Marie-Jeanne,

Tu nous as quittés beaucoup trop tôt après plusieurs mois de combat contre une maladie que tu n'as pas pu vaincre.

Ta mort a bouleversé profondément ceux qui ont eu la chance de te connaître et apprécier tes nombreuses qualités. Avec ton décès, Marie-Jeanne, c'est un symbole du mouvement syndical dans le secteur nettoyage qui disparaît.

Ton engagement pour les autres, ta force on fait de toi une personne que tout le monde a reconnue tout au long de ton parcours de syndicaliste, de collègue et d'amie.

Militante depuis des décennies, tu étais omniprésente et toujours au premier rang lors de nos actions, donc pour nous une syndicaliste engagée par excellence.

Toujours de bonne humeur, nous étions contents de te compter parmi nous.

Avec ton départ, nous sommes devant un grand vide et tes pas raisonneront longtemps dans les couloirs de nos souvenirs.

Tu vas rester présente dans notre mémoire grâce à ta personnalité et ton travail infatigable pour ton syndicat et tes collègues en général.

Nous te remercions une fois encore pour ton dévouement, ta générosité et l'ensemble des services que tu as su rendre.

Marie-Jeanne Hernandez occupait plusieurs fonctions au sein de l'OGBL. Elle était membre du comité exécutif et national, présidente du syndicat Nettoyage, présidente de la délégation du personnel de Dussmann Service, membre de la section des frontaliers et elle était membre effective et puis suppléante à la Chambre des salariés. Elle était dans sa commune une conseillère municipale estimée.

Adieu Marie!

Appel à contribution

Dans le cadre des célébrations du centenaire des syndicats libres au Grand-Duché, l'OGBL lance un grand appel à ses membres afin qu'ils puissent apporter leur participation à l'ouvrage que le syndicat souhaite rédiger sous la direction de chercheurs et universitaires spécialistes du sujet (Denis Scuto et Jacques Maas).

Dans cette perspective, l'OGBL est à la recherche de tout document (archives personnelles, tracts, affiches et autres supports de lutte, presse syndicale, photographies, films, etc.) pouvant venir renseigner ou illustrer l'histoire des organisations syndicales libres au Luxembourg depuis un siècle dont l'OGBL est l'héritière.

Si vous pensez disposer de documents, même modestes, susceptibles d'intéresser notre projet, n'hésitez pas à joindre la personne de contact à l'OGBL, chargée du travail de collecte et de coordination: Arnaud Sauer, E-mail: arnaud.sauer@ogbl.lu

Pour atteindre nos objectifs, cette œuvre collaborative a besoin de votre soutien.

Aufruf zur Mithilfe

Im Rahmen des hundertsten Jubiläums der freien Gewerkschaften in Luxemburg, ruft der OGBl seine Mitglieder dazu auf, an dem Buch mitzuarbeiten, das die Gewerkschaft unter der Leitung von zu diesem Thema spezialisierten Forschern und Akademikern (Denis Scuto und Jacques Maas) herausgeben will.

In diesem Zusammenhang ist der OGBl auf der Suche nach sämtlichen Dokumenten (persönliche Archiven, Flugblätter, Plakate und andere Mittel zum Kampf, Gewerkschaftspresse, Fotos, Filme usw.), die dazu beitragen könnten, über die Geschichte der freien Gewerkschaftsorganisationen in Luxemburg,

in deren Fußstapfen der OGBl getreten ist, seit hundert Jahren zu berichten und sie zu illustrieren.

Falls Sie über Dokumente verfügen, so bescheiden wie auch immer, die für unser Projekt interessant sein könnten, fühlen Sie sich so frei, und kontaktieren Sie die Person, die beim OGBl mit der Sammlung und der Koordinierung beauftragt ist: Arnaud Sauer, E-Mail: arnaud.sauer@ogbl.lu

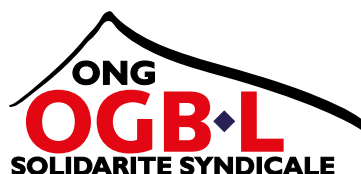
Um unser Ziel zu erreichen, braucht dieses Buch ihre Unterstützung.



Cap-Vert

le Grand-Duc au cœur du projet de l'ONG OGBL Solidarité Syndicale

Lors de la dernière journée de sa visite officielle au Cap-Vert, qui s'est déroulée du 10 au 12 mars 2015, le Grand-Duc Henri, accompagné du ministre luxembourgeois de la Coopération, Romain Schneider, a visité le bureau du Syndicat Libre des Travailleurs de Santo Antão (SLTSA). Le Grand-Duc a ainsi pu découvrir à cette occasion en quoi consiste le projet mené en collaboration avec l'ONG OGBL Solidarité Syndicale qui vise à donner aux populations isolées un accès à l'information en matière de sécurité sociale et de droit du travail.



À l'intention des délégués du personnel

Cours de formation organisés par l'École supérieure du travail

Il est porté à la connaissance des délégués du personnel que les cours organisés à leur intention par l'École supérieure du travail ont repris le 13 avril 2015.

Le programme détaillé ainsi que le calendrier peuvent être demandés auprès du secrétariat de l'École supérieure du travail 3, rue des Primeurs L-2013 Luxembourg Tél.: 247-86132 ou 247-86133 ou 247-86200 Fax.: 247-86131 e-mail: estinfo@est.etat.lu

Conformément à l'article L. 415-10 du Code du Travail, l'employeur est tenu d'accorder aux délégués titulaires du personnel, pendant les horaires normaux de travail, le temps libre (congé-formation) nécessaire pour participer sans perte de rémunération à ces actions de formation.

Les modalités d'octroi du congé-formation dépendent de l'effectif de l'entreprise:

Salariés occupés dans l'entreprise	Durée du congé-formation	Prise en charge des dépenses de rémunération	
		Employeur	Etat
15 - 50	1 semaine de travail par durée du mandat		entière
51 - 150	2 semaines de travail par durée du mandat	1 semaine	1 semaine
plus de 150	1 semaine de travail par an	entière	

Le congé-formation est assimilé à une période de travail; sa durée n'est pas imputée sur la durée du congé annuel payé.

Les cours se dérouleront dans les locaux du Centre de formation et de séminaires (CEFOS) à Remich (12, rue du Château).

D'AMÉRIQUE CENTRALE	▼	VILLE DE SLOVÉNIE	▼	MOI	▼	SOULEVEMENTS	▼	TEMPÉRAMENT OBSTINE
MERCURE		PROPICE		WHISKY CANADIEN		CINÉASTE FRANÇAIS		
	▶		▼		3			
GRAIN	▶							7
ENCHANTÉE								
	▶		5		CONNUT	▶		
					CROTTE			
PARTIE DE BRIDGE	▶			INDIVIDU	▶	▼		
SOUTIRER PAR RUSE				RÉSISTIEZ				
	▶				▼			SAINT-PIERRE
METTRIEZ EN SÛRETÉ					10			▼
BAIN	6							
	▶			REPRÉSENTANT PAPAL	▶			9
				DÉPÊCHES				
DE LA HAUTE MONTAGNE	▶		4				DOUBLE RÉGLE	▶
HURLEUSE								
	▶					MESURE CHINOISE	▶	
						SUIT LE DOCTEUR		PAYS
PARASSEUX		VILLAGE PRÈS DE NICE	▶			▼	PERMET DE CHOISIR	▶
		BRADYPE					PIGEONNÉ	
	▶							▼
						OPINION	▶	1
SITUÉE	▶					DÉPENSA	▶	

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

V/71 © HACHEL INT

S	D	C	V						
L	U	D	O	L	O	G	U	E	
M	U	S	I	Q	U	E	S		
A	M	I	E		U	R	S	S	
U	T		F	E	U		A		
F	M		H	I	T		F	I	
		P	A	N	T	O	U	M	
G	L	O	R	I	E	T	T	E	
A	M	A	R	R	E	E			
I	V	E	S		I	R	E	Z	
A	R		R	E	A		O		
A	B	O	L	I		I	O	N	
O	L	E	A	S	T	R	E		

03/15 - Solution: QUERELLEUR

Leonie Terzer, Rumelange 1^{er} prix
Joseph Reding, Schweich 2^e prix

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 16 mai 2015 à:

OGBL
Communication et Presse
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



Schnelligkeit	vormals, früher	ein Planet	englische Gaststätte	Ornamentmotiv	Signalgerät	japanische Meile	Sommergetreide	Fernsprechgeräte	schon	Fernsehen (Abk.)
				Himmelsgewölbe						
Wohngebäude	4			Fremdwortteil: drei		deutsche Anrede		Windseite des Schiffs		2
			1		poetisch: für alle Zeiten	hochhieven		6		Erstauflührung
Angeh. e. nordafrik. Volkes			Stromspeicher (Kw.)	Fremdwortteil: zwischen				Ungetüm d. griech. Mythologie		Zustimmung (Abk.)
englisch: Rauch		kleinste Teilchen				maßregeln, rügen		Sumpfgelände		
				landwirtsch. Gebäude		Wasserstelle für Tiere				
Geländer	großer kasachischer See	Vorname d. Schauspielers Ventura		Musikzeichen im Psalm			feierliches Gedicht			Moralbegriff
								griechische Unheilsgöttin		Hühnerprodukt
Sitzgelegenheit			israelitischer Stamm	7		Titelfigur bei Milne (Bär)	Brandrückstand			3
	8			argent. Hafenstadt (2 W.)			9		Abk.: Rechnungsrat	
große Getränke-lage								Wendepunkt beim Segeln		

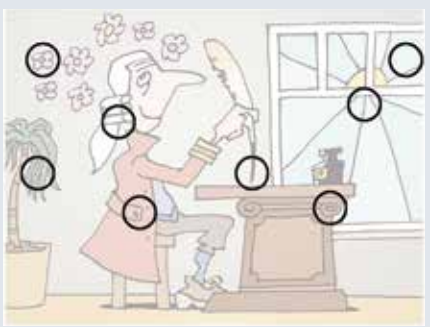
1	2	3	4	5	6	7	8	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---



03/15 - Lösungswort:
LESEBRILLE

Floriano Tavares, Medernach 1. Preis
Jos Wampach, Useldange 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
03/2015



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBl-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 16. Mai 2015 an folgende Adresse:

OGBl Communication et Presse
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBl Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 51 50 05-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker



OGBL



Mir maachen Zukunft.
Constructeur d'avenir.

www.ogbl.lu



www.facebook.com/ogbl.lu



twitter.com/OGBL_Luxembourg